



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 avril 2026

Le jeudi 30 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 14, rue Fortuné-Charlot, en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 33

**Étaient présents :**

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN,  
Mohamed BOUROUIS, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI,  
Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE,  
Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Nassira BENOUARI,  
Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE,  
Uriell MARQUEZ, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Thibault PETIT,  
Manuela MELO, Florence MARQUES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Adélaïde HAMITI donne procuration à Marine CARPENTIER,  
Marylène DELAPLACE donne procuration à Franck GUILLEMIN,  
Giraud PAYET donne procuration à Bastien REDDING,  
Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE,  
Cyril JOLY donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,  
Fabrice MESNAGE donne procuration à Manuela MELO,  
Sophie VINCENT donne procuration à Florence MARQUES

**Absents :**

Toufik LAADJAL, Régis PEDANOU

**Secrétaire :**

Thibault PETIT

\*\*\*\*

**Objet : Avis de la commune de Montigny-lès-Cormeilles sur l'extension d'agrément du multi-accueil "Mirabelle"**

Le Service public de la petite enfance vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

La Commune s'engage chaque jour pour déployer un service public de la petite enfance de qualité pour offrir le meilleur accueil aux petits ignymontains, ainsi qu'à leurs familles.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi vient préciser le rôle prépondérant des communes désormais « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ».

Alors que, jusqu'au 31 décembre 2024, le Maire, lors de l'implantation de crèches privées, émettait un avis consultatif auprès des services de la Protection maternelle et infantile du Département ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'avis est émis par délibération du Conseil municipal, pour toute création, toute extension ou toute transformation d'un établissement ou service privé accueillant des enfants de moins de six ans.

Dans ce cadre, la SARL La Maison Bleue - Montigny-lès-Cormeilles a déposé un dossier d'extension du multi-accueil « Mirabelle », sis au 2, avenue des Frances, proposant un accueil régulier, sous la forme d'un multi-accueil de vingt-quatre à trente-trois places.

Conçu pour accueillir simultanément trente-trois enfants de moins de trois ans, l'établissement avait été agréé à son ouverture en 2023 pour accueillir vingt-quatre enfants.

Aujourd'hui, l'établissement fait face à une demande significativement supérieure et son fonctionnement est suffisamment solide pour pouvoir envisager sa montée en charge et donc à être agréé pour accueillir trente-trois enfants, comme prévu dans le projet initial.

C'est dans ce cadre que la société a présenté sa demande d'extension.

Les locaux, d'une superficie de 235,04 m<sup>2</sup> intérieur et de 66,38 m<sup>2</sup> extérieur, se situent au 2, avenue des Frances et permettent d'accueillir trente-trois berceaux, dans le respect des normes réglementaires. L'établissement est ouvert quarante-sept semaines par an, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00, et accueille des enfants âgés de dix semaines à cinq ans révolus. Les modalités de tarifications se font en application du barème national des participations familiales de la Caisse nationale des allocations familiales. Le personnel nécessaire est présent et un professionnel supplémentaire est en cours de recrutement.

Au regard du besoin en places d'accueil pour les jeunes enfants dans ce secteur de la commune, l'extension du nombre de berceaux de cette structure privée viendra compléter l'offre du service public proposé aux Ignymontains.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'extension du multi-accueil « Mirabelle » à trente-trois places.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 214-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 et R. 2324-21 et suivants,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment les articles 17 et 18,

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,

Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires, de la petite enfance et de l'enfance du 21 avril 2026,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant le rôle prépondérant des communes dans le service public de la petite enfance,

Considérant que les communes sont désormais les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant,

Considérant que le Conseil municipal doit émettre un avis pour toute création, toute extension ou toute transformation d'un établissement ou service privé accueillant des enfants de moins de six ans, sur son territoire,

Considérant la demande d'extension de la SARL La Maison Bleue sur son dossier de création d'extension de son multi-accueil « Mirabelle », proposant un accueil régulier, sous la forme d'un multi-accueil de trente-trois places au 2, avenue des Frances,

Considérant qu'au regard du besoin en places d'accueil pour les jeunes enfants dans ce secteur de la commune, l'ouverture d'une structure privée viendra compléter l'offre du service public proposé aux Ignymontains,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'émettre un avis favorable à l'extension du multi-accueil « Mirabelle », proposant un accueil régulier, sous la forme d'un multi-accueil de trente-trois places au 2, avenue des Frances.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**Article 3** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil - 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Pour le Maire,  
La Conseillère municipale  
déléguée,

Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 04 mai 2026



# Étude de besoins

Multi-Accueil « Mirabelle »



2, Avenue des Frances  
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026





# SOMMAIRE

- 1 PREAMBULE.....4
- 2 PRESENTATION DU TERRITOIRE .....5
- 3 ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....6
  - 3.1 Population : 22 390 habitants.....6
  - 3.2 La composition des familles .....7
  - 3.3 Nombre de naissances domiciliées.....7
  - 3.4 Les catégories socioprofessionnelles de la population résidente.....8
  - 3.5 Entreprise et autres établissements employeurs .....9
- 4 L’OFFRE PETITE ENFANCE À MONTIGNY-LES-CORMEILLES.....10
  - 4.1 Le Groupe La Maison Bleue à Montigny-lès-Cormeilles .....11
  - 4.2 Analyse des entreprises présentes sur le territoire.....11
  - 4.3 Dimensionnement du projet .....11
- 5 CONCLUSION .....12

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

# 1 PREAMBULE

Le multi-accueil « Mirabelle », sis, avenue des Frances à Montigny-lès-Cormeilles, est implanté dans un secteur à forte densité résidentielle et à proximité immédiate de pôles de services, établissements scolaires et axes de circulation structurants. Sa localisation lui permet de répondre aux besoins des familles résidant dans la commune comme de celles travaillant à proximité.

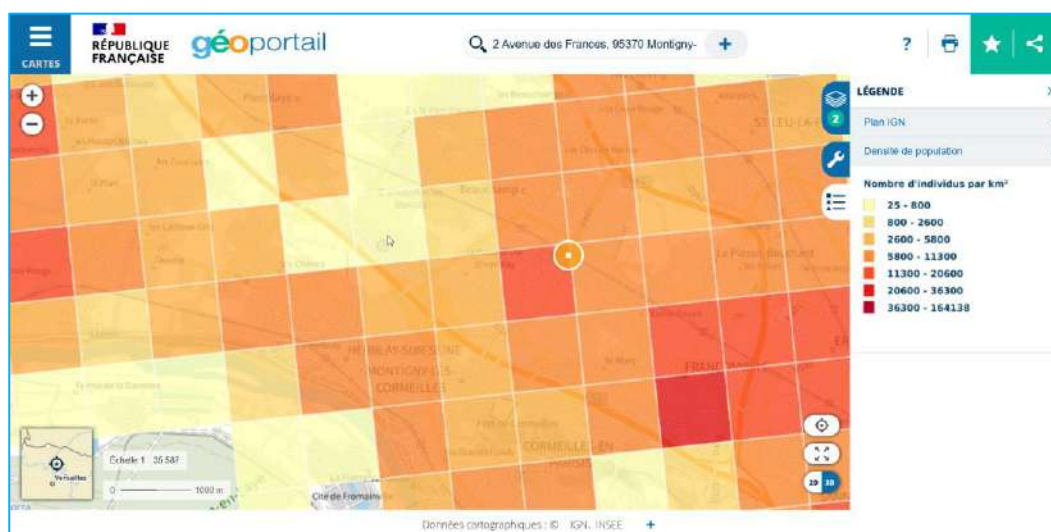
La ville présente une dynamique démographique soutenue, avec une population en croissance régulière et une densité atteignant **5 501 habitants/km<sup>2</sup> en 2022**, contre **4 887 habitants/km<sup>2</sup> en 2019**, selon les données INSEE les plus récentes. Cette évolution s'accompagne de besoins croissants en solutions d'accueil du jeune enfant, notamment dans le cadre professionnel.

Conçu pour accueillir simultanément 33 enfants de moins de 3 ans, l'établissement avait été agréé à son ouverture en 2023 pour accueillir **24 enfants**. **Aujourd'hui**, l'établissement fait face à une demande significativement supérieure et son fonctionnement est suffisamment solide pour pouvoir envisager sa montée en charge et donc à être agréé pour accueillir 33 enfants, comme prévu dans le projet initial.

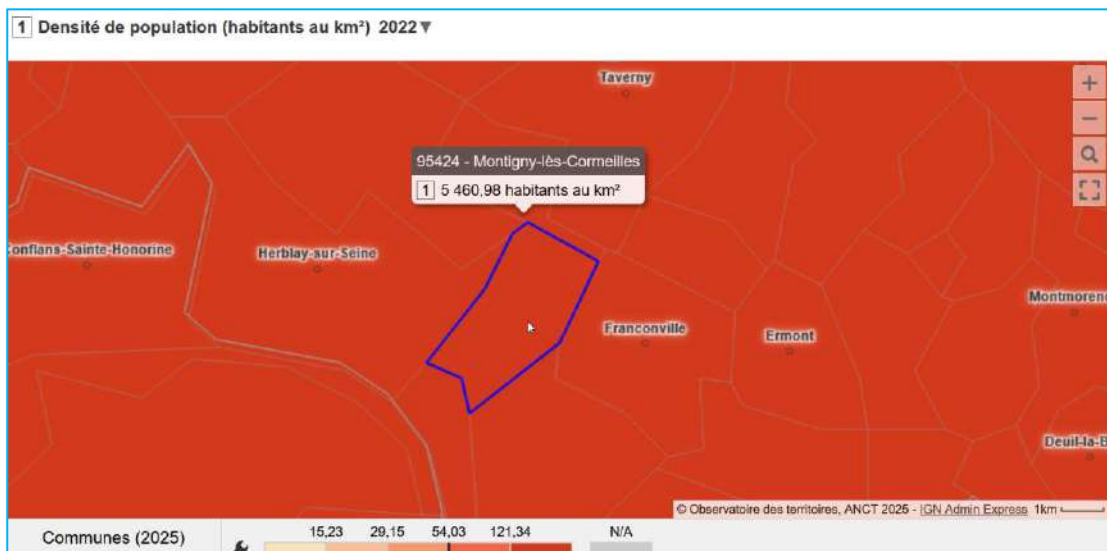
Le présent document vise à **actualiser les données territoriales** et à **étayer la demande d'extension à 33 places**, en cohérence avec les besoins du territoire et les orientations familiales de la commune et ce conformément à :

- La loi plein emploi entrée en application au 01<sup>er</sup> janvier 2025 : instaurant l'échelon communal comme l'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant,
- L'arrêté du 31 juillet 2025 relatif aux dossiers et formulaires de demande d'autorisation de création, d'extension, de transformation, de modification des établissements ou services d'accueil du jeune enfant, de renouvellement et de modification du titulaire de l'autorisation (JORF n°0193 du 21 août 2025).

Au cœur de la Ville de Montigny-Lès-Cormeilles, l'établissement se situe dans une zone assez densément peuplée (<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/densite-de-population>)



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



(<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/densite-de-population>)

## 2 PRESENTATION DU TERRITOIRE

Montigny-lès-Cormeilles est situé sur le versant nord/nord-ouest des buttes du Parisis.

Les voies routières les plus importantes en trafic qui traversent la commune sont l'autoroute A15, la départementale 14 qui traverse une importante zone commerciale et la départementale 392.

Deux gares SNCF desservent la ville : la gare de Montigny - Beauchamp (Réseau Nord et RER C) et celle de La Frette - Montigny (réseau Saint-Lazare).



La commune a une superficie de 407 hectares dont 10 de forêts aménagées ou en cours d'aménagement. Les communes limitrophes sont Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Franconville, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Beauchamp et Le Plessis-Bouchard.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



Cette commune dispose d'une qualité de vie unique, notamment grâce à ses nombreux espaces verts. Montigny-lès-Cormeilles bénéficie d'un patrimoine végétal de 55 hectares, dont 25 hectares d'espaces verts et 30 hectares d'espaces boisés ouverts au public.

Quelque 44 000 arbres sont répartis sur le territoire communal et la municipalité développe une politique active de végétalisation. Plusieurs aides financières au verdissement sont accessibles aux habitants, notamment l'aide à la plantation d'arbres (dispositif Plant' un arbre5).

En 2019, la Ville a même obtenu sa 2e fleur au concours national des Villes et villages fleuris (VVF6).

### Montigny-lès-Cormeilles, une ville en pleine mutation...

Avec une population en augmentation, la commune souhaite conserver cette attractivité en apportant une réponse aux besoins quotidiens de ses habitants. Cela passe donc par la création de nouveaux logements, services et commerces.

Tout cela, bien sûr, en gardant en tête de ne pas compromettre les atouts écologiques de la commune (ouvrir au public deux espaces boisés : le parc urbain central et le bois des Feuillantines).

## 3 ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

### 3.1 Population : 22 390 habitants

La population est en augmentation.

Entre 2019 et 2022, le nombre d'habitants de la ville de Montigny-lès-Cormeilles est passé de 21 528 à 22 390 habitants avec une majorité de personnes ayant entre 15 et 44 ans.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 891	100,0	20 307	100,0	21 528	100,0
0 à 14 ans	4 367	23,1	5 013	24,7	5 531	25,7
15 à 29 ans	3 925	20,8	4 170	20,5	4 076	18,9
30 à 44 ans	4 156	22,0	4 489	22,1	4 881	22,7
45 à 59 ans	3 959	21,0	3 815	18,8	3 640	16,9
60 à 74 ans	1 747	9,2	1 929	9,5	2 429	11,3
75 ans ou plus	737	3,9	891	4,4	971	4,5

Sources : insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>19 442</b>	<b>100,0</b>	<b>20 927</b>	<b>100,0</b>	<b>22 390</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	4 865	25,0	5 133	24,5	5 457	24,4
15 à 29 ans	3 848	19,8	4 127	19,7	4 237	18,9
30 à 44 ans	4 384	22,5	4 627	22,1	4 953	22,1
45 à 59 ans	3 825	19,7	3 685	17,6	3 928	17,5
60 à 74 ans	1 681	8,6	2 395	11,4	2 728	12,2
75 ans ou plus	839	4,3	961	4,6	1 087	4,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

## 3.2 La composition des familles

### FAM T3 - Composition des familles

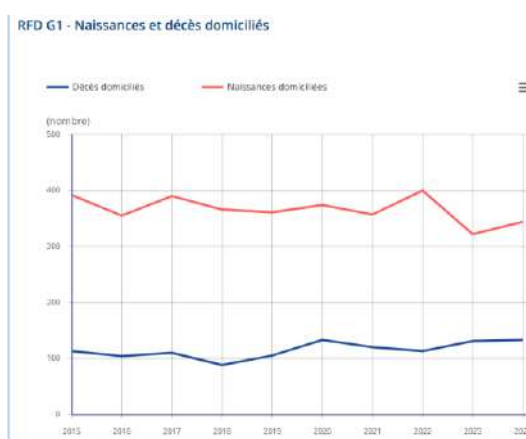
Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>5 185</b>	<b>100,0</b>	<b>5 470</b>	<b>100,0</b>	<b>6 048</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>2 864</b>	<b>55,2</b>	<b>3 059</b>	<b>55,9</b>	<b>3 037</b>	<b>50,2</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>976</b>	<b>18,8</b>	<b>961</b>	<b>17,6</b>	<b>1 351</b>	<b>22,3</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	147	2,8	134	2,5	170	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	829	16,0	827	15,1	1 181	19,5
<b>Couples sans enfant</b>	<b>1 345</b>	<b>25,9</b>	<b>1 450</b>	<b>26,5</b>	<b>1 660</b>	<b>27,5</b>

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

En 2022, 3 037 familles sont des couples avec un ou plusieurs enfants.

## 3.3 Nombre de naissances domiciliées

Depuis 2018, le nombre de naissances domiciliées a augmenté légèrement chaque année jusqu'en 2021 à Montigny-lès-Cormeilles. En 2022, le nombre a été en hausse, puis en baisse en 2023. La moyenne de ces deux années porte le nombre de naissance domiciliée à 361, soit dans la continuité



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

### POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

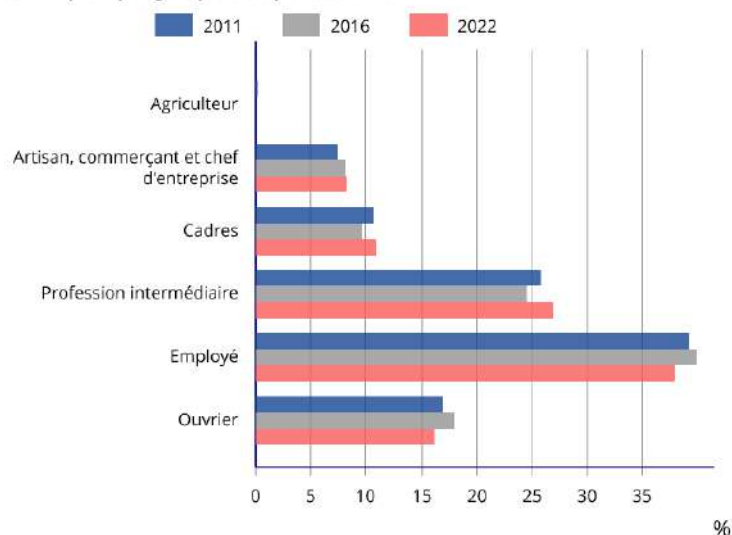
Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,4	7,3	2,8	0,1	1,4	0,5	1,5	1,1
due au solde naturel en %	0,4	1,7	1,3	1,0	1,1	1,3	1,3	1,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,0	5,7	1,5	-0,9	0,3	-0,7	0,1	-0,1
Taux de natalité (‰)	13,8	24,9	18,3	14,9	15,6	17,7	18,4	17,1
Taux de mortalité (‰)	9,9	8,2	5,7	5,3	4,9	5,1	5,0	5,1

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.  
Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

## 3.4 Les catégories socioprofessionnelles de la population résidente

### EMP G3 - Emplois par groupe socioprofessionnel

#### EMP G3 - Emplois par groupe socioprofessionnel



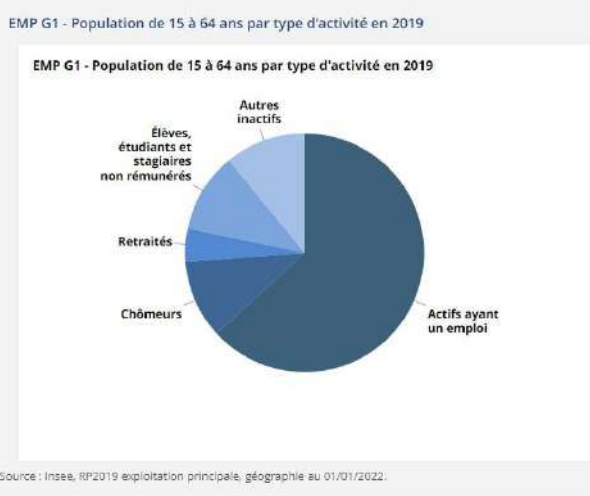
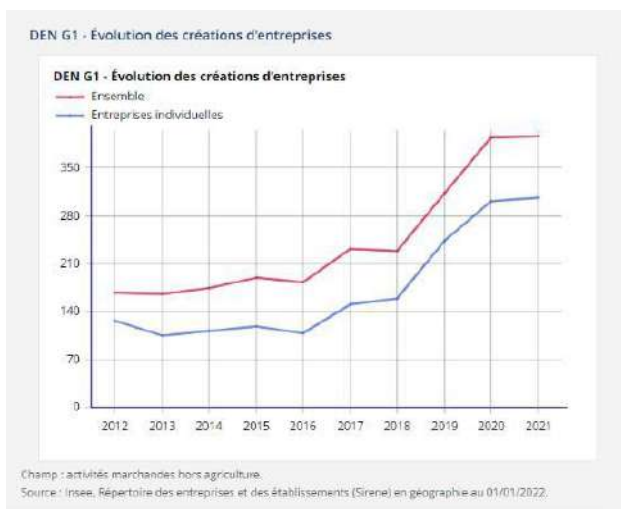
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Avec un taux d'activité de 63,8% en 2019, la population active de la commune est essentiellement composée de professions intermédiaires, d'employés et de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

### 3.5 Entreprise et autres établissements employeurs

Depuis 2018, le nombre d'entreprises qui se créent chaque année connaît une forte évolution ascendante, prouvant le bon dynamisme entrepreneurial de la ville depuis plus de 5ans.



La commune comptabilise 450 établissements employeurs en 2023, avec une forte présence du commerce, des services et de la construction. Plusieurs zones d'activités sont concentrées autour de l'avenue des Frances, renforçant le flux quotidien d'actifs.

Le multi-accueil, situé au cœur de ce bassin économique, est positionné pour répondre à la demande d'actifs travaillant à proximité et ayant besoin d'une solution d'accueil compatible avec leurs contraintes.

## 4 L'OFFRE PETITE ENFANCE À MONTIGNY-LES-CORMEILLES

STRUCTURE PETITE ENFANCE	NOMBRE
Crèche familiale municipale	1
Multi-accueil / halte-garderie	4

La ville dispose d'un Relais Petite Enfance, service municipal gratuit chargé d'accompagner les familles et de soutenir l'accueil individuel des jeunes enfants chez les assistantes maternelles. Animé par une éducatrice de jeunes enfants, il informe les parents sur les modes d'accueil existants, facilite la mise en relation avec les assistants maternels et accompagne les professionnels dans leurs démarches et leur formation. Il propose également des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles, favorisant leur socialisation.

En matière d'accueil individuel, nous observons :

- Les assistantes maternelles indépendantes (non dépendante de la crèche familiale). Elles peuvent être agréées pour accueillir de 1 à 4 enfants.
- La garde partagée permet à deux familles au moins de faire garder leurs enfants à domicile alternativement ou pas dans une famille et dans l'autre. Il n'y a pas de données précises mais ce mode de garde constitue une alternative pour certains parents

## LA LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

### 4.1 Le Groupe La Maison Bleue à Montigny-lès-Cormeilles

Cette structure est la première crèche du groupe La Maison Bleue dans la commune.

Depuis 2023, et à la suite des échanges qui avaient eu lieu avec la ville qui nous avait alors exprimé le besoin en mode d'accueil, cette crèche a élargie notre offre et celle du territoire en matière d'accueil collectif. Ce dernier répond aux besoins des parents avec des lieux d'accueil au plus proche de leur domicile ou de leur lieu de travail.

### 4.2 Analyse des entreprises présentes sur le territoire

La dynamique entrepreneuriale de la ville est en pleine expansion depuis 2016. On a vu s'accroître le nombre d'entreprises de manière conséquente. Notamment avec le centre commercial « les 4 tulipes » également situé aux abords de l'avenue de Frances.

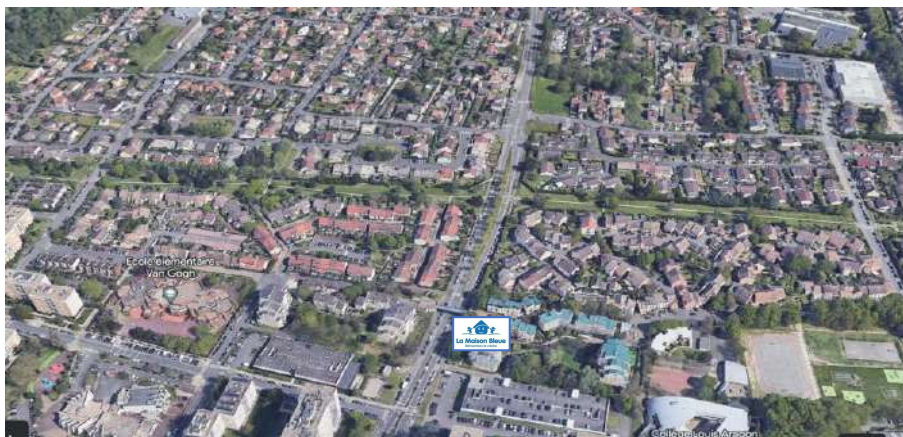
Notre structure se situe bien dans une zone active et animé au cœur de la commune.

### 4.3 Dimensionnement du projet

La zone dynamique qu'est ce quartier est le premier atout de ce projet. On y trouve plusieurs commerces aux alentours.

La commune est aussi dotée d'une forte accessibilité routière. Bordée par plusieurs départementales permettant l'accès à l'autoroute A15 au sud et A115 au nord/est.

Le réseau de transports y aussi bien développé. Le territoire de la commune est traversé par près de 8 lignes de bus différentes et reste desservie par deux gares qui permettent une accessibilité facilitée (Gare de Montigny-Beauchamp / gare de la Frette-Montigny)



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

## 5 CONCLUSION

L'analyse démographique de Montigny-lès-Cormeilles témoigne d'un besoin en matière de garde d'enfants. L'emplacement de la crèche, lui aussi, permet de répondre réellement aux besoins des familles de la commune et des entreprises voisines.

Le manque de places en crèches sera amené à progresser dans les années à venir avec l'attractivité toujours grandissante du territoire (accroissement de la population, du nombre de société, projets d'aménagements sur le territoire et à proximité).

Après 2 ans de fonctionnement à 24 places et une demande croissante à laquelle l'établissement ne peut répondre, il convient de procéder à sa montée en charge pour qu'il puisse accueillir 33 enfants simultanément comme prévu au projet initial



# Projet d'établissement

Les Mirabelles Octobre 2025



## PARTIE 1

Le Projet Social et de  
développement durable



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

# SOMMAIRE

1 INTRODUCTION.....	3
NOTRE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
<b>1.1 L'implantation de la crèche au sein du territoire .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Notre démarche en faveur du développement durable .....</b>	<b>8</b>
1.2.1 S'impliquer pour des territoires solidaires.....	9
1.2.2 Smile4Children : nos engagements en matière de développement durable.....	12
1.2.3 Agir durablement pour l'environnement.....	14
1.2.4 Notre engagement en matière d'achats écoresponsables.....	18
1.2.5 Nos engagements en faveur d'une alimentation durable .....	26
1.2.6 L'hygiène de la crèche : le bionettoyage pour un environnement sain pour s'épanouir.....	28
<b>1.3 Intégration de la crèche dans son environnement social et partenariats extérieurs.....</b>	<b>32</b>
<b>1.4 Participation des familles à la vie de la crèche et soutien à la parentalité 41</b>	
1.4.1 Une communication de proximité auprès des parents.....	42
1.4.2 L'allaitement maternel et l'accueil à la crèche.....	43
1.4.3 Le Conseil de crèche et la participation des familles à la vie de la crèche .....	44
1.4.4 Les cafés, les réunions parents .....	45
1.4.5 Le jeu de l'oie « Tous à la crèche » .....	48
1.4.6 L'application mobile « A la crèche ».....	48
1.4.7 Les moments festifs.....	49
<b>1.5 Favoriser l'accueil des familles en situation d'insertion professionnelle 50</b>	

# 1 INTRODUCTION

Le secteur de la petite enfance doit aujourd'hui s'adapter aux réalités sociales en mouvance, et aux nouvelles missions des professionnels et des établissements d'accueil petite enfance découlant de nouveaux besoins des familles et de la législation en vigueur.

Le projet d'établissement présenté respecte les éléments mentionnés dans le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil. Il est personnalisé et évolutif, il part d'une réflexion sur la façon de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles et aboutit à la mise en place d'une organisation précise et stable.

Il se compose de trois parties.

## **Un projet social et de développement durable** qui décrit :

- les modalités d'intégration de la structure dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs,
- les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement (article R. 2324-32),
- les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles (*Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (...) prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.*)
- la démarche en faveur du développement durable.

## **Un projet d'accueil** qui précise :

- les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil,
- les dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique,
- une description des compétences professionnelles mobilisées (équipe interprofessionnelle),
- les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles (article R. 2324-37) et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

## **Un projet éducatif** qui détaille :

- les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025

Le projet d'établissement sera actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation des professionnels.

Le projet d'établissement présenté met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

## LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents



# NOTRE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1 L'implantation de la crèche au sein du territoire

Afin de répondre au plus juste aux spécificités du territoire, notre projet Petite Enfance est le fruit d'une étude approfondie des besoins et du contexte local.

Montigny les Cormeilles, une commune française du val d'Oise.

Montigny les Cormeilles, commune de 22603 habitants (source INSEE 2021), est située dans le Val d'Oise en Ile de France, à 25 kilomètres au nord-ouest de Paris sur la butte du Parisis, entre la forêt de Montmorency et la boucle de la Seine. Elle est entourée par l'autoroute A15, et par la A115.

D'une superficie de 4.07 KM<sup>2</sup>, Son développement urbain, dans les années 70, conjugué au développement de l'A15 et de la RD 14, a contribué à scinder la ville en deux : le Centre historique se situant dans les hauteurs du village et le centre Administratif et commerciale dans la plaine.

Le local que nous avons identifié pour créer un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants est situé 2 Avenue des France, à proximité des commerces, et proche de nombreuses commodités (entreprises, écoles ...)

### **La localisation de l'établissement : un axe stratégique pour l'intégration dans le tissu local**

Il existe sur la commune plusieurs groupes privés, nous sommes pour le moment les derniers arrivés sur la commune la crèche a remplacé un ancien cabinet médical qui n'était plus en fonction.

La ville est, une ville selon l'Insee avec une population plutôt jeune, en 2021, 25% de la population se situe entre 0 et 14 ans, ce qui montre l'importance pour la commune d'avoir des nombreuses structures petite enfance.

De plus la composition des ménages nous montre en 2021 qu'il y a 40,9% de couple avec enfants, et 15,6 % de famille monoparentale.

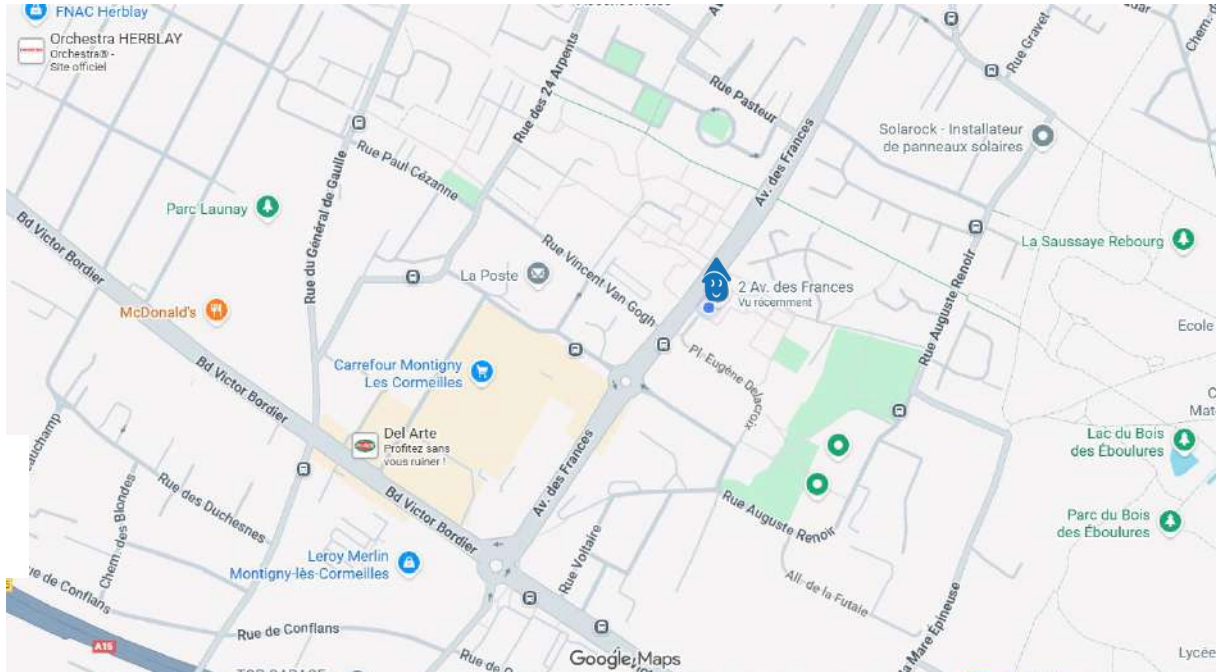
Il existe sur la commune de nombreux équipements petite enfance tels que des crèches privées, crèche publique, relais petite enfance, de lieux d'accueil enfant parent, et d'un service PMI

Une ludothèque associative est en place sur la commune, ainsi qu'une médiathèque.

**Par ailleurs, notre crèche pourra répondre aux différentes demandes des familles, notamment celles ne pouvant bénéficier d'un cofinancement de leur entreprise et n'ayant pu obtenir de place en crèche municipale.**

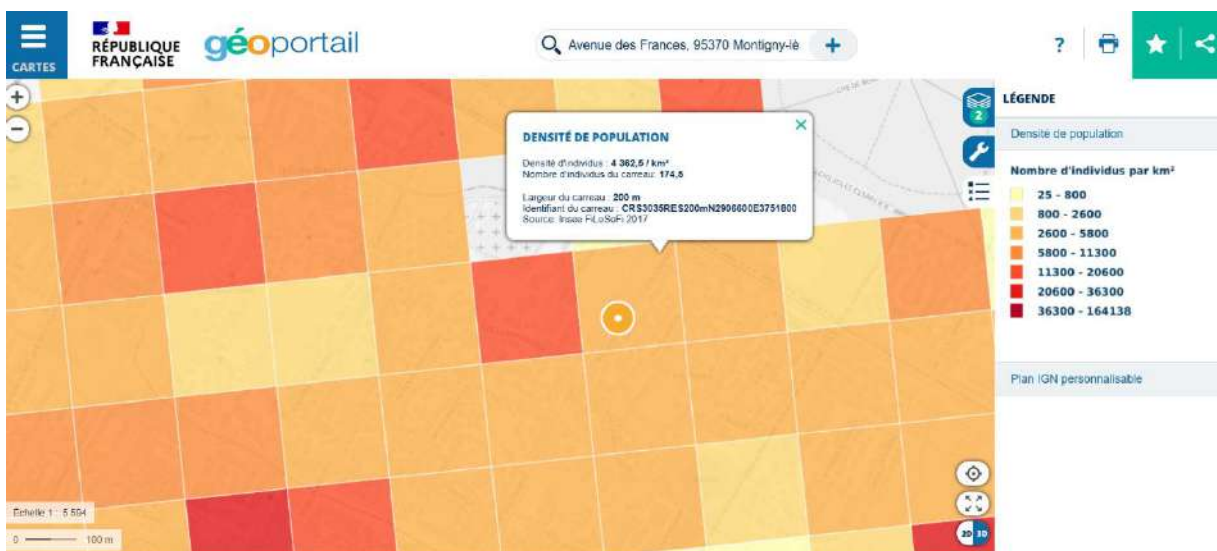
Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025

Notre implantation est située avenue des Francs, à côté du centre commerciale les 4 tulipes , secteur passant et animé, toute proche des écoles : (école maternelle Jacque Prévert et école élémentaire Les Sables) et point d'information jeunesse.



Au cœur de la Ville de Montigny les Cormeilles, L'établissement se situe dans une zones densément peuplé , comme la densité de population est de 4.632,5/Km2

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/densite-de-population>



## 1.2 Notre démarche en faveur du développement durable



6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement

8

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil

Pour répondre à « [La charte national pour l'accueil du jeune enfant](#) » et ses 10 grands principes « pour grandir en toute confiance », La Maison Bleue attache une grande importance à la notion **d'environnement sain** tant en direction des enfants, des familles que des professionnels.

Ainsi, La Maison Bleue s'engage toujours un peu plus et durablement par des actions innovantes, respectueuses et bienveillantes pour « évoluer ensemble dans un environnement sain et durable ! »

**Chacun et chacune doit pouvoir vivre dans un environnement favorable à sa santé et à son bien-être.**

Pour répondre à ce Droit fondamental, La Maison Bleue met en place des mesures concrètes et progressives pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir un cadre approprié qui réunit tous les éléments nécessaires à un environnement sain et durable englobant l'ensemble du monde naturel.

La Maison Bleue porte une attention toute particulière au **bien-être et à l'épanouissement** du jeune enfant en offrant une qualité d'accueil en crèche dans un environnement sain accompagné par des **professionnels formés et engagés, experts de la Petite Enfance.**

Intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement des crèches c'est manger, jouer et dormir sainement... c'est proposer un environnement sain aux enfants, aux familles et aux professionnels.

A La Maison Bleue, nous considérons que l'environnement d'accueil et de vie doit être un espace **d'harmonie et de bien-être** pour le jeune enfant et sa famille mais aussi de **qualité de vie au travail** pour les professionnels Petite Enfance qui accompagnent le quotidien en crèche.

Cet **environnement bienveillant** doit se construire autour d'une **réflexion globale** sur l'impact social, sociétal et environnemental en lien avec tout l'écosystème et les parties prenantes qui gravitent autour de la crèche : les parents, les équipes, les réservataires entreprises et les collectivités mais aussi les fournisseurs et les partenaires locaux.

Un environnement sain se construit également autour **d'une stratégie d'information et de sensibilisation** des professionnels Petite enfance et ensuite dans le temps par **la participation des enfants** qui par leur démarche d'exploration sont les **premiers acteurs du Développement Durable !** C'est un **concept transversal** qui touche la plupart des domaines du vivre ensemble... dans une dynamique commune dont **l'objectif est « d'évoluer ensemble dans un environnement sain et durable ! »**

### 1.2.1 S'impliquer pour des territoires solidaires

Prendre part à la vie du territoire, développer l'emploi local, s'engager en faveur de l'insertion professionnelle... Autant d'axes structurants dans la démarche de La Maison Bleue pour contribuer à la dynamisation des territoires sur lesquelles ses crèches sont implantées.

Pour enrichir notre projet d'établissement et créer des synergies, nous développons des partenariats avec des acteurs locaux.

- **Prendre part à la vie du territoire**



- **Pour consolider les interactions et liens intergénérationnels**, nous travaillons sur un projet, des visites en **école maternelle** pour faire découvrir aux enfants leur futur environnement et nous établissons des partenariats avec des **EHPAD** pour partager des moments conviviaux entre résidents et enfants.



- **Nous tissons du lien social et participons à la vie de quartier** en partenariat avec des centres d'animation, bibliothèques, ludothèques et organisons des sorties variées.

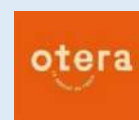
## • Développer l'emploi local

En lien avec les entreprises du territoire, La Maison Bleue privilégie les recrutements de talents habitant à proximité des crèches, afin de **dynamiser le tissu économique local**.

Par ailleurs, toutes nos activités d'éveil musical, activités artistiques, sophrologie ou encore médiation animale sont réalisées par des intervenants locaux.

Dans ses achats, La Maison Bleue fait appel à de nombreux acteurs locaux (start-up, PME...). En voici quelques exemples :

- En région Bourgogne-Franche-Comté, les crèches travaillent avec l'**entreprise familiale Bec et Croc** spécialisée dans la distribution de jeux pédagogiques et jouets en bois.
- À Avelin (59), les enfants effectuent régulièrement des visites dans la **boutique OTERA**, pour une découverte des fruits et légumes de saison, et autres aliments, pour les déguster à la crèche.
- Société bretonne, **Rozen** produit à Lamballe (22) l'ensemble des tenues des professionnels de crèche La Maison Bleue. Ses 35 collaborateurs garantissent une fabrication artisanale, **100% made in France**.



## • S'engager aux côtés d'associations et de partenaires

La Maison Bleue s'engage en faveur des enfants et du handicap.



La crèche de Primevères (Avelin, 59) a identifié la société LVL qui récupère les cartouches d'encre d'imprimante vides. Cette collecte gratuite été déployée dans plusieurs crèches La Maison Bleue et au siège.



La sensibilisation de nos salariés et de notre entreprise se traduit également par notre partenariat avec **Autistes sans frontière**, organisme mettant en œuvre des actions pour favoriser l'inclusion des personnes autistes dans notre société, et ce à tous les âges.

La Maison Bleue dans le cadre de son activité de mécénat apporte son soutien à **Autistes sans frontière** en faveur des jeunes enfants souffrant du trouble du spectre autistique et garantit une place supplémentaire d'accueil dans la structure « **Le petit atelier bleu** » développé par l'association ASF 95 – Autisme Ensemble 95.

La Maison Bleue organise, avec cette association, des sessions de sensibilisation au dépistage des troubles du spectre autistique, à l'orientation précoce et à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.



En 2021, La Maison Bleue s'est associée avec Le Secours Populaire pour une collecte de jouets, livres et vêtements à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'enfant. Le succès était au rendez-vous, c'est pour cette raison qu'en 2022, la participation de La Maison Bleue a été réitérée.



Parce que nous sommes convaincus qu'il faut défendre et accompagner les droits des familles en situation de monoparentalité, nous avons fait le choix d'un partenariat durable avec le Fonds de dotation Femmes et Avenir, 1er Fonds National à faire de la lutte contre la précarisation des familles monoparentales une « grande cause nationale ». L'objectif est de sensibiliser à la situation souvent fragile des familles monoparentales, de faire de la prévention au travail pour éviter le décrochage de l'emploi et l'isolement, et d'éviter leur précarisation en mettant en place des actions destinées à aider les parents célibataires dans leur cadre professionnel et personnel (plateforme d'écoute, mise en relation...).



La Maison Bleue s'est associée à Open, l'Observatoire de l'Enfance & de la Parentalité Numérique, première association française mobilisée à 100% autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique. L'objectif est de mettre en œuvre des actions à destination de tous les adultes qui entourent les enfants, afin de les aider à mieux appréhender les univers numériques de ces derniers.



Parce que la Qualité de Vie au Travail est importante pour La Maison Bleue, nous avons mis à votre disposition le programme d'accompagnement La Maison Bleue "for me", qui vous permet de bénéficier d'un ensemble de services d'accompagnement, conçus pour simplifier votre quotidien et vous accompagner dans toutes vos situations de vie.



Pensé et conçu par des professionnels de la musique, le maestro est une expérience créative unique. Il permet, de façon ludique, intuitive et sans écran, de découvrir la musique et d'en partager les émotions et les bienfaits. Le maestro permet à tous les professionnels qui accompagnent les enfants et les personnes en situation de fragilité d'utiliser les effets bénéfiques de la musique active. Cette expérience sera lancée dans des crèches tests à la rentrée 2024.



Un bouchon, une espérance de la ville d'Argenteuil. Les bouchons seront revendus, et la somme récoltée profitera afin d'acheter du matériel pour les personnes en situation de handicap.

## 1.2.2 Smile4Children : nos engagements en matière de développement durable

Nous intégrons le développement durable dans chaque geste, y compris pour que les enfants acquièrent les bons réflexes. Nous portons une attention de tous les instants aux enfants : à travers chacune de nos actions, **nous sommes les garants de leur bien-être et de leur épanouissement.**

Notre démarche *Smile4Children* reflète **4 engagements** porteurs de nos valeurs que nous déclinons en actions concrètes.

### Nos engagements RSE structurants



#### Prendre soin des collaborateurs

4 679

jours de formation en 2022 à destination de l'ensemble des collaborateurs

Plus de 22%

des postes en direction d'établissement pourvus grâce aux mobilités et aux promotions internes

Plus de 50 formations

proposées au sein de notre Centre de Formation La Maison Bleue certifiée Qualiopi depuis 2021.



#### Garantir confiance et satisfaction aux familles et réservataires

631

enfants accueillis en crèche faisaient l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

9 parents sur 10

sont satisfaits de nos services et recommandent nos crèches

3 audits par an

minimum par crèche pour garantir la qualité d'accueil et fonctionnement optimal de nos crèches

48 crèches certifiées par Bureau Veritas



Smile4Children

#### Agir durablement pour l'environnement

100%

d'alimentation durable (local, frais, de saison)



58%

de nos fournisseurs signataires de notre Charte d'engagement pour des achats plus responsables.

Bionettoyage

100% des produits d'entretien sont écocertifiés Ecocert, efficace et simple d'utilisation



#### S'impliquer pour des territoires solidaires

Plus de 5 000 h

d'accueil offerts aux parents demandeurs d'emploi depuis 2017

10 ans

de partenariat avec l'ESAT Wiki Cat pour la fabrication du mobilier de crèche

Près de 80 crèches mobilisées

A l'occasion de la Collecte Nationale de La Maison Bleue au profit du Secours Populaire en 2022

Nous avons publié notre premier rapport RSE en 2018, lequel détaille nos engagements, nos actions en faveur des collaborateurs, des enfants, des familles, des réservataires, des territoires et de l'environnement, en lien avec notre charte Éco-responsable « pour progresser ensemble ».



# Charte éco-responsable pour progresser ensemble

Animée par notre référent Développement Durable  
avec le concours des équipes de crèche

## Développer une politique d'achats durables

### Sélectionner des solutions respectueuses de l'environnement :

- Choix de matériels, mobiliers (structures matricielles, plans de change), jeux et jouets en bois issus de forêts éco-gérées (label PEFC ou FSC).
- Sélection d'appareils à faible consommation d'énergie.
- Tenue en coton bio, produits en France.
- Véhicules hybrides.
- Utilisation du bio-nettoyage et des justes doses de produits le cas échéant.
- Utilisation de serviettes lavables pour les plans de change et de surchaussures lavables (réduction des déchets).

### Choisir des produits de soins et d'hygiène labellisés «écologiques» :

- L'ensemble des produits d'hygiène et de lavage porte un éco-label
- Couches biodégradables
- Les biberons et la vaisselle sont sans "bisphénol A"
- Les produits de puériculture proviennent de fabricants travaillant dans le plus strict respect des normes et garantissent des produits sans "phtalates".

## Promouvoir une alimentation durable

### Garantir la qualité des produits :

- 30% de produits bio la première.
- 80% de produits frais et de saison.
- Oeufs issus de poules élevées en plein air.
- Sans OGM, ni huile de palme.
- Aucun poisson issu de la liste prosaite des espèces d'eau profonde.

### Contrôler l'origine des produits :

- Priorité aux produits de saisons.
- Circuits courts en priorité.

### Réaliser des menus adaptés aux enfants :

- Des menus adaptés aux besoins des enfants.
- Des repas cuisinés sur place.

### Sensibiliser les enfants :

- Des repas à thème tous les mois.
- Des ateliers pâtisseries.
- Des ateliers «découverte des produits».

## Réduire l'empreinte écologique de la crèche

### Économiser l'eau :

- Réduire les consommations (notamment pendant les jeux d'eau).
- Mise en place de solutions simples : réducteurs de débit, chasses d'eau à 2 vitesses.

### Optimiser la gestion de l'énergie :

- Extinction des lumières dans les pièces inoccupées.
- Nettoyage des luminaires.
- Multiprises avec interrupteurs.
- Optimisation du chauffage dans les unités de vie et thermomètre dans les pièces.

### Réduire, réemployer et valoriser les déchets :

- Consommation de bouteilles en plastique limitée.
- Solutions les moins productrices de déchets : gros conditionnements, recharges, surchaussures et serviettes lavables.
- Impressions de papier limitées et communication par mail auprès des familles, commandes en ligne, transmission dématérialisée des factures.
- Utilisation d'objets de récupération apportés par les parents (vêtements pour la malle à déguisements, ...) pour les activités.
- Recyclage / dons de jouets ...

### Cadencer les livraisons :

- Limitation des livraisons sur la crèche.
- Circuits courts.

### Être attentif à la qualité de l'air :

- Bonnes pratiques LMB (aération, ...).
- Nettoyage table à l'anger sans pulvérisation.
- Jouets en bois.

## Sensibiliser professionnels et familles

### Sensibiliser les professionnels :

- Formation Développement durable (lutte contre le gaspillage).
- Sensibilisation à ne pas jeter inutilement et à réutiliser le papier (limitation de l'impression des mails), la pâte à fixe, ...
- Tri et recyclage des déchets.
- Eco gestes quotidiens (lavage des mains ...).
- Déplacements.

### Sensibiliser les enfants et leurs parents :

- Incités à adopter les "bons gestes grâce à la mascotte" (par exemple : couper l'eau, éteindre la lumière...).
- Absence d'activités avec des matières alimentaires (riz, semoule).
- Mise en place d'un partage pédagogique.
- Semaine du goût et semaine du Développement Durable.
- Self avec tri.

### 1.2.3 Agir durablement pour l'environnement

Respecter la nature et préserver les ressources passe par des actions structurantes, telles que réduire la consommation énergétique, diminuer la consommation d'eau, gérer et trier les déchets en prenant soin de les éliminer autant que possible à la source (comme le suremballage ou le plastique), mais aussi sensibiliser toutes nos parties prenantes aux gestes écocitoyens quotidiens.

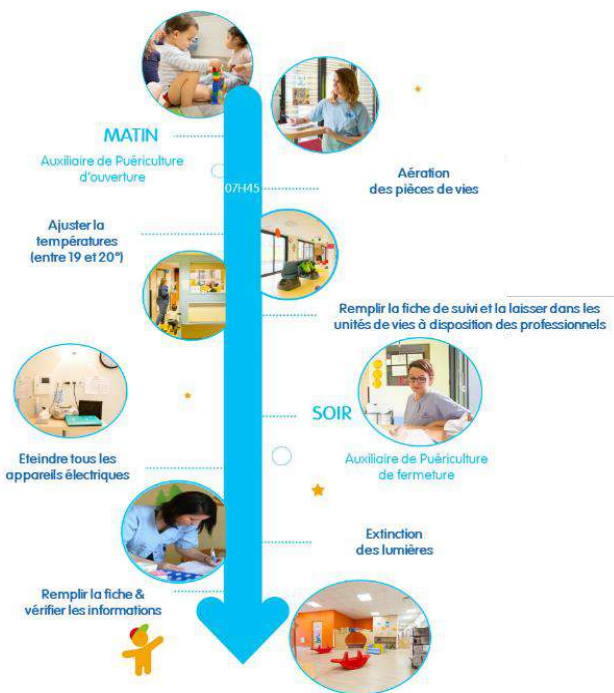


#### • Réduire la consommation énergétique

Nous attachons une importance particulière à limiter les consommations d'énergie en sensibilisant nos équipes sur ces thématiques (eau, électricité), par exemple éteindre les lumières, l'ordinateur, ... Nous avons mis en place pour cela deux actions principales :

Les relevés de compteurs trimestriels pour suivre la consommation énergétique dans le temps. Les directeurs effectuent eux-mêmes leurs relevés si elles sont autorisées à le faire ou récupèrent ces informations via le **système de télérelève** (si celui-ci est déjà mis en place sur la structure).

Des outils pour sensibiliser les équipes sur les impacts environnementaux et à la nécessité de réduire les consommations d'énergie sont mise en place.



- **Dispositions liées à la qualité de l'air**

Au sein de la crèche, nous procédons à des audits afin de garantir **un parfait maintien en état des systèmes de ventilations** (l'air intérieur pouvant en effet être plus pollué que celui de l'extérieur). Des contrôles sont effectués à intervalles réguliers, afin d'être certain de fournir une qualité de l'air optimale pour les enfants.

**Nous aérons quotidiennement les salles de repos, les unités de vie et les salles d'activités après utilisation** pour renouveler l'air.

En lien avec les nouvelles obligations réglementaires, La Maison Bleue organise une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments incluant la mesure à lecture directe de la concentration en CO2.

**Aération** : vérification de l'accessibilité aux ouvrants et de leur manœuvrabilité.

**Ventilation** : examen visuel des dispositifs de ventilation, constat de leur fonctionnement et de la circulation adéquate de l'air.

**Mesure à lecture directe de la concentration en CO2** : via un capteur mesurant le taux de CO2 dans l'air.



- **Assurer la prévention, la gestion et le tri des déchets**

Des actions concrètes mises en œuvre :

#### Réalisation d'un diagnostic déchets

Avec **Take a waste**, spécialiste du Zéro Déchet, La Maison Bleue a mené un diagnostic déchets dans 12 crèches parisiennes afin de faire un état des lieux de leurs pratiques **de gestion, de prévention** et de **tri des déchets** et de les améliorer.

L'intervention de la start-up de l'économie circulaire, très appréciée par les professionnels déjà sensibles à cet enjeu, a permis de :

- Mesurer la très faible part du gaspillage alimentaire dans les structures auditées
- Faire un rappel des règles de tri
- Constaté les bonnes pratiques mises en place
- Définir conjointement les axes d'optimisation. Par exemple, nombreuses sont les crèches optant désormais pour l'achat de produits en bidon, avec recharge, pour limiter leur consommation d'emballages.

Ce diagnostic déchet va être mis en place sur l'ensemble des crèches, afin de généraliser l'amélioration du tri.

Par ailleurs, La Maison Bleue a généralisé le tri des déchets dans les locaux du siège.

#### Réduire le plastique à usage unique



- [Les bouteilles d'eau en plastique](#) : elles sont déjà supprimées dans certaines de nos crèches pour lesquelles : la qualité de l'eau et de la plomberie le permet.
- [La Vaisselle et gobelet en plastique jetable](#) : pour les événements et cafés parents, nous invitons nos équipes à **limiter** l'utilisation de vaisselle jetable.
- [Les emballages](#) : nous encourageons l'achat de produits vendus en bidon avec des recharges pour les produits d'entretien et d'hygiène et l'achat de produits secs (biscuits, céréales...) en grand format ou en vrac pour éviter les sachets d'emballage individuel.  
**Nous travaillons également avec nos fournisseurs pour répondre aux exigences de la loi Egalim.**

## Veiller à la bonne utilisation du papier

Le **papier** : L'ensemble des supports papier de la crèche (papier à dessin, informations papier distribuées aux parents, documents internes, etc.) sont imprimés autant que possible sur du papier recyclé. Par ailleurs, le directeur affiche en bas de sa signature mail la mention suivante pour préserver l'environnement :

 *Pensez à l'environnement, n'imprimer cet e-mail que si c'est vraiment nécessaire.*

**Tri des déchets** : trier les déchets est un geste simple qui prend peu de temps. Les professionnels sont sensibilisés pour adopter les bons réflexes de tri de tous les déchets au sein de la crèche.

Un affichage spécifique des consignes relatives au tri est prévu à chaque emplacement de poubelle (cuisine, salle de change, buanderie/laverie, lieux de vie des enfants...) pour sensibiliser les enfants et les professionnels.



**Recyclage des objets :** Réduire les déchets à la source, les gérer et les trier. Ces actions sont complétées par notre volonté de donner une seconde vie aux objets, que ce soient des jouets, des vêtements ou encore des bouchons (cf. notre engagement pour limiter l'utilisation du plastique).

Pour cela, nous identifions par exemple les jouets à donner pour être valorisés en externe : ressourcerie, recyclerie, Emmaüs, association recyclage jouets comme rejoyé ...).

**Des affichages sensibilisent les familles et les professionnels.**



## 1.2.4 Notre engagement en matière d'achats écoresponsables

Notre engagement en matière d'achats responsables se concentre sur :

- La mobilisation de fournisseurs responsables
- Le choix de produits éco-labellisés et la lutte contre les perturbateurs endocriniens
- La limitation de l'empreinte carbone dans les achats
- **La mobilisation de fournisseurs responsables pour une relation durable**

La Maison Bleue choisit de travailler avec des fournisseurs de confiance, alignés avec son ambition responsable, en lien avec la Charte Achats Responsables du Groupe La Maison Bleue.

- Plus de **50% de nos fournisseurs** mènent des **actions en lien avec l'environnement**, le bien-être des collaborateurs, ou encore le mécénat associatif.
- **Intégration de critères RSE dans le choix de nos fournisseurs** (cf. Charte Achats Responsables)
- Suivi des engagements des fournisseurs et vérification des certificats de conformité : analyse systématique des fiches produit, audit fournisseur annuel et visite de site.
- **Recherche constante d'alternatives durables par notre Comité RSE et les Achats**, en collaboration étroite **avec nos fournisseurs**.

La direction des Achats de La Maison Bleue sélectionne des fournisseurs français qui répondent à un cahier des charges précis pour favoriser :

- La stimulation de l'économie locale,
- La réduction des temps de transport,
- Les produits écologiques,
- Leur capacité à répondre aux besoins des structures de la Petite Enfance.

La Maison Bleue mène des visites de fournisseurs et a renforcé en 2020 ses audits fournisseurs sur des critères RSE et Qualité. Les principaux fournisseurs de La Maison Bleue sont interrogés sur :

- L'alignement de leur démarche RSE à celle de La Maison Bleue (engagements sociétaux, sociaux, environnementaux),
- Les actions menées et plans de progrès sur les enjeux RSE prioritaires de leur secteur d'activité,
- Le respect de qualité de service demandée (gestion des incidents, conformité réglementaire),
- Les pistes pour travailler ensemble sur les achats responsables.

Les enjeux RSE du groupe La Maison bleue sont intégrés dans notre démarche achat via la Charte Achats Responsables.

Nous y adressons les enjeux suivants :

- Ethique des affaires, notamment lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts (formation en interne en 2023),
- Respect de la réglementation en vigueur notamment la lutte contre le travail illégal, le travail des enfants et nos engagements en faveur du développement humain,
- Respect de l'environnement notamment la limitation des consommations (eau, énergie, matières premières), limitation des déchets, consommation durable,
- Pilotage, contrôle et amélioration continue de la démarche achats responsables notamment : audits des fournisseurs, suivi des incidents et suivi d'indicateurs de progrès.

Une directrice RSE Groupe a intégré La Maison Bleue en mai 2023.

Sur la crèche les Mirabelles, nos démarche RSE , sont divisé en 2 points :

#### 1) Pilier social :

- Un projet d'établissement centré sur le développement global du jeune enfant
- Non utilisons la communication non violente
- Utilisation des chaises, table et autres meubles fabriqué par ESAT wikicat
- Plan de formation pour les professionnelles
- Réunion équipe, pédagogique et espace libre parole
- Communication régulière avec les familles, temps d'échange individualisé

#### 2) Pilier environnemental

- Le tri sélectif est fait (couche, repas, carton, papier)
- Alimentation, plus de chauffe avec plastique, produits locaux et avec un pourcentage bio.
- Nettoyant ozelo , écolabellisés
- Appareil débranché lors de la non-utilisation (chauffe biberons, bouilloire, micro-onde)

Nous leur demandons de signer notre charte Achats Responsables présentée ci-dessous :

# Charte Achats Responsables

Dans le cadre de la formalisation de ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixé dans ce domaine, **La Maison Bleue souhaite associer et impliquer ses fournisseurs<sup>1</sup> en les informant :**

- Des engagements pris par le groupe à leurs égards en matière d'achats responsables
- Des attentes du groupe concernant le respect des grands principes RSE sur les sujets environnementaux, sociaux et d'éthique des affaires.

**La présente charte s'applique à tous les rapports contractuels entre La Maison Bleue et ses fournisseurs en France.**

La capacité des fournisseurs à s'engager et à traduire les engagements RSE de La Maison Bleue au travers de pratiques adaptées et dans une démarche d'amélioration continue fait partie des critères d'évaluation retenus par le groupe tout au long de sa relation avec lesdits fournisseurs au même titre que le coût, la qualité et l'innovation.

**Ainsi, le groupe La Maison Bleue demande à l'ensemble de ses fournisseurs de respecter cette charte et de s'engager sur la mise en place de plans d'action.**

<sup>1</sup> Cette charte s'applique à toute entité morale ou physique à laquelle le Groupe La Maison Bleue ou une de ses filiales achète un bien ou une prestation (physique, intellectuelle, de service ou de conseil), et ce, qu'elle qu'en soit la nature (matérielle, immatérielle, financière, ...).

## Préambule

Les engagements de la présente charte s'appuient sur le respect tant par La Maison Bleue que par ses fournisseurs, ses sous-traitants et les fournisseurs de ses fournisseurs notamment :

- de la réglementation française en matière de droit du travail, de sécurité et d'environnement ;
- des textes internationaux de référence tels que la déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et les conventions internationales du travail.

## Engagements de La Maison Bleue

### ETHIQUE DES AFFAIRES

La Maison Bleue s'engage à :

- traiter ses fournisseurs de manière impartiale, équitable et respectueuse ;
- respecter un processus de sélection équitable et impartial de ses fournisseurs en instaurant des conditions de concurrence loyale ainsi qu'un traitement équitable des fournisseurs dans les procédures de sélection en fonction de critères prédéfinis, objectifs, explicites et

1

- **Optimiser les circuits courts de livraison et d'approvisionnement**

Dans une perspective environnementale, La Maison Bleue a choisi de travailler avec des prestataires qui privilégient une filière d'approvisionnement courte et qui optimisent les circuits de livraison.

Cette démarche est retranscrite au travers des actions suivantes :

- Faire appel à des **fournisseurs engagés dans une politique de développement durable** : nous **privilégions les fournisseurs engagés dans une démarche d'éco conduite** (par exemple l'utilisation de véhicules aux normes Euro 5 ou Euro 6, ces véhicules étant moins polluants.).
- **Limiter le nombre de fournisseurs** afin de réduire le nombre de transports.
- **Limiter le nombre de livraisons** en regroupant les commandes : nous demandons à nos fournisseurs de livrer nos crèches situées sur un même périmètre le même jour pour limiter les émissions de CO2.
- Privilégier le choix de **producteurs locaux ou régionaux** (favoriser les fournisseurs dont l'entrepôt principal est en Ile de France).

- **WIKICAT, un partenaire solidaire**

Les tables et chaises pour enfants, les meubles de rangement, les jeux symboliques, les chevalets pour les ateliers peinture sont fabriqués par l'ESAT WikiCat. L'ensemble du mobilier est certifié ISO 9001, appliqué à la conception, la fabrication et la vente des produits.

La priorité est donnée à la « chaleur » et à la robustesse du mobilier en bois massif, fabriqué en hêtre.

**Les produits de WikiCat sont également certifiés NF Environnement et Ameublement** : cet écolabel officiel français atteste de la qualité écologique des produits. En préférant des **matériaux éco-performants et peu polluants**, WikiCat s'engage dans une démarche respectueuse de l'environnement.

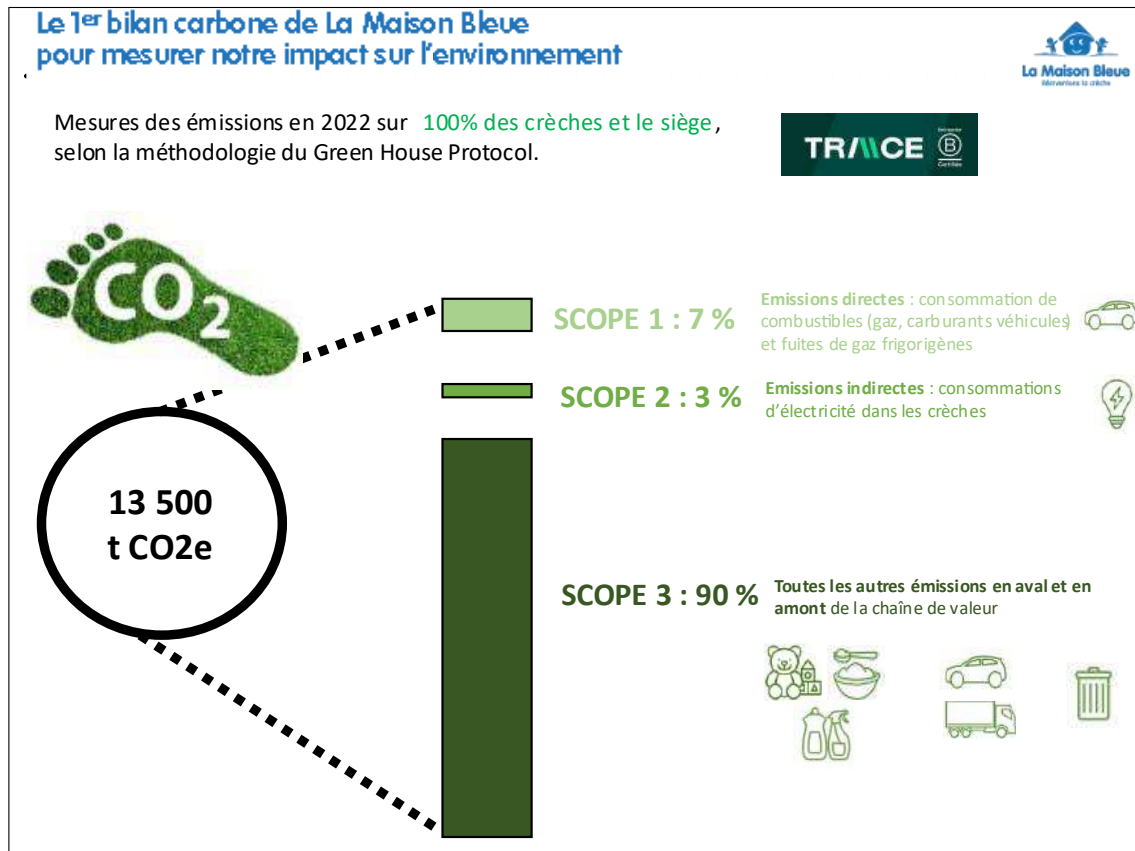


- **La limitation de l'empreinte carbone dans les achats**

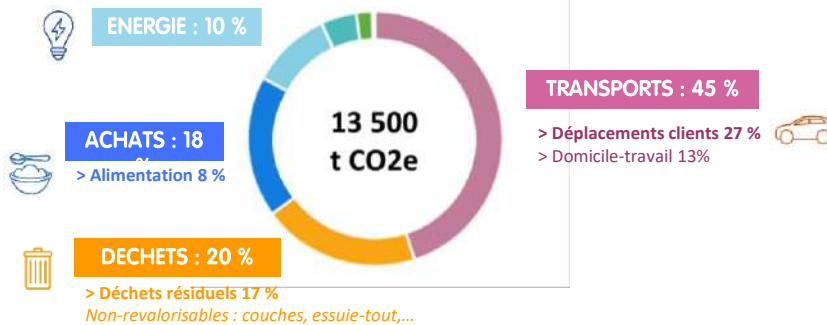
Nous privilégions des filières d'approvisionnement courtes. Ainsi, près de **61% des produits que nous achetons dans les crèches (vaisselle, produits d'entretien, meubles, etc.) sont fabriqués en France**. Par exemple, les tenues des professionnels sont fabriquées dans une usine française installée en Bretagne.

Nous **optimisons les circuits d'approvisionnement** et privilégions les livraisons groupées. Ainsi, nous demandons à nos fournisseurs de livrer les crèches d'un même périmètre le même jour pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La Maison Bleue a établi un 1<sup>re</sup> bilan carbone en 2022, dont les mesures ont donné les résultats suivants :



## Un approfondissement de nos engagements et de nos actions pour réduire notre impact environnemental



1

### Actions à court terme

- Plan d'économies d'énergie, sensibilisation en interne
- Plan de réduction du gaspillage alimentaire

2

### Construction de la feuille de route RSE (Q4-23)



#### Stratégie carbone :

- Objectifs de réduction CO2
- Plan d'action sur les principaux postes émetteurs
- Suivi annuel de l'empreinte CO2

FONDATION  
GoodPlanet

## La digitalisation de nos achats

Entièrement pensé pour les crèches, le prestataire Crèches & Co propose un catalogue de plus de 1000 produits adaptés facilitant ainsi les achats des crèches La Maison Bleue. Grâce à une plateforme internet facile à utiliser, 100% de la relation avec ce fournisseur est dématérialisée.



D'ailleurs, de façon plus globale, La Maison Bleue favorise **la digitalisation des échanges** plutôt que les supports papier : plus écolo, ils sont également plus pratiques à utiliser !

- **Le choix de produits éco-labellisés et la lutte contre les perturbateurs endocriniens**

Nous connaissons aujourd'hui la dangerosité des perturbateurs endocriniens, molécules qui ont un impact sur le système hormonal. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur la santé, notamment sur la croissance, la puberté, le sommeil, la circulation sanguine et le bon fonctionnement des organes, mais également sur l'environnement.

La Maison Bleue met tout en œuvre afin de limiter la présence des perturbateurs endocriniens sur des produits **tels que les biberons, jouets, produits d'entretien ou emballages alimentaires** ainsi que dans les **produits d'hygiène pour bébés**.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes mises en œuvre à différents postes de fonctionnement de la crèche : l'alimentation, **par le remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en verre ou inox**, les loisirs créatifs par l'utilisation de gouache au lieu de la traditionnelle

peinture à paillette, ou par exemple encore, le linge, par l'utilisation de bavoir textile et non plus en plastique.

- **Le choix de produits éco-labellisés et de matériels à faible impact écologique**

La Maison Bleue privilégie les consommables **écolabellisés\*** gage du respect de l'environnement et de la santé de nos équipes et des enfants pour nos produits d'hygiène, produits d'entretien, etc.

**Garantir la santé et la sécurité des enfants et des équipes à travers une démarche achats responsables proactive et ambitieuse.**

- **61%** de nos achats en crèche sont **fabriqués en France**,
- **61%** de nos achats en crèche sont porteurs d'un label de type **FSC, PEFC, Ecolabel, Ecocert, OEKO-TEX** ou sont **éco-conçus**.

Par exemple :

- Vaisselle en verre trempé et plateaux compartimentés en inox,
- Bavoirs, gants, serviettes, surchaussures et charlottes en tissu,
- **Les biberons** et la vaisselle en crèche sont garantis **sans Bisphénol A, ni phtalate**,
- **Des ustensiles en cuisine limitant le plastique**,
- **Les meubles** présents dans les unités de vie où évoluent les enfants sont fabriqués **en bois issu de forêts éco-gérées** (exploitation des forêts permettant leur renouvellement),
- Nos crèches achètent des **appareils** (réfrigérateurs, ordinateurs, lampes, etc.) à **faible consommation d'énergie entre A et A++**.



## • Du matériel pédagogique contrôlé et adapté

La Maison Bleue privilégie les jouets en **bois**, garanti sans métaux lourds, par rapport au plastique :

- Les jouets en plastique sont **garantis sans phtalates, sans bisphénol A**,
- Strict respect de la **Directive 2009/48/CE sur la sécurité** des jouets,
- Validation par notre **Direction Petite Enfance et Qualité** avant d'être introduit en crèche.

Les équipements de la crèche seront garantis :

- **Sans phtalates**,
- **Sans Bisphénol A** : interdit dans les biberons depuis juin 2010,
- **Sans formaldéhydes** : Pour limiter le maximum de risques, nous utilisons uniquement des colles garanties sans formaldéhydes pour la fabrication de nos meubles,
- **Sans colorants azoïques** : Dans le cadre de la directive 2002/61/CE, tous les produits textiles sont garantis sans colorants azoïques.

## • Focus sur les produits d'hygiène bébés

Nous sélectionnons des produits de soin sans parfum, colorant, perturbateur endocrinien, allergène :

- Une gamme 100% fabriquée en France Garantie sans parabène ni phenoxyéthanol
- Une alternative 100% écologique pour les crèches qui le souhaitent



## • Les équipements et mobiliers

Concernant le mobilier en crèche, nous avons fait le choix d'utiliser du bois qui provient à **100% de forêts éco-gérées** pour concevoir des équipements sur-mesure. Les structures psychomotrices sont, par exemple, réalisées par la société PUZZLE, une entreprise artisanale située dans le Jura.

Les matériels que La Maison Bleue utilise pour l'aménagement de ses crèches recouvrent plusieurs garanties :

- **Sans essence**
- **Limitation de la consommation énergétique** nécessaire à la fabrication des produits
- Les **peintures et vernis** sont **exempts de métaux lourds** (plomb, mercure...)
- Les panneaux agglomérés à base de **bois sont classés E1** (fortes réductions des substances dangereuses pour l'environnement et la santé)
- Les emballages des produits sont constitués de **matériaux facilement recyclables**



## 1.2.5 Nos engagements en faveur d'une alimentation durable

La Maison Bleue mène des actions concrètes avec des objectifs très précis pour assurer une démarche durable et écologique.

### Respecter la nature et les saisons

Les propositions culinaires suivent le rythme des saisons, offrant des fruits et légumes à maturité, au goût plus subtil et aux propriétés nutritives plus intenses que les produits issus de l'agriculture intensive.

Nous apportons aussi une attention particulière à l'alimentation des enfants et nous engageons pour garantir une **sécurité, un équilibre alimentaire et une diversité gustative** : 50% de produits au minimum issus de l'agriculture biologique.



**Lutter contre le gaspillage alimentaire** fait partie des enjeux majeurs de notre démarche responsable.

Également, pour garantir la qualité et les justes quantités nutritionnelles, nous nous basons sur les prévisions de présence des enfants dans les crèches et sur le **respect des grammages des portions selon l'âge fourni dans le GEMRCN** (Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

Quelques règles simples sont enfin respectées dans nos crèches :

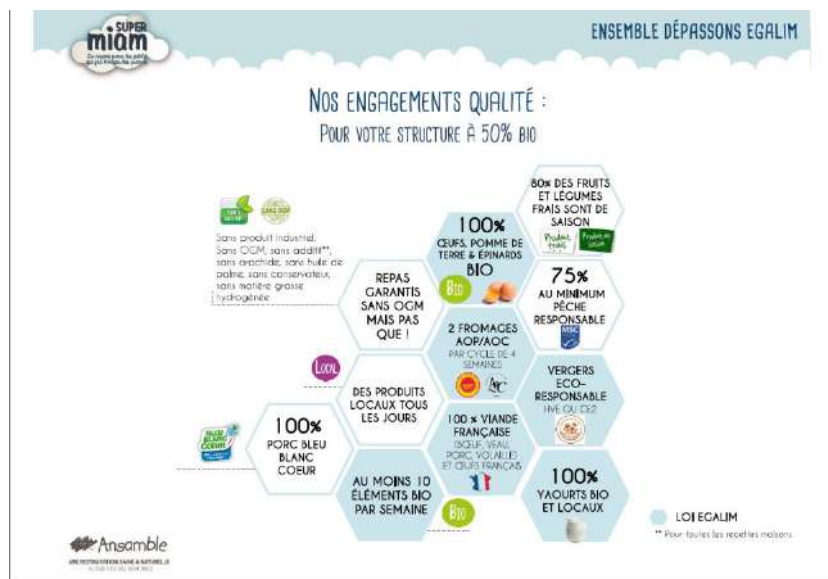
- Les fruits non consommés au déjeuner sont proposés au goûter ;
- Nous travaillons la présentation des aliments pour les rendre plus attrayants pour les enfants et garantir leur consommation.

Les cuisines en liaison froide sont fournies par ANSAMBLE (entreprise de restauration collective).



- Depuis le début d'année 2021, ANSAMBLE est notre partenaire concernant la restauration de la quasi-majorité de nos établissements. Nos engagements sont :
- Des légumes et fruits de saison
- Des produits frais
- Des produits locaux
- 50% d'aliments BIO (au-moins 10 éléments BIO/semaine)
- Des barquettes recyclées et recyclables

Engagements  
qualité  
d'ANSAMBLE



Les cuisines sur place (pour certains établissements en Délégation de Service Publique) proposent quotidiennement des repas préparés sur place, en équilibrant les menus et en proposant un maximum de produits frais et variés. Les cuisiniers ont bénéficié d'une formation HACCP, La Maison Bleue leur offre une formation sur l'univers du bio et des ateliers culinaires. Leur fournisseur principal est le **Groupe POMONA** et leurs 3 réseaux :

groupe pomona

- TerreAzur
- PassionFroid
- ÉpiSaveurs



Nous développons également, le label ECOCERT « En Cuisine » qui permet chaque année, grâce à un audit du Groupe Ecocert, de vérifier plusieurs points de contrôles, qui vont de l'équilibre alimentaire, du choix des produits, aux actions mises en place en termes de tris, de gaspillage et de la diminution de la matière plastique. A l'issue, un affichage permet d'informer les familles que nous sommes labellisés. L'objectif est d'avoir 3 carottes et de maintenir ce niveau.

**Label Ecocert «En Cuisine»**  
s'engager pour une restauration collective durable  
+bio +locale +saine

**ECOCERT EN CUISINE**

**Nouvelles exigences applicables en 2023**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>+Bio</b>	au moins 20% de bio par an	au moins 40% de bio par an	au moins 60% de bio par an
<b>+Local</b>	Au moins 4 composantes bio et locales par mois	Au moins 8 composantes bio et locales par mois + 2 ingrédients bio équitables	Au moins 12 composantes bio et locales par mois + 4 ingrédients bio équitables
<b>+Sain</b>	Pas d'OGM Menus clairs Protéines de qualité Des additifs et graisses hydrogénés interdits Fruits et légumes de saison	+ 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + Formation des cuisiniers	+ 80% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + De menus végétariens ou semi-végétariens
<b>+Durable</b>	Lutte anti-gaspillage Diagnostic des polluants Éducation à l'alimentation durable	+ Gestion écologique : déchets, eau, énergie + Limitation des plastiques et des détergents toxiques	+ Eco-déjantés + Vers le zéro plastique + Optimisation des tournées de livraison

## 1.2.6 L'hygiène de la crèche : le bionettoyage pour un environnement sain pour s'épanouir

- Des produits d'entretien éco-labellisés et le bionettoyage grâce à la chimie verte

La Maison Bleue poursuit le déploiement de sa politique RSE, Smile4Children, pour répondre aux attentes des familles et de nos professionnels et proposer un nettoyage de qualité, 100% efficace et respectueux de l'environnement.

**Des produits d'entretien respectueux l'environnement pour le bien-être de vos enfants**

- 100% naturels certifiés
- 100% fabriqués en France
- 100% de sourires des professionnels et des enfants
- 100% efficaces grâce à la chimie verte

Zéro perturbateur endocrinien. Zéro allergène. Zéro parfum.

L'ensemble des crèches La Maison Bleue est nettoyées grâce à la chimie verte\*.

Nous utilisons désormais des produits :

- 100% garantis sans perturbateur endocrinien, sans parfum, ni allergène,

- 100% des produits d'entretien utilisés dans les crèches La Maison Bleue sont écocertifiés Ecocert,
- 100 % conçus à base d'ingrédients d'origine naturelle,
- 100 % fabriqués en France.

*\* La chimie verte est l'application des principes du développement durable dans la chimie. Elle implique notamment le respect de l'environnement (utiliser des matières premières renouvelables, rendre les composants des produits biodégradables) et l'utilisation de produits moins dangereux pour la santé (ingrédient d'origine naturelle plutôt que de synthèse).*

Nous limitons notre impact sur l'environnement en :

- Constatant une réduction par 6 de notre consommation d'eau liée au ménage,
- Achetant des produits en bidon ou concentré afin de limiter les emballages.

Nos professionnels bénéficient de matériel plus ergonomique afin de lutter contre les risques de TMS



### Testés et approuvés par les équipes de crèche

Le matériel et les produits d'entretien ont été **testés en laboratoire** par notre fournisseur, puis **pendant 4 mois** dans des crèches La Maison Bleue dans les Yvelines. Un bilan très positif : toutes les structures ayant participé au test ont souhaité continuer avec cette solution et la recommandent.

- **La formation et l'accompagnement des équipes dans le protocole de bionettoyage**

Les équipes de crèches sont accompagnées dans la bonne utilisation des produits et à la démarche e bionettoyage en crèche grâce à :

- La mise en place de **protocoles**,
- Des **vidéos tutorielles** pour l'utilisation du matériel et les bons dosages,
- Des **formations dédiées** et dédiées aux professionnels de crèches.





### Le bio-nettoyage en crèche

**Objectifs de la formation**

- Optimiser les techniques professionnelles et le bio-nettoyage en crèche.
- Appréhender les risques liés à la non-conformité du bio-nettoyage.
- Connaitre les bons gestes ergonomiques pour limiter les troubles musculo-squelettiques.

**Programme**

- 1. L'hygiène**
  - Le lavage et la désinfection des mains (S.H.A.).
  - La chimie des produits : le dosage et le surdosage.
  - Les désinfectants.
  - Les micro-organismes.
  - Les sols souples (thermoplastiques, les paraffinés).
  - Les sols durs (grès céramiques, émaillés, poils).
- 2. Le bio-nettoyage des zones à risque**
  - La mise en place du chantier et la préparation du matériel et des produits.
  - L'utilisation des lavettes de couleur.
  - Les EPI / EPC.
  - Couloirs / accueil / cas d'entrée / bureaux / sanitaires / vestiaire personnel.
  - Les méthodes de travail.
- 3. Les Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.)**
  - L'anatomie, les muscles, les articulations.
  - L'hydratation du corps.
  - L'analyse des mauvais gestes.
  - Les bons gestes à mettre en place.
- 4. Travail pratique en autonomie sur les techniques de bio-nettoyage et la prévention des T.M.S.**

**Modalités d'animation et supports pédagogiques**

- Méthode magistrale (Support Power Point)
- Méthode participative (Brainstorming, mise en situation...)
- Participation active au travers de nombreux outils pédagogiques (ATP Mètre, ...)

**Modalités d'évaluation de compétences**

- Vaïdation écrite/orale en cours de formation par le formateur.
- Aux évaluations d'acceptation des objectifs complétée à l'issue de la formation.

**LIÉE**  
2 JOURS (14 heures)  
**PUBLIC**  
Personnel de direction, Agent d'entretien  
**FORMATEUR**  
Spécialiste des Hygiène et de l'ergonomie  
**INFORMATION BROSCHETTE**  
Formateur : [formation@crèchesco.fr](mailto:formation@crèchesco.fr)  
01 46 54 50 03  
**PRÉFÉRIS** : Aux (3)  
**ACCÈS PMR ET ADAPTATION AU HANDICAP** : Contacter votre Mairie/Municipalité

- L'utilisation d'une nouvelle gamme de soins et d'hygiène avec les produits :



La Fabrique des Minis est un engagement envers les enfants et leur peau si délicate. Un engagement envers les personnes qui prennent soin d'eux et leur peau sur-sollicitée par des gestes répétitifs. Mais aussi un engagement envers la planète. La Fabrique des Minis est une marque développée et distribuée par **Crèches&Co**. À La Maison Bleue nous avons fait le choix d'utiliser ces produits depuis la rentrée 2023, car nous sommes soucieux des produits que nous utilisons quotidiennement dans nos crèches, pour un respect des enfants accueillis et des professionnels qui les utilisent, tout en respectant l'environnement.

**la fabrique** des minis

Développé par  
Crèches&Co

Une gamme de soins et d'hygiène pour les Minis, pensée pour leur offrir l'essentiel, sans artifices.

Des produits pratiques, efficaces et sans risque pour la santé enfin accessibles pour les professionnels de la petite enfance.



[Découvrir la Fabrique des Minis >](#)

### Des compositions plus courtes et plus naturelles

La Fabrique des Minis s'engage à offrir le meilleur pour les Minis et les personnes qui en prennent soin. Des formules saines aux compositions courtes : juste l'essentiel pour être efficace et c'est tout !



- Gel lavant à reconstituer
- Prêt à l'emploi 500ml
- Prêt à l'emploi 3L
- Liquide Vaisselle 500ml
- Liquide Vaisselle 3L
- Tablette lave-vaisselle
- Lessive liquide 3L
- Lessive en poudre 11kg
- Tablette lessive

100% D'emballages Recyclables    Ecocert Cosmos Organic    Ecocert Ecodétergent

## La nouvelle gamme de soins et d'hygiène

**la fabrique** des minis

- Ecocert Cosmos Organic
- Ecocert Eco-détergent
- 99,5%  
d'Origine Naturelle
- Formule VEGAN
- Fabriqué en France
- Sous Contrôle Pédiatrique
- 100% d'Emballages Recyclables

### • Favoriser les gestes écocitoyens du quotidien

Changer les choses durablement commence par changer ses habitudes du quotidien. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des parents, des enfants et des professionnels par voie d'affichage dans le hall et les unités de vie ou lors des cafés parents.



Il s'agit de réflexes qui rythment notre vie de tous les jours :

### Les huit réflexes qui rythment notre vie de tous les jours

- 1**  
Ne tirer qu'une seule fois la chasse d'eau.
- 2**  
N'utiliser qu'une seule serviette pour s'essuyer les mains.
- 3**  
Éteindre la lumière lorsque l'on quitte une pièce.
- 4**  
Veiller à ne pas gaspiller le papier, limiter les impressions.
- 5**  
Veiller au signalement des fuites d'eau sans attendre.
- 6**  
Régler la température idéale dans les locaux.
- 7**  
Mise en place de compostage des déchets en lien avec les familles.
- 8**  
Dématérialiser les informations.

### 1.3 Intégration de la crèche dans son environnement social et partenariats extérieurs



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

## LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Maison Bleue met en œuvre les  
Dix grands principes pour grandir en toute confiance

5

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels



Le Directeur de la crèche identifie **sur le territoire les acteurs qui travaillent avec les enfants de moins de 3 ans.**

L'équipe de crèche sélectionne les partenaires correspondants le mieux aux besoins du projet d'établissement.

Différents partenariats peuvent être tissés en fonction des évolutions du projet d'établissement.

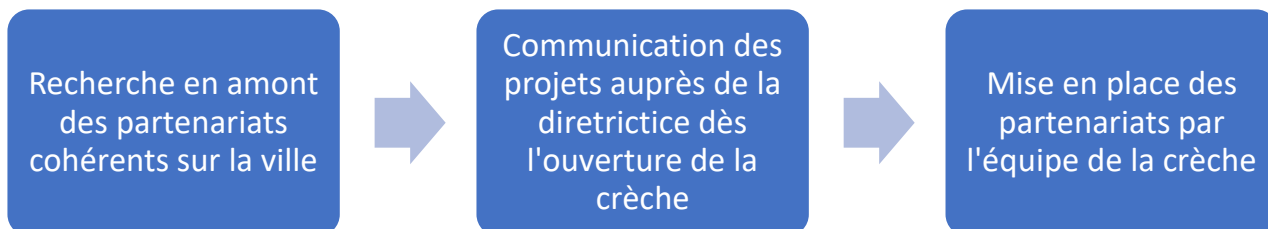
- **Date d'ouverture / reprise de gestion / acquisition de la crèche**

La crèche Les Mirabelles a ouvert le 02 septembre 2024, avec un agrément de 24 berceaux, nous pourront monter jusqu'à 33 berceau lorsque la PMI aura validé la monter .



- **La crèche comme acteur de proximité**

Pour mieux connaître le quartier de la crèche, nous avons établi la liste des différentes **structures** avec lesquelles nous pourrions **établir des partenariats facilitant une bonne intégration** dans le tissu local :



consolider les liens intergénérationnels, développer les liens avec les institutions culturelles, ancrer votre structure sur le territoire en favorisant les sorties dans son quartier.

- **Les sorties et interventions « régulières »**

Elles s'inscrivent dans le fonctionnement quotidien de la structure.

Nous accueillons une fois par mois Nathalie Castille , qui est une intervenante musicale qui fait une intervention dans chacune des unités de vie, accompagné de son Clavier et d'instrument de musique pour l'enfant adapté a son développement.

Christophe, qui fait partie de la compagnie les étoiles de la galaxie, qui intervient sur la crèche tous les mois également avec son kamishibai et ses comtes.

Tous les deux mois nous accueillons Epice et Cacahuète deux petit shetland, avec leur Monitrice Marine. Elle intervient sur la crèche pour permettre aux enfants l'éveil sensoriel, la motricité , la communication et la socialisation .

*Exemple : La sortie à la boulangerie. Afin de profiter de la vie de la commune, deux groupes d'enfants de l'unité des Grands sont accompagnés par un professionnel chez le boulanger.*

- **Les sorties et interventions « ponctuelles »**

L'ensemble des enfants participe à ces événements qui nécessitent donc planification, organisation et accompagnement des familles en complément des professionnels.

*Exemple : Pique-nique de l'été, spectacle...*

A l'occasion des sorties à l'extérieur, les professionnels doivent emporter une trousse de premiers secours et un téléphone portable.

Les enfants portent des vêtements de sécurité particulièrement voyants (gilets jaunes avec bandes réfléchissantes) ce qui les rend aisément repérables pour l'ensemble des usagers de l'espace public, notamment les conducteurs.



Avant toutes sorties ou tout accueil de personnes extérieures à l'établissement, l'équipe de la crèche se renseigne sur le niveau d'alerte du plan Vigipirate et sur les restrictions d'accès des locaux liées aux mesures de sécurité en vigueur.

- **Consolider les liens avec les structures de proximité**

## AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

### Objectif

Créer des synergies avec les structures de proximité en instaurant des animations communes. Notre tout premier partenariat sera une crèche de la ville, située à quelques mètres de notre structure. Les partenariats seront essentiellement entre les équipes, sur les projets communs.

### EXEMPLES D'ACTIVITES COMMUNES

- Echanges entre les professionnels pour mener des activités communes entre les structures
  - Réalisation de courriers entre les crèches, fait par les enfants de l'unité de vie des grands
  - Mettre en place des temps d'accueil et de jeu entre les deux crèches.
- L'année d'ouverture, un délai de 6 mois est nécessaire pour construire ce partenariat. Pour mettre en place un tel projet, nous envisageons :
- **La nomination d'un référent dans chacune des structures pour fluidifier les échanges**
- **L'affichage du calendrier des activités des familles dans les halls d'accueil**

Créer des synergies  
avec les **structures**  
de **proximité**



## Avec l'école maternelle

L'école maternelle Paul Cezanne et Paul Bert

### Objectifs

Développer des passerelles entre la crèche et l'école pour préparer les enfants à leur rentrée scolaire

Faire découvrir aux enfants leur futur environnement scolaire, leur donner des repères

**Enrichir notre programme « La clef des parents » en accompagnant les familles dans cette nouvelle démarche de parentalité**

### Les visites en École Maternelle

#### MODALITES DU PARTENARIAT AVEC L'ECOLE MATERNELLE

Le directeur de la crèche se rapproche de la direction de l'école maternelle de la ville pour planifier une ou deux ½ journées de visite de l'école. Accompagnés des parents et de quelques professionnels référents, c'est l'occasion pour les enfants de se projeter et de découvrir leur futur environnement.

Les dates de visites seront convenues en concertation avec la direction de l'école maternelle. Elles auront lieu en fin d'année scolaire. La rencontre avec les parents se tiendra environ 15 jours avant la première visite.

Avec les personnes âgées :

## Objectifs

Favoriser l'apprentissage du « **vivre ensemble** » avec les résidents de la résidence Marguerite, recréer un schéma intergénérationnel.

### LE PARTENARIAT AVEC LA RESIDENCE SENIORS

Dans le cadre de ce partenariat, les résidents pourront se rendre au sein de la crèche afin de partager des moments conviviaux avec les enfants.

Plusieurs activités pourront être proposées telles que :

- **Gymnastique douce, motricité fine** pour les plus grands à l'aide de cerceaux par exemple
- **Ateliers peinture, ateliers culinaires**
- **Entretien du potager pédagogique**
- **Transmission des savoir-faire dans le domaine culturel ou artistique** autour d'activités manuelles, etc.

Une réunion de présentation sera organisée entre le directeur de la crèche et la direction de la résidence afin d'établir un planning d'intervention entre les deux structures.

Apprentissage du  
**vivre ensemble**



## DÉVELOPPER DES LIENS AVEC LES INSTITUTIONS CULTURELLES

### Avec la médiathèque de Mably

#### Objectifs

---

Familiariser les enfants au contact des livres dès le plus jeune âge  
Développer l'imaginaire et la créativité des enfants  
Faciliter l'accès aux livres pour les enfants malvoyants ou malentendants grâce aux histoires racontées sur CD et aux livres en braille et/ou gros caractères

## LA VIE DU QUARTIER : FAVORISER LES SORTIES

### A la Boulangerie

#### Objectifs

---

Créer un moment convivial entre les enfants et les professionnels en dehors de la crèche

Un rituel est mis en place pour aller chercher le pain frais chez le boulanger : deux enfants du service des Grands viennent récupérer le sac à pain dans le bureau du directeur. Accompagnés de professionnels, ils commandent ensuite le pain au boulanger et le ramènent à la crèche pour le déjeuner ou le goûter.



## LES INTERVENANTS EXTERIEURS : UNE FERME PEDAGOGIQUE FAVORISANT L'ÉVEIL

### La ferme pédagogique

#### Objectifs

Le projet est en cours d'écriture, car une ferme pédagogique à ouvert en juin 2025 sur la commune de Montigny les Cormeilles.



La ferme pédagogique permet la découverte au plus près, de la vie des animaux de la ferme. Les enfants les observent, peuvent parfois les toucher. Cette approche, entre pleinement dans notre clé pédagogie verte. Ce rendez-vous qui lieu 2 fois/an.



#### • Collaborer avec les institutionnels

Nous avons identifié un certain nombre de services administratifs municipaux avec lesquels nous souhaiterions collaborer :

- **Le service petite enfance de la Ville de Montigny les Cormeilles**, pour établir le suivi de la crèche
- **Le service culture de Mably**, pour identifier plus précisément les infrastructures avec lesquelles nous pourrions collaborer dans le cadre du déploiement du projet d'établissement

Nous continuerons aussi à entretenir un partenariat fort avec :

La CAF du département du Val d'Oise

La PMI du département du Val d'Oise



## LA SOCIÉTÉ À MISSION

Une entreprise à mission, également appelée société à mission, est une **entreprise qui se donne statutairement une finalité d'ordre social ou environnemental en plus du but lucratif**. Elle formule une raison d'être associée à un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux. La société à mission s'engage à entretenir des objectifs d'intérêt général. Un double contrôle est institué pour veiller à la bonne exécution de sa mission : en interne, via un « comité de mission » distinct des organes sociaux de l'entreprise, et en externe, via un « comité d'impact » indépendant .



En **2024**, La Maison Bleue franchit **une étape importante** et place la RSE au cœur de la stratégie d'entreprise en se **transformant en société à mission**.

C'est un engagement fort, un cap sur le long terme qui orientera les décisions de l'entreprise au profit des enfants, de leurs familles, de nos collaborateurs et plus globalement de la société.

La mission sera intégrée dans les statuts (été 2024) et un comité de mission sera mise en place pour suivre son exécution.

## 1.4 Participation des familles à la vie de la crèche et soutien à la parentalité



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



#### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache

Accueillir un enfant, c'est aussi **accueillir ses parents** porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il nous faut pouvoir comprendre, c'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leurs enfants et s'appuyer sur leurs compétences.

Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant.

Cette co-éducation se tisse au fil des jours. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et sa manière de vivre.

L'objectif de La Maison Bleue est de placer les parents au cœur de la crèche : véritables partenaires du projet d'établissement, les parents participent pleinement à sa concrétisation.

Dans une démarche **d'accompagnement à la parentalité** La Maison Bleue a élaboré un programme spécifique consacré à la place des familles au sein de la structure : **La Clé des Parents**.



## 1.4.1 Une communication de proximité auprès des parents

Afin de définir des repères et de donner du **sens à la relation éducative**, les parents sont souvent en demande d'**écoute** et de **reconnaissance**. C'est pourquoi, plusieurs professionnels de la crèche sont à leur disposition pour échanger.

- **Les relations parents-professionnels à la crèche**



**La crèche ne se substitue jamais aux parents**, elle intervient en complémentarité.

Pour tenir les parents informés du déroulement de la journée de leur enfant, des outils spécifiques sont mis en place au quotidien.

- **Des outils pour mieux communiquer**

### TEMPS D'ACCUEIL ET DE RETROUVAILLES

**Le personnel de la crèche est formé aux informations à transmettre aux familles** et accorde à chacune tout le temps dont elle a besoin (type d'information communiquée, forme employée pour transmettre ces informations).

## 1.4.2 L'allaitement maternel et l'accueil à la crèche

### L'ALLAITEMENT, UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Afin d'accompagner les mamans qui désirent poursuivre l'allaitement maternel après la reprise de l'activité professionnelle, la crèche disposera d'un coin allaitement confortable et au calme.

Il existe aussi d'autres possibilités pour les mamans qui souhaitent allaiter :

- Le lait maternel tiré au domicile ou sur le lieu de travail de la mère puis remis directement aux professionnels de la crèche (avec des règles d'hygiène, de transport et de traçabilité à respecter)
- L'allaitement mixte qui alterne entre lait maternel et biberons de lait 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> âge



La Maison Bleue a mis en place un protocole pour la conduire à tenir en cas d'allaitement maternel.

Ce dernier est remis aux parents lors de leur inscription en crèche. Il permet aux professionnels de conseiller, soutenir les mamans sur les bienfaits et les techniques d'allaitement.

**La Maison Bleue est très impliquée dans l'accompagnement des mamans qui allaitent puisque notre Directrice Métier, Sarah Ferrand a participé à la rédaction du livre « Mon allaitement comme je le veux ».**

« Manque d'informations, fatigue, culpabilité, pression de l'entourage, manque de lait, crevasses... les difficultés sont nombreuses, et le sujet souvent peu abordé. Christel et Karima, de Mum-to-be Party®, tordent le cou aux idées reçues et percent les secrets, souvent bien gardés, d'un allaitement libre et épanouissant. La parole est donnée à de nombreuses mamans, ainsi qu'à des influenceuses et des experts, pour se sentir en confiance et comprise dans chaque étape de son allaitement. »



### 1.4.3 Le Conseil de crèche et la participation des familles à la vie de la crèche

#### Le Conseil de crèche



Afin de renforcer la collaboration entre les parents, les parents référents, et la direction de crèche, nous convenons d'instaurer un temps d'échange régulier nommé "**Le conseil de crèche**". Cette **réunion trimestrielle** constitue un espace ouvert destiné à discuter des améliorations et des initiatives liées à l'accueil des enfants en crèche. Il offre un temps d'échanges aux parents pour partager leurs idées, suggestions et préoccupations en lien avec l'accueil des enfants.

**C'est une occasion précieuse pour favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs impliqués. La date de mise en œuvre du Conseil de crèche pour l'année 2025/2026 est décembre 2025.**

#### Les enjeux :

- **Impliquer les parents dans la vie des établissements La Maison Bleue**
  - Le Conseil de Crèche favorise le dialogue, la collecte d'idées, de suggestions et les préoccupations des parents tout en prenant en compte la collectivité et ses orientations.
- **Promouvoir une collaboration efficace et harmonieuse**
  - Le Conseil de Crèche contribue à renforcer le lien entre les familles et l'équipe dirigeante, créant ainsi un partenariat actif tourné vers le bien-être des enfants.
- **Améliorer en continu la qualité d'accueil des enfants**
  - Le Conseil de Crèche offre un espace spécifique pour discuter des sujets liés à l'accueil des enfants dans le respect du projet éducatif.



### 1.4.4 Les cafés, les réunions parents

- Impliquer les parents dans la vie de la crèche
- Profiter des compétences artistiques de certains parents pour animer des activités auprès des enfants



« Mon papa est venu montrer son travail de pompier à tous mes copains. »

*Alexandre, 3 ans, enfant de l'unité des Grands.*

Les parents deviennent  
animateurs le temps d'un atelier

Plusieurs activités au cours de l'année nous donnent l'occasion de vivre des moments chaleureux entre parents, enfants et professionnels.

- Les **cafés parents** : un temps convivial d'échange pour les parents et les professionnels
- Le **goûter photo** : pour visualiser les moments forts de la crèche à travers une expo photo
- Le **festival des parents** : pour faire profiter des savoir-faire de certains parents
- La **journée nationale de l'échange** : pour troquer vêtements, jouets, produits de puériculture entre parents

## LE FESTIVAL DES PARENTS

Du ..... au .....

**Festival des Parents**  
**Vivez le quotidien**  
**de vos enfants et animez**  
**vos propres ateliers**

Proposez votre atelier

Choisissez une date auprès de la directrice

Animez votre activité

Club PARENTS  
La Maison Bleue

Une fois par an, pendant une semaine, une activité quotidienne est **animée par un parent** de la crèche : peinture, lecture, musique, activité manuelle... C'est le Festival des Parents !

La directrice établit un calendrier d'intervention plusieurs semaines à l'avance et les parents s'inscrivent selon leur libre choix.

À la fin de cette semaine, un moment festif est organisé pour clôturer le festival. L'ensemble des familles et des professionnels se mobilise pleinement pendant cette période, ce qui contribue en grande partie à **la réussite de cette fête**.



## LES CAFÉS PARENTS

Au sein des crèches La Maison Bleue, des réunions thématiques sont régulièrement organisées sous forme de cafés parents rassemblant l'ensemble des familles de la structure et l'équipe de crèche. **Des cafés parents seront ainsi régulièrement proposés aux parents des enfants de la crèche. Nous souhaitons proposer un café-parents une fois par mois aux parents de la crèche.**

En amont de chaque café Parents, deux professionnels effectuent des recherches et préparent des panneaux d'informations à l'attention des familles en collaboration avec l'équipe de direction, l'équipe éducative, la psychologue, le RSAI. Les panneaux sont réalisés en respectant la même trame :

- Définition, apports théoriques
- Accompagnement à la maison
- Accompagnement à la crèche
- Bibliographie

Deux professionnels, l'équipe de direction, et si possible la psychologue se rendent disponibles pour répondre aux questions des familles autour du Café Parents.

**Ces cafés parents permettent d'intégrer les familles et l'équipe de crèche dans le projet d'établissement. Ces cafés parents sont l'occasion de manière générale, d'échanger et de partager sur des thématiques en lien avec la parentalité.**



### 1.4.5 Le jeu de l'oie « Tous à la crèche »



Tous à la  
crèche

Ce jeu de société inventé par La Maison Bleue est proposé aux parents pour animer les cafés/goûters parents, leur permettant d'évoquer tous les sujets de manière ludique

### 1.4.6 L'application mobile « A la crèche »



**À la crèche**

est l'application mobile de La Maison Bleue pour les parents afin de faciliter leurs échanges avec la crèche de leur enfant.

Cet outil permet aux parents de rester connectés à la crèche à tout moment. Rapidement, ils peuvent accéder aux fonctionnalités suivantes :



**Actualités de la crèche** : menus du jour, activités, vie de la crèche mis à disposition par les directeurs etc.



**Actualités pédagogiques** pour un accompagnement à la parentalité rédigées par des experts pédagogiques de La Maison Bleue



**Contact de la crèche**



**Réservation d'heures complémentaires**

Saisie d'horaires d'accueil en plus du contrat initial à mettre avant le volume horaire



### Système de notifications

En temps réel pour être informés de toutes les nouvelles actualités

### Partage de documents

Partagez les documents importants avec la crèche en un clic (ordonnance, certificat médical...). La direction de la crèche en sera notifiée instantanément.

### Galerie photos

La galerie photos de chaque enfant (sous réserve de validation du droit à l'image) permet aux parents de suivre ses moments forts à la crèche et de télécharger les photos directement depuis l'application.



## 1.4.7 Les moments festifs

Tout au long de l'année, les parents sont invités à partager des moments festifs (fête de fin d'année, galette des rois, fête de la musique, fête des parents, semaine du goût, spectacles, journée portes ouvertes pour les familles, ...).

Ces animations permettent aux familles de se sentir partie prenante de la vie de la crèche et **contribuent à renforcer le lien entre les parents et professionnels.**

Impliquer les parents dans  
de la vie de la crèche



## 1.5 Favoriser l'accueil des familles en situation d'insertion professionnelle



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance



Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation ou celle de ma famille



Le Code de la santé publique stipule que les établissements d'accueil petite enfance *garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle [...] pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.*

« Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations [...] toutes et tous doivent pouvoir être accueilli ensemble. »

*Cadre national pour l'accueil du jeune enfant,  
Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits  
des femmes.*

L'attribution d'une place à une famille en situation d'insertion est décidée par la ville en collaboration avec le directeur de la crèche.

L'accueil des familles en insertion professionnelle ou sociale nécessite **une analyse des situations familiales au cas par cas**. L'objectif : proposer une solution d'accueil pour aider la famille à trouver sa place dans la société.

La garde d'enfant est souvent le dernier obstacle à l'insertion sociale et professionnelle. **L'accueil occasionnel semble pouvoir répondre aux besoins de certaines familles.** Cet accueil temporaire permet d'assurer une solution de garde pendant que les parents se rendent à un rendez-vous, à un entretien d'embauche, à des journées de formation... **Si le parent trouve un stage, une formation ou un emploi, l'enfant pourra être accueilli de façon régulière au regard des places encore disponibles.**

La crèche est un lieu d'accueil pour les jeunes enfants mais aussi pour les familles. Pour rompre l'isolement social, l'équipe interprofessionnelle propose aux familles des temps de rencontres et d'échanges : café parents, réunions de parents, réunions thématiques, évènements festifs.

L'équipe, le psychologue, le RSAI sont disponibles pour écouter, accompagner et orienter les familles. En fonction de la problématique familiale, un travail en réseau avec les différents intervenants du secteur pourra se mettre en place.



## FOCUS SUR LE PARTENARIAT MA CIGOGNE, POUR ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La Maison Bleue a mis en place en 2017 un partenariat avec Pôle Emploi afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi à la recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) de 0 à 3 ans pour se rendre par exemple à un entretien d'embauche.





# Projet d'établissement


Les Mirabelles Octobre 2025

## **PARTIE 2**

### **Le Projet d'Accueil**

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

# SOMMAIRE



SOMMAIRE.....	1
LE PROJET D'ACCUEIL AU SEIN DE LA CRÈCHE.....	2
1.1 Les prestations d'accueil proposées.....	2
1.1.1 L'accueil régulier.....	2
1.1.2 L'accueil occasionnel.....	2
1.1.3 L'accueil d'urgence.....	5
1.2 L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	6
1.2.1 Les engagements de La Maison Bleue.....	6
1.2.2 Le projet d'accueil individualisé (PAI).....	10
1.2.3 L'implication de toute une équipe pour un accueil au quotidien .....	12
1.2.4 La formation du personnel .....	15
1.3 Prévention/Gestion des incidents.....	17
1.4 Information Préoccupante .....	17
1.5 Description des compétences professionnelles au sein de la crèche ...	18
1.5.1 Composition de l'équipe interprofessionnelle .....	19
1.5.2 Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).....	19
1.5.3 Organisation de l'équipe interprofessionnelle.....	23
1.5.4 La dynamique d'équipe.....	25
1.5.5 Favoriser la communication et la mutualisation des compétences.....	25
1.5.6 Travail institutionnel et analyses des pratiques professionnelles .....	30
1.6 Notre formation qualifiante pour tous.....	36
1.6.1 L'accompagnement des professionnels .....	38
1.6.2 Le calendrier de formation sur mesure .....	45

## LE PROJET D'ACCUEIL AU SEIN DE LA CRÈCHE



### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

#### 1.1.1 L'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

L'accueil est régulier lorsque l'enfant est accueilli :

- **A temps complet** : Par exemple : dix heures par jour, cinq jours par semaine
- **A temps partiel** : Par exemple : deux jours par semaine, quatre heures par semaine...

A l'inscription, une semaine d'accueil est programmée avant l'accueil régulier de l'enfant. L'enfant est attendu et son accueil est régulier et anticipé.

#### 1.1.2 L'accueil occasionnel

Le multi-accueil implique en complément des enfants en contrat régulier, l'accueil d'enfants en occasionnel, sur une durée de 2 heures minimum. L'accueil collectif occasionnel est de courte durée. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil.

Une organisation tenant compte de cette spécificité est réfléchie avec l'ensemble du personnel de crèche. L'accueil occasionnel est proposé pour répondre aux besoins ponctuels de l'ensemble des familles, selon les disponibilités de la structure (horaires, durée, places disponibles).

Les enfants ayant été accueillis dans le multi-accueil avant leur entrée en école maternelle pourront bénéficier d'un accueil occasionnel dans le cadre du périscolaire et des vacances scolaires.

L'accueil occasionnel des enfants pose la question de la sécurité interne des enfants (sécurité affective que l'enfant doit acquérir pour aller vers l'autonomie). L'enfant accueilli occasionnellement a besoin de repères forts et surtout qu'on fasse confiance à ses capacités d'adaptation.

Notre projet éducatif se déclinant autour de repères stables et sécurisants facilite l'organisation de l'accueil occasionnel.

### LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un rendez-vous administratif sera organisé avec les parents pour :

- Constituer le dossier administratif
- Effectuer une visite de la crèche
- L'enfant est maintenant connu de l'établissement, il y est inscrit. Il peut alors être accueilli pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

### L'ACCUEIL OCCASIONNEL PROGRAMMÉ ET ANTICIPÉ

A l'inscription de l'enfant, une semaine d'accueil est programmée même si l'enfant ne fréquente pas le multi-accueil régulièrement.

Au regard de leur besoin, les familles contactent le directeur qui gère la liste des occasionnels pour programmer l'accueil de leur enfant sur des créneaux horaires libres.

L'enfant est attendu mais peut ne pas avoir fréquenté le multi-accueil depuis plusieurs semaines. En amont de cet accueil il est demandé à la famille de réactualiser la fiche « des habitudes de vie de l'enfant ».

### L'ACCUEIL OCCASIONNEL LE JOUR MÊME : VALIDATION AU REGARD DES ABSENCES

Au regard des absences du jour, le directeur du multi-accueil peut proposer un accueil sur les créneaux disponibles aux familles inscrites sur la liste des accueils occasionnels.

L'enfant n'étant pas attendu ce jour, le repas proposé pourra être différent de celui présenté aux autres enfants accueillis (menu d'urgence).

### L'ACCUEIL OCCASIONNEL EN PRATIQUE

Un groupe de travail composé de professionnels de la petite enfance a élaboré des outils à l'attention des familles mais aussi des professionnels accueillant les enfants. Ceux-ci permettent à la fois de présenter la diversification des solutions d'accueil mais également d'organiser l'accueil :

- Le cahier de l'accueil occasionnel retrace la vie de l'enfant à la crèche
- Le flyer de présentation de l'accueil occasionnel à l'attention des familles
- Le guide pratique de l'accueil occasionnel à l'attention des équipes.



### MODALITÉS D'ACCUEIL

Le lait, les repas ainsi que les couches sont fournis par le multi-accueil.

L'enfant est accueilli dans le lieu de vie correspondant à son âge, par un professionnel identifié.

Une attention toute particulière est portée aux repères de cet enfant, qui fréquente le multi-accueil de manière épisodique.

Un petit livret, permettant de recenser les informations utiles à l'accueil de l'enfant, est renseigné par les parents pour ce qui est de la présentation de l'enfant et de sa famille mais reste à la crèche, à disposition de l'équipe et de la famille, pour être consulté et complété.

Comme pour tous les autres enfants accueillis, il est demandé aux parents de saisir les arrivées et les départs de l'enfant, sur le logiciel dédié à cet effet.

## MODALITÉ DE L'ACCUEIL EN SURNOMBRE

Dans le cadre de la réforme des modes de garde de la petite enfance, un arrêté du 8 octobre 2021 précise les modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant. Le Code de la santé publique (article R.2324-27) – modifié par le décret du 30 août 2021 – prévoit en effet que "le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil.



L'arrêté du 8 octobre commence par indiquer que, conformément au référentiel bâtiementaire national prévu par l'arrêté du 31 août, il ne peut être demandé de surfaces supplémentaires pour l'accueil en surnombre. L'arrêté précise surtout que le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement ne peut excéder 100% de la capacité horaire hebdomadaire, calculée en fonction du nombre d'heures de présence totales des enfants effectivement accueillis. Dans les situations de capacité modulée, le taux d'occupation de l'établissement est alors calculé sur la base de la capacité hebdomadaire, prenant en considération des capacités différentes durant l'amplitude d'ouverture de l'EAJE.

D'autre part, et comme le prévoit déjà le décret du 30 août 2021, le nombre maximal d'enfants pouvant être simultanément accueillis est calculé à partir du nombre de places d'accueil pour lequel l'établissement est autorisé ou a reçu un avis, dans la limite de 115%. Par ailleurs, le calcul du taux d'occupation hebdomadaire doit être consigné dans un tableau de bord justifiant le respect des dispositions liées à l'accueil en surnombre au cours des deux mois précédents.

À La Maison Bleue, l'accueil d'enfants supplémentaires se fait après réflexion entre la direction et le Responsable d'exploitation de secteur, sur la capacité de l'équipe à accueillir des enfants supplémentaires.

Comment préparer la semaine d'accueil (semaine d'adaptation) ? Comment les intégrer dans le déroulé de journée ? A toutes ces questions, s'ajoute l'accompagnement des familles et des équipes par la direction.

Quand il y a une augmentation de la capacité, une réunion est faite entre la Direction et les équipes pour évoquer les nouvelles arrivées, puis la ou les référents seront désignés. Ensuite, l'accueil des nouvelles arrivées est programmé. En parallèle, les familles sont rencontrées par la direction qui leur détaille tous les éléments nécessaires à connaître pour l'accueil de leur enfant. Enfin, la date est définie pour programmer la semaine d'accueil. Le planning des professionnels est adapté afin de garantir le taux d'encadrement à la réglementation en vigueur soit un taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs.

L'intégration dans le déroulé de journée et dans les tours de rôles sont liés aux habitudes des enfants dans le milieu familial mais aussi à la suite de ce qu'ils montrent aux équipes. L'observation est une des clés essentielles pour intégrer les nouveaux enfants dans les tours de rôles et dans les différents soins de la journée (changes/sieste).

Si l'ensemble de ces éléments sont respectés et suivis, l'accueil de nouveaux enfants (pour un groupe qui sera plus conséquent) se fera avec plus d'aisance. Un point régulier est fait avec le RES et la direction pour justement assurer un suivi des difficultés et/ou des éléments positifs d'un plus grand groupe.

### 1.1.3 L'accueil d'urgence

Au sein de la crèche, quelques places sont réservées à l'accueil d'urgence.

Cet accueil s'adresse à des parents qui, dans des situations particulières et imprévues ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant. Pour l'enfant, comme pour les parents, c'est donc un moment de rupture, facteur d'insécurité.

#### L'ACCUEIL D'URGENCE PEUT SE FAIRE DANS PLUSIEURS SITUATIONS :

- Des **problèmes de santé physiologique** (maladie, hospitalisation, décès) ou psychique (passage dépressif, décompensation) d'un des parents
- Des **changements inopinés dans l'organisation du travail** (formation, retour à l'emploi, mobilité, etc.)
- Des **problèmes de précarité psychosociaux** (lieux de garde inadaptée, carence de soins, parents isolés)

Ces différentes situations rendent nécessaire l'accueil en urgence de l'enfant, dans l'intérêt de celui-ci et de ses parents.

Ce temps d'accueil devra permettre la mise en place d'une nouvelle organisation familiale pour l'enfant ainsi qu'un travail autour de la famille.

#### UNE SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE CRÈCHE



Comme le souligne le terme d'urgence, l'accueil de l'enfant peut s'effectuer sans temps d'adaptation préalable pour l'enfant qui est accueilli du jour au lendemain dans un nouvel environnement, avec une perte de ses repères.



L'enfant pourra être amené à rencontrer des difficultés dans ce nouveau mode de garde et ce d'autant plus qu'il sera privé subitement de la relation privilégiée avec la personne qui assurait sa garde.



C'est pourquoi, La Maison Bleue attache une importance toute particulière à l'accueil de l'enfant en situation d'urgence, afin que ce dernier soit le moins déstabilisé possible. Pour cela, elle sensibilise l'ensemble du personnel de crèche.

#### LES MESURES MISES EN PLACE :

- Le détachement d'un professionnel pour accueillir l'enfant et son parent ou sa famille.
- Un **portage plus soutenu**, ainsi qu'une disponibilité importante d'un professionnel pour répondre aux besoins que manifeste l'enfant (sécurité affective)
- Le **réaménagement de l'espace**, notamment le lieu de sommeil.
- La possibilité de proposer aux parents une rencontre avec le psychologue de la crèche et le RSAI.

## 1.2 L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Maison Bleue met en œuvre les  
Dix grands principes pour grandir en toute confiance



Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation ou celle de ma famille



### 1.2.1 Les engagements de La Maison Bleue

L'accueil collectif est un moyen d'accompagner les parents et de sociabiliser les enfants qui peuvent se sentir isolés du fait d'un handicap ou d'une maladie.

La vie de la crèche est donc orchestrée de façon à accueillir ces familles dans les meilleures conditions possibles.

Nous leur accordons une importance particulière, conscients que la crèche peut être pour leur enfant une chance supplémentaire de s'épanouir et bien grandir :

Un projet adapté à l'accueil et **l'épanouissement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**. Avec une équipe interprofessionnelle formée pour **apporter le soutien adéquat à ces familles**.

L'accueil de l'enfant en crèche permet de :

- **Mobiliser ses potentialités**, accéder à une autonomie à travers la découverte de ses capacités, développer ses compétences, sa confiance en lui.
- **S'enrichir** mutuellement au contact d'autres enfants et adultes, **s'ouvrir** sur l'extérieur.
- Permettre à chaque enfant de **découvrir la différence**.



- **Une charte spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap**

Notre projet d'accueil est adapté à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap. Il faut que son handicap soit compatible avec la vie en collectivité et que l'équipe ait la capacité de l'accueillir dans des conditions optimales.

L'accueil est donc validé par le Réfèrent Santé et Accueil Inclusif de la crèche avec l'aide du médecin traitant de l'enfant, et éventuellement des spécialistes qui le suivent (kinésithérapeutes, ergothérapeutes...).

## Accueillir un enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques c'est :

- 1 : C'est d'abord **accueillir un enfant** avec les mêmes besoins fondamentaux que les autres.
- 2 : C'est **connaître et reconnaître ses besoins** spécifiques.
- 3 : C'est lui **donner les moyens** de s'épanouir et de se construire avec ses pairs.
- 4 : C'est **prévoir** (organisation, horaires ajustés, ...).
- 5 : C'est **élaborer un accueil** individualisé et ajuster les pratiques.
- 6 : C'est **participer avec la famille** à la construction de son projet de vie.

**La Maison Bleue**  
Réinventons la crèche

- **Une « enquête PAI handicap » annuelle**

Le service Qualité Opérationnelle de La Maison Bleue élabore chaque année une « **enquête PAI handicap** » qui recense les différents handicaps rencontrés dans l'ensemble de nos crèches : handicap moteur, sensoriel ou mental.

Il met à disposition dans son fonds documentaire **une fiche technique portant sur le PAI**. Une fois remplie, elle est envoyée aux professionnels de santé et validée par le Référent Santé et Accueil Inclusif de crèche.

**L'objectif :**

Mieux suivre dans le temps les enfants porteurs de handicap et surtout mettre en place des mesures adaptées :

- Le handicap nécessite-t-il un aménagement spécifique ?
- Le handicap nécessite-t-il un surcroît de personnel ?



- **La Maison Bleue, partenaire national de la Nuit du Handicap**

La Maison Bleue est partenaire national de la Nuit du Handicap depuis sa création.

L'objectif de cet événement est de faciliter la rencontre entre personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas afin de changer notre regard sur le handicap, de créer du lien et de construire une société plus inclusive. [La 7<sup>ème</sup> édition de La Nuit du Handicap s'est déroulée le samedi 15 juin 2024.](#)

Les équipes de La Maison Bleue étaient présentes physiquement à Boulogne-Billancourt pour représenter La Maison Bleue et proposer un temps calme et de détente pour les tout-petits.

Ouvert à tous et gratuit, les participants peuvent partager un moment de convivialité, profiter de spectacles, refaire le monde et ainsi participer à une société plus solidaire et riche de ses diversités ! C'est un événement national qui est conçu et réalisé dans chaque ville par une équipe de bénévoles en partenariat avec les associations locales de personnes handicapées, et avec le soutien de la municipalité.

Cet événement a été porté par les Référents Handicap Enfant dans l'ensemble du territoire. Pour connaître leurs missions.

Pour en savoir plus sur l'événement, cliquer sur le lien suivant : [Boulogne-Billancourt - La Nuit du handicap](#)



## 1.2.2 Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Un PAI est mis en place dès que l'accueil d'un enfant nécessite des aménagements spécifiques. Pour les enfants porteurs de handicap, il est établi avec la famille et les professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien. Il précise :

**ACCUEIL D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP  
OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE**  
PR PCE 203-01  
Version 01 – 15 octobre 2023

**Les acteurs de la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique**

Équipe	Rôle et actions
<p><b>Équipe Interprofessionnelle</b> <b>Permanente :</b> Tous les membres permanents de l'équipe de crèche</p>	<p><b>Au quotidien</b> Garantir la Qualité d'accueil de tous les enfants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation des enfants, détection d'éventuelles suspicions d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique</li> <li>• troubles du développement, suivi et traçabilité</li> <li>• Communication et relation de confiance avec les Parents</li> <li>• Mise en place de l'organisation prévue dans le cadre des PAI</li> <li>• <b>Accompagnement des autres membres de l'équipe</b></li> </ul> </p>
<p><b>Équipe Ressources</b> <b>Permanente :</b> Direction EJE / Educateur spécialisé Infirmier de crèche Référént de l'enfant <b>Selon les missions :</b> RSAI / Psychologue / Psychomotricien / Référént Pédagogique</p>	<p><b>3 fois par an (novembre – mars – juin) - 1h30</b> Garantir le suivi de la qualité d'accueil et de la mise en œuvre des actions adaptées aux besoins des enfants et des familles :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations sur le développement des enfants accueillis</li> <li>• Mise en place des PAI et suivi de l'organisation interne</li> <li>• Analyse de situation et préparation des orientations</li> <li>• Accompagnement et soutien des Parents</li> <li>• Formations de l'équipe interprofessionnelle</li> </ul> </p>
<p><b>Équipe Pluridisciplinaire</b> <b>Permanente :</b> Direction EJE / Educateur spécialisé Infirmier de crèche <b>Selon les missions :</b> RSAI / Psychologue / Psychomotricien Référént Pédagogique <b>Externe :</b> PMI CAMSP Représentant hospitalier Assistant social ...</p>	<p><b>Après la phase d'observation</b> Accompagner les Parents et préparer l'accueil de l'enfant reconnu comme étant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et associer les parents pour le diagnostic médical de l'enfant</li> <li>• Contacter les autres acteurs concernés (service de PMI, services spécialisés de prise en charge ...)</li> </ul> <p><b>Quand le diagnostic médical est posé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les besoins de l'enfant et les meilleures modalités d'accueil pour y répondre</li> <li>• Orienter les familles vers le mode d'accueil adapté</li> <li>• Associer les Parents à chaque étape des analyses et choix</li> </ul> </p>
<p><b>Équipe Synthèse</b> <b>Permanente :</b> Direction Référént de l'enfant <b>Selon les missions :</b> RSAI / Psychologue / Psychomotricien Référént Pédagogique <b>Externe :</b> PMI CAMSP Représentant hospitalier Assistant social ...</p>	<p><b>2 fois par an (décembre – février/mars), à l'initiative des acteurs externes</b> Garantir la cohérence entre les actions mises en œuvre et préparer l'orientation de l'enfant vers l'accueil le mieux adapté pour répondre à ses besoins  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster la cohérence des interventions mises en œuvre par les équipes de la crèche et les partenaires</li> <li>• Anticiper et préparer l'orientation de l'enfant (établissement spécialisé/passarelle école)</li> </ul> </p>
<p><b>Le Référént Handicap</b> Professionnel de La Maison Bleue disponible, sensibilisé, et formé aux questions de handicap et de la Petite Enfance</p>	<p><b>Personne ressource</b> sollicitée ponctuellement pour :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager avec les directions et/ou les parents, les observations,</li> <li>• Ajuster les conditions d'accueil</li> <li>• Définir les choix et les orientations possibles pour l'enfant dans le respect de la confidentialité de leur histoire et dans une logique de soutien à la parentalité.</li> </ul> </p>

Classeur Qualité - Toute reproduction ou communication est interdite sans accord préalable - Page 3 sur 11

Des réunions de concertation et de synthèse avec les intervenants spécialisés (CMP, Centre de soins, Sessad, etc.) sont régulièrement organisées de manière à évaluer et à réajuster le PAI au regard de l'évolution de l'enfant.

La Direction des Opérations de La Maison Bleue élabore chaque année une « **enquête PAI handicap** » qui recense les différents handicaps rencontrés dans l'ensemble de nos crèches : handicap moteur, sensoriel ou mental.

Il met à disposition dans son fonds documentaire une **fiche technique portant sur le PAI**. Une fois remplie, elle est envoyée aux professionnels de santé et validée par le référent santé et accueil inclusif de crèche.

**L'objectif :** mieux suivre dans le temps les enfants porteurs de handicap et surtout mettre en place des mesures adaptées

## ACCUEIL D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE

PR PCE 203-01  
Version 01 – 15 octobre 2023

### Les étapes clés de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

Dès le diagnostic posé, **orientation** vers le meilleur mode d'accueil le mieux adapté aux besoins de l'enfant :

- Au sein de la **crèche**
- Selon d'autres modalités

**L'enfant atteint ses 3 ans : une solution d'accueil doit être envisagée :**

- Demande de dérogation pour un accueil prolongé au sein de la crèche
- Orientation vers le mode d'accueil le mieux adapté / entrée à l'école
- Soutien et accompagnement des familles
- Accompagnement vers les aides financières possibles

---

**1**

**Observation tracée du développement de l'enfant :**

- À la maison
- À la crèche

Un temps d'analyse et d'échanges jusqu'au **diagnostic médical**

**2**

**L'enfant est accueilli à la crèche :**

- Un PA est mis en place et actualisé
- L'équipe est formée et accompagnée
- Des aides financières peuvent être demandées

---

**3**

**4**

### Les visuels pour reconnaître et identifier le rôle de chacun

Observer

Tracer

Écouter  
Échanger

Analyser

Guider  
Accompagner  
Soutenir

Accueillir  
Organiser

Former

Orienter

**Accueillir en crèche un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, c'est participer avec les parents à la construction de son projet de vie.**

Classeur Qualité - Toute reproduction ou communication est interdite sans accord préalable - Page 4 sur 11

Lo Maçon Bleu

### 1.2.3 L'implication de toute une équipe pour un accueil au quotidien

Le handicap peut générer un sentiment d'impuissance et d'anxiété chez les professionnels. Nous tenons donc à les préparer psychologiquement pour qu'ils puissent **accompagner l'enfant porteur de handicap avec professionnalisme et soutenir les familles au quotidien.**

#### La crèche

##### Le(la) Directeur(trice) d'établissement

- Forme et prépare son équipe
- Organise l'accueil individualisé de l'enfant
- Dialogue et accompagne les parents
- Sensibilise les professionnels à la notion de handicap, d'inclusion

##### L'équipe Interprofessionnelle

- Accueille un enfant à besoins spécifiques comme un autre
- Questionne les pratiques en lien avec l'accueil de chaque enfant dans sa singularité et sa richesse
- Favorise les temps d'éveil et de détente sensorielle
- Développe l'approche corporelle et relationnelle fondamentale pour des enfants blessés dans leur corps et leur besoin de reconnaissance

#### Le réseau

##### Les intervenants extérieurs et le travail en réseau, un partenariat fondamental pour :

- Evaluer et adapter le projet thérapeutique de l'enfant
- Etablir une cohérence dans le soin prodigué
- Etablir des points biannuels avec les partenaires, notamment le CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

#### La famille

##### Soutenir la famille dans son projet de vie pour l'enfant pour :

- Offrir un accueil modulable afin de concilier vie familiale et vie professionnelle
- Proposer aux parents un autre regard non médicalisé sur leur quotidien : sortir de l'isolement familial
- Intégrer les parents à la vie de la structure d'accueil : participations aux réunions, café parents, temps festif, etc.

- **L'accueil au quotidien**

L'accueil au quotidien d'un enfant en situation de handicap, avec un besoin spécifique ou présentant des différences comportementales, peut nécessiter des **aménagements particuliers** :

- **Réorganiser les espaces** (exemple : installer un lit à barreaux dans la salle de repos de l'unité des Grands)
- **Accueillir des personnels soignants** (exemples : kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, orthophoniste...)
- Diminuer les admissions dans l'unité de vie
- Prolonger le séjour dans l'établissement au-delà de l'âge réglementaire (en accord avec la PMI)

**Pour maintenir la qualité de l'accueil au quotidien, l'équipe veille :**

- À maintenir du lien avec la famille (temps de rencontre et d'échanges réguliers)
- À respecter le développement, le rythme de l'enfant
- À nommer un professionnel référent et à organiser des temps d'échanges et de réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire
- À faciliter l'intervention des différents services spécialisés (CAMSP, SESAD, HOPITAUX...) dans la structure. Ces spécialistes pourront également être un soutien pour l'équipe qui bénéficiera de leurs conseils et de leur accompagnement pour améliorer la prise en charge de l'enfant
- Le RSAI a une mission capitale concernant cette mission : il a la charge d'accompagner les familles, les équipes pour l'accueil, de mettre en place un PAI, de former les professionnels quant à la mise en place de ce PAI, d'observer l'enfant, de participer aux différentes réunions pour apporter ses éclairages.

- **Le départ de l'enfant**

Pour faciliter l'intégration d'une nouvelle structure, ce départ doit être pensé et préparé avec les parents, l'équipe de la crèche, les intervenants extérieurs et les professionnels du nouvel établissement (instituteurs, éducateurs...). En amont du départ, des réunions sont donc planifiées.



• **L'équipe de la crèche**

Le handicap peut générer un sentiment d'impuissance et d'anxiété. Les professionnels des crèches peuvent donc bénéficier d'une formation spécifique et d'un soutien personnalisé et continu de la part de l'équipe d'encadrement. Nous tenons à les accompagner psychologiquement pour qu'ils puissent **accueillir l'enfant en situation de handicap avec professionnalisme**.

Les professionnels peuvent également se confier au psychologue de la crèche s'ils en ressentent le besoin.

• **Le Référent Handicap Enfant**

**Le Référent Handicap collabore avec les directions (selon un secteur dédié).**

- **Il accompagne** les équipes de Direction sur l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ainsi que la famille.
- **Il accompagne** les équipes de Direction sur la détection des besoins spécifiques d'un enfant.
- **Il partage** ses connaissances avec les autres référents handicap et les centraliser.
- **Il communique et sensibilise** sur le rôle du référent handicap, afin de répondre au Cadre National sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, auprès des équipes.
- **Il soutient** les équipes de Direction dans leur rôle d'accueil, de soutien à la parentalité, de dépistage précoce.



**Référents Handicap Enfant**

**IDF**  
 Chloé BOKANOWICZ, Directrice à Choisy-le-Roi  
 Audrey DOS SANTOS FERREIRA, Responsable d'Établissement de Crèche à Choisy-le-Roi  
 Aurélie BOIS-SANTOS FERREIRA, Responsable d'Établissement de Crèche à Choisy-le-Roi  
 Aurélie BOIS-SANTOS FERREIRA, Responsable d'Établissement de Crèche à Choisy-le-Roi

**Accompagnants**  
 Carole COCHARD, Médiatrice Pédagogique  
 Diéane DUCARMIN, Médiatrice Pédagogique

**ILE-DE-FRANCE**  
 Barbara BERRY, Directrice à Paris  
 Nicolas DOSSANHO, Directeur à Nanterre  
 Murielle ALBIN, Responsable de Direction à Nanterre  
 Mélanie CHENY, Directrice à Nanterre

**Accompagnants**  
 Carole COCHARD, Médiatrice Pédagogique  
 Diéane DUCARMIN, Médiatrice Pédagogique

**PACA**  
 Magali PLESIANT, Directrice à Marseille  
 Marie-Laure BOUTIER, Responsable d'Établissement de Crèche à Marseille

**Accompagnants**  
 Carole COCHARD, Médiatrice Pédagogique  
 Diéane DUCARMIN, Médiatrice Pédagogique

**EST**  
 Marie-Laure BOUTIER, Responsable d'Établissement de Crèche à Marseille  
 Marie-Laure BOUTIER, Responsable d'Établissement de Crèche à Marseille

**Accompagnants**  
 Carole COCHARD, Médiatrice Pédagogique  
 Diéane DUCARMIN, Médiatrice Pédagogique

Le référent handicap de mon territoire est : Audrey Dos SANTOS

- **L'accompagnement de proximité**

Cet accompagnement est assuré par le **Responsable d'Exploitation de Secteur**, dont la mission principale est de piloter son secteur (constitué de plusieurs établissements) dans sa globalité. Tout en se focalisant sur chaque crèche afin de suivre l'occupation, la commercialisation et si l'ensemble des conformités sont appliquées.

Depuis 2023, **des Directeurs de Territoire** ont été nommés, ils ont comme actions principales d'être l'interface entre les Directeurs Régionaux et les responsables de Secteur. Ils vont accompagner les responsables de Secteur sur leurs missions, ils seront les interlocuteurs privilégiés auprès des autorités de tutelle. Ces nouveaux métiers sont appelés à se développer et à s'enrichir au niveau des missions, il y a 11 Directeurs de Territoire.

Le RRH est rattaché à la **Direction Régionale**, il s'occupe de la **déclinaison opérationnelle** de la politique RH sur son périmètre. Il **accompagne les opérationnels** et **déploie la politique RH**, qu'il valorise et qu'il contribue à définir.

Il fait le **lien avec les équipes support du siège, la Direction Régionale et les crèches** avec qui il collabore au quotidien sur l'ensemble des sujets RH, dans le respect des process et de la réglementation.

Le directeur de Territoire sur le secteur de la crèche est : Murielle GERMANY  
Le directeur Régional est : Mélodie VATTAIRE  
Le RRH de votre secteur est : Romaisa TOUABI

## 1.2.4 La formation du personnel

Le personnel de la crèche bénéficiera d'une formation adaptée et d'un soutien personnalisé et continu de la part de l'équipe d'encadrement.

Le handicap peut en effet générer un sentiment d'impuissance et d'anxiété chez les professionnels.

Nous tenons donc à les préparer psychologiquement pour qu'ils puissent accompagner l'enfant en situation de handicap avec professionnalisme.

Les salariés de la crèche pourront également se confier au psychologue de la crèche s'ils en ressentent le besoin.



**Objectifs de la formation**

- Comprendre la notion de handicap et ses propres représentations,
- Comprendre les missions de la crèche accueillant un enfant en situation de handicap,
- Valoriser la compétence du savoir « prendre soin » d'un enfant en situation de handicap.

**Programme**

- 1. La définition du handicap et retour sur la réglementation**
  - Travail autour des représentations individuelles et collectives sur le handicap,
  - La définition du handicap et ses classifications,
  - Retour sur la réglementation (loi de 2005) et son impact sur les structures d'accueil de jeunes enfants,
  - Comprendre les missions de la crèche autour de l'accueil d'enfant en situation de handicap.
- 2. L'accueil de l'enfant et l'accompagnement de la famille**
  - Les projections et attentes des familles autour de l'accueil,
  - Les apports de la crèche en matière d'accompagnement des familles sur l'accueil de l'enfant au quotidien.
- 3. Les apports du projet éducatif dans le modèle inclusif**
  - Les outils et aménagements permettant un accueil inclusif,
  - La capacité à prendre en charge un enfant porteur de handicap en dehors du protocole médical.

**DURÉE :**  
1 jour (7 heures)

**PUBLIC :**  
Tout personnel de crèche

**FORMATEUR :**  
Référent handicap

**INFORMATION & INSCRIPTION :**  
formations@la-maison-bleue.fr  
01 46 54 50 03

**PRÉREQUIS :** Aucun

**ACCÈS PMR ET ADAPTATION AU HANDICAP :**  
Consultez notre référent handicap :  
formations@la-maison-bleue.fr

**Modalité d'animation et support pédagogique**

- Méthode magistrale (Support Power Point)
- Méthode participative (Brainstorming, mise en situation...)
- Analyse de situation à partir de supports vidéo
- Remise du support à l'issue de la formation

**Modalité d'évaluation de compétences**

- Validation séquentielle orale en cours de formation par le formateur
- Auto-évaluation d'atteinte des objectifs complétée à l'issue de la formation

25 |



**Objectifs de la formation**

- Savoir accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap,
- Connaître les différents partenaires autour du handicap.

**Programme**

- 1. Les possibilités d'accueil en crèche**
  - Déconstruction des freins à l'accueil de l'enfant porteur de handicap,
  - Rappel du cadre légal - entre obligation d'accueillir et capacité à accueillir,
  - Le rôle des différents partenaires : ressources internes et externes.
- 2. Le processus d'accueil de l'enfant et d'accompagnement de sa famille**
  - Les attentes des familles et la rôle de la crèche : comment suivre l'accueil d'un enfant porteur de handicap,
  - La temporalité de l'accueil : préparer le relais avec l'école, gérer l'arrêt de l'accueil quand il n'est plus possible,
  - Comment accompagner la prise en charge d'un enfant en situation de handicap dont le diagnostic n'a pas été posé en amont.

**Modalité d'animation et supports pédagogiques**

- Méthode magistrale (Support Power Point)
- Méthode participative (Brainstorming, mise en situation...)
- Analyse de situation à partir de supports vidéo
- Remise du support à l'issue de la formation

**Modalité d'évaluation de compétences**

- Validation séquentielle orale en cours de formation par le formateur
- Auto-évaluation d'atteinte des objectifs complétée à l'issue de la formation

**DURÉE :**  
1 jour (7 heures)

**PUBLIC :**  
Personnel de direction de crèche

**FORMATEUR :**  
Référent handicap

**INFORMATION & INSCRIPTION :**  
formations@la-maison-bleue.fr  
01 46 54 50 03

**PRÉREQUIS :** Aucun

**ACCÈS PMR ET ADAPTATION AU HANDICAP :**  
Consultez notre référent handicap :  
formations@la-maison-bleue.fr

26 |

### 1.3 Prévention/Gestion des incidents

À La Maison Bleue, la prévention des risques et la gestion des incidents sont nos priorités. A chaque intégration des directeurs, une présentation leur est faite, pour expliquer ce qu'est la maîtrise des risques, comment les prévenir. Et, comment gérer les incidents que ce soient des incidents enfants, familles ou professionnels.

Nous avons instauré un processus, que l'ensemble des crèches a à sa disposition, avec un logiciel de déclarations des incidents et leurs suivis. Mais aussi, l'ensemble des collaborateurs du Groupe La Maison Bleue.

En outre, un calendrier de la prévention a été mis en place, il précise, pour chaque mois de l'année, les thèmes de prévention en y attachant les procédures liées. Il est envoyé par mail aux directions, afin qu'il soit imprimé et affiché.



### 1.4 Information Préoccupante

À La Maison Bleue, nous accompagnons les équipes afin qu'elles puissent mieux appréhender la déclaration d'une information préoccupante. Grâce au travail concomitant du RSI et de l'équipe interprofessionnelle, cette procédure est mûrement réfléchi. Tous les éléments d'observation, les échanges lors de réunions permettront de décider s'il y a lieu de mettre en place cette information préoccupante ou non. Si c'est le cas, l'ensemble des collaborateurs (RES, Directeurs de Territoire, Directeur Régionaux et la Direction métier) vont travailler ensemble pour alerter, agir et protéger.

Un outil précis destiné aux directions de crèche, est diffusé, est évoqué lors d'une réunion.

Pour l'ensemble de nos collaborateurs, nous avons mis également en place, un espace dédié « **TOUS ATTENTIFS** » où un référent éthique **est disponible pour répondre et apporter son aide concernant des situations observées non appropriées auprès des enfants mais aussi auprès du personnel.**



**La Maison Bleue** Établissement la crèche **Quality 24**

Nous sommes **tous acteurs du bien-être** des enfants et des collaborateurs.

**Tous attentifs !**

Ecrivez à : [referentethique@la-maison-bleue.fr](mailto:referentethique@la-maison-bleue.fr)  
Ou Flashez le QR Code



Nous sommes **tous acteurs du bien-être** des enfants et des collaborateurs.

La Maison Bleue met à votre disposition un dispositif de signalement interne par la mise en place d'un **référént éthique**.




**Dans quels cas contacter le référent éthique**


Vous vivez, avez vécu ou avez été témoin de faits ou comportements dont vous n'osez pas parler à votre direction ou fonction d'encadrement concernant :

- 1. les enfants** : des situations observées considérées comme non appropriées.  
[négligence, verbalisation non appropriée, gestes brusques, non respect de son rythme, etc.]
- 2. les équipes** : une situation qui se répète, qui ne se résout pas entre professionnels ou avec la direction et qui est mal vécue.

Ecrivez à : [referentethique@la-maison-bleue.fr](mailto:referentethique@la-maison-bleue.fr)  
Ou Flashez le QR Code



Lorsque vous contactez le référent éthique, identifiez - vous et donnez tous les éléments nécessaires pour appuyer les faits que vous exposez.



**Quelles actions sont menées par le référent éthique ?**

Vous venez d'envoyer un message au référent éthique. Que se passe-t-il ensuite ?

- Il **accuse réception** de votre message dans un délai de 7 jours maximum.
- Il procède à une **première évaluation**, traitée de façon confidentielle.
- En fonction des situations remontées, le référent éthique prendra toutes les mesures utiles pour traiter l'alerte, en **déclenchant une enquête** si cela est nécessaire.
- Vous serez associé(e) à l'enquête uniquement pour la vérification des faits que vous avez signalés.
- Vous serez enfin **informé(e) des mesures prises** pour résoudre la situation que vous avez signalée.

Vous bénéficiez d'une protection et de garanties de **confidentialité**.  
Votre message sera donc traité en toute confidentialité à chaque étape.

## 1.5 Description des compétences professionnelles au sein de la crèche

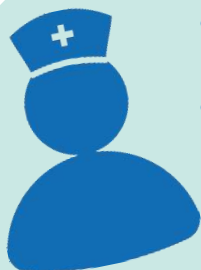
## 1.5.1 Composition de l'équipe interprofessionnelle

L'équipe est composée de 10 professionnels dont 40 % sont diplômés de catégorie 1 auprès des enfants.

EFFECTIF PERMANENT		
FONCTION	ETP	ETP auprès des enfants
Directeur – EJE	1	0.25
Infirmier	1	0.70
Éducateur Jeunes Enfants	1	1
Auxiliaire de puériculture	1	1
CAP Petite Enfance	2	2
Agent de crèche	3	3
Agent de service	1	0
<b>Sous total</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
EFFECTIF NON PERMANENT		
Référent Santé et Accueil Inclusif	30 heures annuelles	
Psychologue		
<b>Sous total</b>		
<b>TOTAL</b>		

## 1.5.2 Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)

Publié au sein du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, l'article R. 2324-39 du code de la santé publique institue la fonction de référent santé et accueil inclusif (RSAI). À La Maison Bleue, nous avons identifiés sur l'ensemble des régions, les professionnels qui seront missionnés (en respectant scrupuleusement les conditions du décret).



- Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) intervient dans chaque établissement d'accueil non permanent d'enfants.
- Il travaille en collaboration avec les professionnels de l'équipe interprofessionnelle de l'établissement, les agents départementaux compétents et les autres acteurs locaux en matière de santé, prévention et handicap.
- Il peut avec l'accord des parents consulter le médecin traitant de l'enfant.



#### • Qui peut garantir les missions de RSAI ?

- Le médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant.
- Un IPDE.
- Un IDE avec un DU en matière de santé du jeune enfant ou une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier. Les modalités de calcul de ces trois années d'expérience sont fixées par l'arrêté du 29/07/2022.

Le RSAI qui intervient dans notre établissement est : Kimberley AJORQUE  
Infirmière de formation

#### • Quel est le nombre d'heures d'intervention du RSAI ?

Le RSAI intervient dans notre établissement 30 heures annuelles dont : 6 heures/trimestre.

#### • Les missions du RSAI ?

Le RSAI a une vision élargie de l'accueil du jeune enfant, de son développement, de sa santé afin de mieux cerner son développement, son comportement au sein du groupe. Il est aussi un interlocuteur privilégié pour les relations tripartites : parents/enfants et professionnels. Il est la référence concernant les actions en lien avec l'environnement et la santé de chacun. Il est un soutien auprès des équipes sur les questions sanitaires, mais aussi autour de la prévention et la lutte contre la maltraitance ou les violences éducatives ordinaires.

À La Maison Bleue, les RSAI sont soit des professionnels de santé qui sont salariés, ils signent alors un Ordre de Mission, soit ce sont des professionnels de santé externes à l'entreprise, ils auront une Convention à signer.

Comme le nombre d'heures est bien détaillé pour chaque « type » de crèche, le RSAI doit en lien avec la Direction, noter ses heures d'intervention afin de respecter le nombre d'heures qui lui sont allouées sur le document de suivi de mission. Il doit également faire émarger les professionnels qui participent à ses formations.

## Fiche de mission RSAI à La Maison Bleue

**FICHE DE MISSION  
RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF**  
FT GRH 137-02  
Version 02 – 5 juin 2023

**I - IDENTIFICATION DU POSTE**  
Prénoms et NOM : \_\_\_\_\_  
Supérieur hiérarchique : Directeur de l'établissement de rattachement, Responsable d'Exploitation de Secteur, Directeur Régional  
Relations internes : Directeur de la crèche, équipe pluridisciplinaire, DR, RES, HRBP, Fonctions Supports  
Relations externes : Parents, Tutelles

**II - DESCRIPTION DU POSTE**  
« En sa qualité de professionnel de santé, le référent santé et accueil inclusif apporte un éclairage et un accompagnement de l'équipe en charge de l'encadrement régulier de l'enfant dans le lieu où il est accueilli, grâce aux protocoles en général, à sa capacité d'écoute et d'observation, sa capacité à expliquer, informer et orienter, aux protocoles d'accueil individualisés (PAI), à son regard sur le développement de l'enfant, ou service d'un repérage précoce des troubles de développement ou encore de l'enfant en danger ou en risque de l'être. Il accompagne également les équipes, en lien avec le directeur, responsable technique ou référent technique dans les situations particulières nécessitant un accompagnement individuel adapté. »  
Un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) intervient dans chaque établissement d'accueil non permanent d'enfants. Il travaille en collaboration avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, les agents départementaux compétents et les autres acteurs locaux en matière de santé, prévention et handicap. Il peut avec l'accord des parents consulter le médecin traitant de l'enfant.

**III - PRINCIPALES ACTIVITÉS**  
Sous la responsabilité et sur délégation du Directeur, il a pour missions :  

- Informier, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 (urgence, épidémie, soins, maltraitance, sorties) ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 229-3 du CASP relatif à la protection des mineurs en danger et au recueil des informations préoccupantes, en coordination avec le service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévu au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

**IV - COMPÉTENCES SOUHAITÉES**  
Capacité d'écoute et de dialogue en concertation  
Dynamisme, disponibilité, esprit d'analyse et d'initiative

**V - PROFIL**  
Médecin spécialisé, qualifié ou ayant une expérience en matière de santé du jeune enfant  
Puericultrice  
Infirmier disposant soit :  

- d'un Diplôme Universitaire en matière de santé du jeune enfant
- d'une expérience minimale de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier

**VI - CONDITIONS DE TRAVAIL**  
Amplitude horaire : selon la structure  
Présence impérative en cas d'urgence  
Horaires & Planning à définir selon l'organisation et les exigences de structure, variable selon les besoins du service (y compris en dehors des heures d'ouverture de la structure de manière exceptionnelle).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Titulaire du poste : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Responsable : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Classéur Qualité - Toute reproduction ou communication est interdite sans accord préalable - Page 3 sur 3

Une session e-learning concernant les missions du RSAI est disponible pour tout nouveau RSAI salarié à La Maison Bleue.

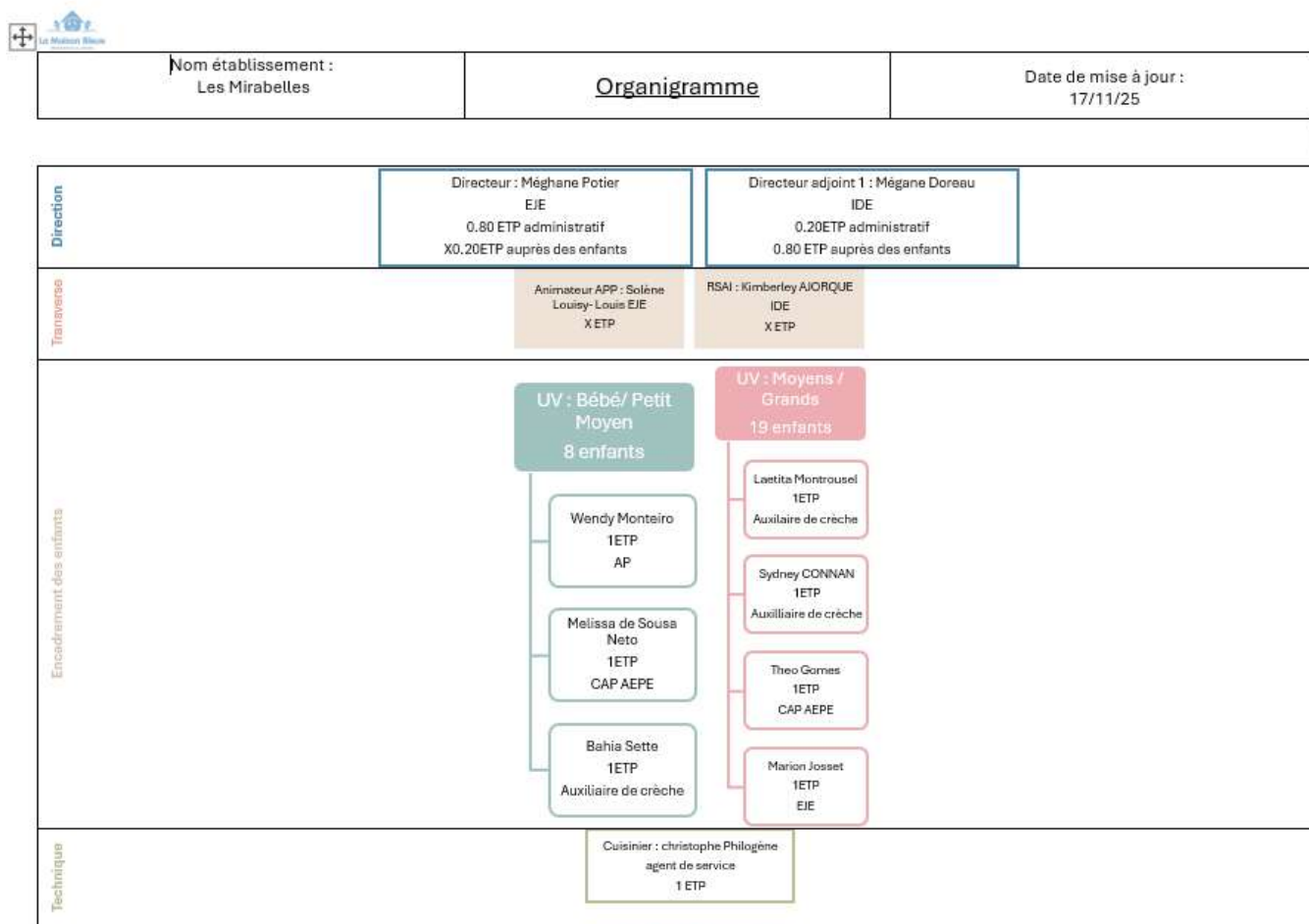


Un médecin référent sera missionné courant 2025 afin d'accompagner l'ensemble des RSAI du territoire, répondre aux sollicitations de certaines structures concernant des situation complexes. Il travaillera avec les Référents Handicap Enfants. Il remettra à jour, avec le Service Métier, les différents protocoles, les fiches techniques, les conduites à tenir en cas de ....

### 1.5.3 Organisation de l'équipe interprofessionnelle

Notre objectif est **d'avoir une équipe interprofessionnelle** et de **créer des synergies entre les unités de vie**. L'équipe est **adaptée** à la capacité d'accueil en crèche, à sa configuration et au projet.

#### ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE



Projet OPE 500-002

Viser une équipe avec des compétences et des profils variés permet aux professionnels de **s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives**.

Cette pluri-compétence permet également des échanges très intéressants lors des réunions d'équipe : chaque salarié apporte ses observations en fonction du poste occupé.

## LE DIRECTEUR



- Organise l'**accueil des enfants et des familles** dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Encadre et gère ses équipes.
- Gère les **aspects administratifs** de la structure.
- Programme les **formations** en lien avec le pôle formation du siège
- Développe les partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux
- Participe aux commissions d'attribution des places
- Est l'interlocutrice principale du service petite enfance : transmet les reportings mensuels, donne de la visibilité sur le nombre d'enfants inscrits...
- Peut avoir des missions de RSAI si IPDE

Formation d'Éducateur  
de Jeunes Enfants ou  
Puériculteur

## L'INFIRMIER



- Garantit la qualité des soins apportés aux enfants accueillis en étant référent(e) dans le domaine sanitaire, médical et paramédical.
- Peut avoir des missions de RSAI si DU en matière de santé du jeune enfant **OU** expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier.

Formation d'Infirmier

## L'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS – LE PSYCHOMOTRICIEN



- Organise l'**accompagnement éducatif** aux équipes et professionnels en charge des enfants
- Coordonne la mise en œuvre du projet d'établissement
- **Supervise** le terrain, en proximité avec le reste de l'équipe

Formation d'Éducateur  
de Jeunes Enfants  
(bac+3)

La Direction et les EJE encadrent les équipes de professionnels et veillent à la mise en œuvre du projet éducatif.





#### RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF ET PSYCHOLOGUE (EFFECTIFS NON PERMANENTS)

- **Le Référent Santé et Accueil Inclusif** intervient ponctuellement et travaille en étroite collaboration avec les professionnels et l'équipe interprofessionnelle. Il accompagne les équipes en matière de santé, prévention et handicap
- **Le psychologue** intervient lui aussi ponctuellement en soutien à l'équipe en crèche. Il coanime des réunions thématiques à l'adresse des parents, en lien avec le/la directeur et reçoit les parents à leur demande.

### 1.5.4 La dynamique d'équipe

La recherche de la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et sa famille est une préoccupation majeure. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un cycle de réunions d'équipe et d'une observation écrite.

**Les réunions d'équipe** ont pour objectifs :

- De prendre connaissance des points forts et de comprendre les éventuelles difficultés de l'enfant.
- D'évaluer et d'ajuster les propositions qui sont faites à l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.
- D'améliorer l'organisation de certains moments de la journée.
- D'observer les interactions entre enfants, évaluer les propositions d'éveil et d'activités et réajuster si besoin
- D'organiser l'aménagement d'un espace accueillant les enfants .

### 1.5.5 Favoriser la communication et la mutualisation des compétences

## ORGANISATION ET PLANIFICATION DU TRAVAIL EN ÉQUIPE

Le travail institutionnel se décline à tous les niveaux :

### LE DIRECTEUR



Organise **une réunion d'équipe** qui institutionnalise le travail de réflexion et la prise de recul. Anime **la réunion institutionnelle** qui rassemble alternativement la moitié de chaque équipe autour d'un ordre du jour privilégiant la réflexion pédagogique.

### L'ÉQUIPE



À chaque rentrée, **une journée pédagogique** est le temps fort d'analyse des pratiques. C'est alors toute l'équipe qui participe à l'actualisation du projet d'établissement.

### LE PSYCHOLOGUE



C'est aussi la présence régulière du **psychologue** qui favorise la continuité et la qualité de cette prise de recul. Par son travail auprès de l'équipe de direction, sa participation à tous les temps de réunion et aux journées pédagogiques, **il permet à l'équipe d'optimiser le respect du rythme, des besoins et des compétences de chaque enfant.**

Ce travail ne pourrait se faire sans trace écrite : tout d'abord **le cahier** véritable cahier de bord du travail des professionnels au quotidien des enfants ; **les fiches de suivi**, qui sont la mémoire de l'évolution psychomotrice de chaque enfant. La réflexion sur les pratiques permet de se nourrir et s'enrichir, d'autant plus qu'elle est portée par tous.



**d'équipe,**  
auprès

Faciliter la  
prise en  
charge de  
l'enfant

## MUTUALISER LES COMPÉTENCES ENTRE LES PROFESSIONNELS

Le partage des compétences des professionnels se traduit au travers des principaux axes détaillés ci-après :

- **La mise en place d'une équipe interprofessionnelle** permet de travailler en observations croisées pour enrichir la prise en charge de l'enfant et faciliter la prise de recul. Le fait d'avoir une équipe pluri-compétente permet d'enrichir les pratiques, chaque salarié apportant son expérience et sa plus-value en fonction du poste occupé.

En effet, un EJE n'aura pas les mêmes observations qu'un auxiliaire de puériculture ou un auxiliaire de crèche, c'est pourquoi il est important d'avoir une équipe diversifiée, tant sur les profils que sur les expériences. Les professionnels apprennent donc les uns, des autres.

- **La mise en place de réunions de travail entre les professionnels.** Ces réunions, **d'une durée d'une heure par mois**, ont pour objectif de mettre en commun leurs pratiques et leurs expériences. **A ce titre, et afin d'enrichir continuellement la prise en charge des enfants**, La Maison Bleue réfléchit actuellement à l'organisation de **réunions EJE terrain** pour favoriser les échanges : positionnement, encadrement des équipes, propositions d'éveils et d'activités.
- **La présence du psychologue** favorise la continuité et la prise de recul sur la prise en charge de l'enfant. Par son travail auprès de l'équipe de direction, sa participation à tous les temps de réunion et aux journées pédagogiques, il permet à l'équipe d'optimiser le respect du rythme, des besoins et des compétences de chaque enfant.  
Il peut également intervenir lors des cafés parents pour animer des thématiques particulières en lien avec l'équipe de la crèche (ex : le passage à la propreté).
- **La présence du RSAI apporte un éclairage concernant certaines situations rencontrées. Il est du fait de son expertise, une ressource pour accompagner les équipes et leur faire comprendre l'intérêt de telle ou telle prise en charge.**
- **La contribution de chacun à l'élaboration du projet d'établissement** pour permettre aux professionnels de travailler en cohérence, en partenariat.
- **La valorisation des savoir-être et des savoir-faire au travers des projets d'équipes.** Tous les projets mis en place permettent de valoriser les savoirs êtres des professionnels à travers des ateliers appropriés qui révèlent leurs talents de conteuse et de chanteuse par exemple.
- **Le suivi régulier de la crèche** par le responsable d'exploitation de secteur et le référent pédagogique permet de faire un bilan sur le fonctionnement des professionnels, de comprendre les points et les éventuelles difficultés rencontrées quotidiennement.  
**Le responsable d'exploitation de secteur à un rôle d'interface entre le siège et le directeur.** Il assure ainsi que les engagements contractuels pris par la Maison Bleue soient bien appliqués.
- De la même façon, le **Réfèrent pédagogique**, suivra la crèche. Il assure les formations d'ouverture et suit la crèche sur le plan pédagogique en lien avec la responsable d'exploitation de secteur. Il s'assure que le projet d'établissement est bien déployé et accompagne l'équipe de crèche sur des temps d'observation.

- **Le compte rendu de formation** qui est présenté à l'ensemble de l'équipe lors de réunions fait suite aux formations de différents professionnels et permet d'alimenter les connaissances et les compétences de chaque professionnel au service de la prise en charge de l'enfant. Ce compte rendu est très intéressant car il arrive que des professionnels de profils différents (EJE et CAP par exemple) y assistent en même temps : les retours sont alors divers, chacun ayant son analyse en fonction de son parcours et de son expérience.

6 mois après la formation, un retour est demandé au professionnel qui y a assisté pour identifier ce qu'il en a retenu et comment il a mis en application les éléments appris.

- **Les journées pédagogiques** : à raison de 2 par an, elles permettent d'échanger sur une ou plusieurs thématiques, de croiser les observations et les pratiques rencontrées tout au long de l'année. Toute l'équipe y participe.

S'assurer que le projet  
d'établissement est  
déployé

- **Le séminaire de directeurs** : ce séminaire de deux jours à lieu une fois par an et rassemble dans un lieu convivial et agréable les directeurs et les membres du siège. Cet événement est à **vocation pédagogique et managériale** et se décline en diverses activités :
- **Séance plénière** : permettre aux directeurs de suivre l'évolution du groupe, moment de rassemblement
- **Ateliers pédagogiques** : la communication avec les parents, la bientraitance de l'enfant etc.
- **Ateliers management** : les principes managériaux de la gestion d'une crèche via des cas pratiques
- **Activités sportives ou loisirs** : renforcer la cohésion et tisser des liens entre les directeurs et les collaborateurs du siège
- **Temps d'échanges** dédiés à l'écoute des directeurs : soutien dans leur fonction de la part de notre équipe pédagogique etc.

En 2024, l'ensemble des régions a organisé leur propre séminaire de direction.



Réaion Sud Ouest



Réaion Sud Est



Réaion IDF Ouest

## 1.5.6 Travail institutionnel et analyses des pratiques professionnelles



- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants

Le travail institutionnel pose le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif de La Maison Bleue.

- Il permet un aller-retour entre l'agir (la pratique quotidienne) et la réflexion. Cet aller et retour est décrit comme fondamental dans une démarche de bientraitance et dans le respect de l'enfant et de sa famille.
- Il facilite l'harmonisation des pratiques autour de l'accueil du jeune enfant.
- Il permet de laisser une trace écrite pour que se construise l'histoire de la crèche.
- **Les règles de vie**

Les règles de vie présentées régissent le travail en équipe ; elles sont donc incontournables.

### AUPRÈS DES ENFANTS

Ni surnom, ni qualificatif, ni possessif, l'appeler par son prénom. Respecter l'enfant dans son intégrité.

Verbaliser ses actes pour que l'enfant puisse apprendre, anticiper et participer. Se mettre à la hauteur et en face de l'enfant pour lui parler.

Parler doucement, maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant.

Intégrer l'enfant à l'échange pour le faire participer.

### EN ÉQUIPE

Harmoniser les pratiques en équipe pour assurer une continuité cohérente pour l'enfant.

Adopter un langage et une présentation correcte et adaptée.

Savoir faire intervenir un tiers, savoir passer le relais ou susciter une médiation si besoin.

Savoir maîtriser ses émotions.

Se montrer rassurant, souriant et disponible à l'enfant.	Verbaliser les ou ses difficultés propres.
Avoir des gestes contenant, précis et tranquilles.	Décrire les situations telles qu'elles se sont passées, savoir différer si besoin.
Ne pas forcer l'enfant, respecter la disponibilité de celui-ci, lui laisser le temps de répondre.	Respecter ses collègues, les familles.
Ne pas faire à la place de l'enfant, l'encourager et l'accompagner à faire seul.	Apprendre à connaître et à respecter le matériel.
Ne pas comparer les enfants.	Respecter les consignes d'organisation et de sécurité.
Repérer et accepter le besoin spécifique de chaque enfant.	Assurer des transmissions, notamment aux parents complètes et de qualité (ne pas se limiter aux soins d'hygiène et aux repas, mais rapporter les activités auxquelles l'enfant a pris part et les anecdotes).
Anticiper les soins, prévenir l'enfant.	
Ne pas interrompre un soin (change, repas, accompagnement à la sieste).	
Ne pas porter de jugement, sur l'enfant, le parent, la collègue, au-dessus de sa tête.	
Ne pas enjambrer un enfant au sol, ni de barrières.	

## • Les réunions

**Les réunions sont des temps d'aller et retour entre la pratique et la réflexion.**

Le référentiel pédagogique est disponible et consulté lors de chaque rencontre professionnelle.

Chaque réunion est animée par un professionnel identifié et fait l'objet :

- d'un **ordre du jour** diffusé suffisamment à l'avance pour que les équipes anticipent et préparent la réunion,
- d'un **compte-rendu** mis à disposition dans chaque unité de vie et facilement consultable,
- d'une **feuille d'émargement** (celle-ci peut être la même que l'ordre du jour ou la « feuille d'émargement » - EN QPR 102).

Différents types de réunions sont planifiées :

### LA RÉUNION D'ENCADREMENT

Avec la participation de l'équipe de direction : directeur, directeur adjoint, continuité de direction.



**Fréquence** : quotidienne (au minimum bi hebdomadaire)



**Durée** : 0h15 à 0h30



**Objectifs** : Partager les informations du quotidien nécessaires à la continuité de la qualité d'accueil, déléguer et suivre les missions pédagogiques, fixer les axes de travail prioritaires.



**Compte rendu** : cahier/classeur de direction.

## LA RÉUNION D'ENCADREMENT ÉLARGIE

Avec la participation de l'équipe de direction et des professionnels terrains missionnés sur la coordination pédagogique : directeur, directeur adjoint, EJE, psychomotriciens, IDE. Le psychologue et le RSAI participent à la réunion selon leurs horaires de présence.



**Fréquence** : hebdomadaire



**Durée** : 0h30 à 1h00



**Objectifs** : Partager les informations hebdomadaires nécessaires à la continuité de la qualité d'accueil, actualiser le plan d'action pédagogique, déléguer et suivre les missions pédagogiques.



**Compte rendu** : cahier/classeur de direction.

## LA RÉUNION D'UNITÉ DE VIE

Avec la participation d'une partie ou de tous les professionnels intervenant au sein de l'unité de vie : les professionnels référents et les relais, l'agent polyvalent concerné et le membre de l'équipe d'encadrement élargie coordinateur pédagogique de l'unité de vie (EJE, psychomotriciens, IDE).

Le directeur participe ou délègue la coordination de la réunion d'unité de vie.

Les outils de suivis sont consultés et/ou actualisés lors de chaque réunion d'unité de vie.

*En Micro-Crèche, les temps d'échanges entre le directeur et au moins 1 professionnel terrain est considérée comme une réunion d'unité de vie et doit faire l'objet d'un compte-rendu pour assurer une transmission des informations échangées au reste de l'équipe. La fréquence est au minimum hebdomadaire.*



**Fréquence** : hebdomadaire pour chaque groupe



**Durée** : 0h30 min à 1 h

**Objectifs** : suivre la qualité d'accueil des enfants et des parents, partager des informations sur les besoins et le développement des enfants, analyser et valider des évolutions dans l'organisation de l'accompagnement des soins (passage à table...), propositions d'atelier, évolution de l'aménagement de l'espace...

Cette réunion peut être l'occasion d'une analyse de situation avec trois temps :



1. Un temps de description et d'écriture de la situation,
2. Un temps d'analyse,
3. Un temps de propositions alternatives permettant de débloquer la situation.

Objectifs de l'analyse de situation : harmoniser les pratiques, dénouer des situations difficiles, amorcer une réflexion à partir de cas pratiques qui se poursuivra en réunion thématique.



**Compte rendu** : Dans le cahier de réunion disponible au sein de l'unité de vie (possible dans le cahier d'équipe.)

## LA RÉUNION DE FONCTIONNEMENT OU INSTITUTIONNELLE

Avec toute l'équipe ou une partie des professionnels de la crèche (selon que la réunion soit unique ou dupliquée) et la direction. Cette réunion, si elle peut comporter une partie informative et administrative, doit surtout être consacrée à un travail autour d'un thème transversal commun. C'est à ce titre qu'elle est institutionnelle.



**Fréquence** : mensuelle à trimestrielle



**Durée** : 1 heure



**Objectifs** : travailler sur une thématique transversale, harmoniser les pratiques, déployer et suivre des projets, partager un retour de formation...



**Compte rendu** : Dans le cahier de réunion disponible au sein de l'unité de vie (possible dans le cahier d'équipe.) et dans le cahier/classeur de direction.

## LA RÉUNION D'AVEC LE PSYCHOLOGUE

Dans le cas de la présence d'un psychologue au sein de l'équipe, celui-ci participe aux réunions d'unité de vie et/ou de fonctionnement. Il apporte son expertise psychopédagogique pour placer le projet éducatif au cœur des échanges entre professionnels. Le psychologue soutient l'utilisation du référentiel pédagogique pour préparer les réunions ou nourrir la réflexion.



**Fréquence** : selon heures de présence du psychologue



**Durée** : 0h30 à 1h00



**Objectifs** : suivre la qualité d'accueil des enfants et des parents, partager des informations et des questionnements sur les besoins et le développement des enfants, analyser et valider des évolutions dans l'organisation de l'accompagnement des soins (passage à table...), propositions d'atelier, évolution de l'aménagement de l'espace, questionnements...), partages autour de l'organisation et des contraintes du travail d'équipe.



**Compte rendu** : cf réunion unité de vie / et ou fonctionnement.

## LA RÉUNION THÉMATIQUE

Avec les professionnels concernés par la thématique (exemple : réunion « biberonnerie » avec les AP et auxiliaires de crèches de l'unité des bébés, et le professionnel responsable de ce domaine.



**Fréquence** : variable, en fonction des besoins



**Durée** : 1 h  
ou 0 h 30 + 0 h 30



**Objectifs** : mettre en place une organisation qui respecte les protocoles.



**Compte rendu** : Dans le cahier de réunion disponible au sein de l'unité de vie (possible dans le cahier d'équipe.)

## LA RÉUNION « PROJET »

Avec les professionnels concernés par le projet (exemple « le livre » avec les EJE et une référente de chaque unité de vie)



**Fréquence** : variable mais nécessité d'une régularité pour préserver la dynamique du projet.



**Durée** : 0 h 30 à 1 h



**Objectifs** : définir précisément le projet, les modalités de mise en œuvre, le calendrier...



**Compte rendu** : rédaction d'une fiche projet (qui sera en annexe du projet d'établissement)

## LA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Avec toute l'équipe de la crèche, en dehors des périodes d'ouverture de la crèche aux familles.



**Fréquence** : trois /an



**Durée** : 1 ou 2 jours



**Objectifs** : Mobiliser et fédérer l'équipe autour de la mise en œuvre du projet d'établissement de la crèche. Déployer ou développer des projets institutionnels.



**Compte rendu** : compte rendu rédigé par la direction élargie et annexé au projet d'établissement

### • L'analyse des pratiques professionnelles

L'analyse de pratique est essentielle dans la Petite Enfance, elle permet de prendre du recul sur l'exercice de son métier. À La Maison Bleue, ces temps d'échanges sont mis en place dans l'ensemble de nos établissements, le nombre d'heures et les participants sont notifiés sur des supports afin d'avoir un suivi.

Participants : les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants

Thèmes abordés : portage physique et psychique de l'enfant, développement psychomoteur, l'observation, le soin ; le comportement agressif du jeune enfant...

- Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;
- La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;

Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

### • Les journées pédagogiques

Une journée pédagogique en structure d'accueil Petite Enfance représente 6 à 7 heures de travail collectif. C'est une journée de travail où l'ensemble des professionnels se questionne sur l'organisation de l'accueil et la pédagogie mise en œuvre au quotidien dans un but d'amélioration et d'harmonisation des pratiques.

**A l'occasion de cette journée, les enfants ne sont pas accueillis.**

#### Les objectifs

- Aller et retour entre l'agir (la pratique quotidienne) et la réflexion. Cet aller et retour est décrit comme fondamental dans une démarche de bientraitance et dans le respect de l'enfant et de sa famille.
- Mettre en place, faire évoluer le projet d'établissement de la crèche.

- Se réunir, échanger, analyser des situations vécues...
- Favoriser l'harmonisation des pratiques autour de l'accueil du jeune enfant.
- Initier de nouveaux projets

### Choix de la date

Les dates des journées pédagogiques sont choisies en tenant compte :

- Du règlement de fonctionnement de la crèche,
- Des dates de fermeture de la structure,

### Choix des thématiques abordées

#### ➤ Pourquoi ?

Quels sont les objectifs ? Former ? Informer ? Echanger des savoirs ? Initier un projet ?

#### ➤ Les thèmes ?

- **L'enfant** : l'organisation de l'accueil, son développement, son éveil, le jeu... ;
- **Sa famille** : la communication, les transmissions, la place des parents... ;
- **Le travail d'équipe** : organisation, communication... ;
- **Les projets** : mise en œuvre nouveau projet, bilan.

**La journée pédagogique n'est pas dédiée au rangement, ménage ni aux formations obligatoires (HACCP, gestes d'urgences, sécurité incendie) qui doivent s'organiser à un autre moment de l'année.**

### Ordre du jour / programme

L'ordre du jour / programme est transmis au responsable de secteur et référent pédagogique au plus tard un mois avant la date de la journée pédagogique pour permettre les ajustements qui pourraient être nécessaires.

Il est ensuite transmis à l'ensemble des participants. Il est important de fixer aux équipes un travail préparatoire à ces journées (animation d'atelier, intervention sur une thématique...).

## 1.6 Notre formation qualifiante pour tous



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

## LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents

- **La formation au cœur de notre ADN**

#### LE METIER AU CENTRE DU PROJET

le service Formation et développement RH55 et la Direction Métier du Groupe La Maison Bleue travaillent en étroite collaboration.

L'objectif est de réfléchir aux besoins concrets de chaque profil travaillant dans la crèche et d'accompagner les professionnels en fonction de leurs missions.

La Maison Bleue s'investit en accompagnant individuellement les professionnels pour favoriser l'accès aux diplômes et à leur montée en compétences de façon cohérente en fonction de leur profil et de leur expérience.

#### UNE OFFRE ADAPTÉE A CHAQUE PROJET

Grâce aux outils adaptés dont dispose La Maison Bleue, le cursus de formation est personnalisé au projet de la crèche pour s'inscrire dans une véritable dynamique de territoire.

A titre d'exemple, l'équipe d'une crèche implantée à proximité d'une médiathèque se verra proposer des formations orientées autour de l'utilisation du livre chez le tout-petit, le Kamishibai, etc.



## 1.6.1 L'accompagnement des professionnels



Favoriser  
la montée en  
compétences

A La Maison Bleue, nous encourageons **l'autonomie et l'évolution des professionnels**. Aussi, notre service formation a construit des outils pour accompagner les professionnels dans la construction de leur trajectoire personnelle en parallèle des parcours métiers.

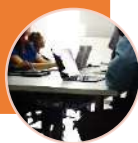
Cette démarche favorise les **mobilités internes**.

Le service RH de La Maison Bleue étudie avec attention ces demandes.

### 5 JOURS DE FORMATION PAR AN EN MOYENNE

• Le parcours d'un salarié démarre par le processus d'intégration dans les équipes de La Maison Bleue

**FORMATION  
D'INTEGRATION  
COMPLETE**



• Un parcours métiers précis en fonction du poste occupé et du projet de la crèche

• Grâce à notre centre de formation agréé et de nos outils

**PARCOURS METIERS  
ET FORMATION  
CONTINUE**



- **Une offre complète de formations**

LA MAISON BLEUE EST LA PREMIÈRE ENTREPRISE DE CRÈCHE ET LA SEULE A AVOIR CRÉÉ SA PROPRE ÉCOLE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE ET SON PROPRE CAMPUS DE FORMATION

L'école d'auxiliaires de puériculture est une véritable valeur ajoutée qui permet :

- **D'attirer les talents**
- **De fidéliser les salariés**
- De permettre aux professionnels d'obtenir un diplôme, d'évoluer en compétence et bénéficier d'une formation continue
- **De mettre à profit l'expérience des formateurs internes aux professionnels de crèche** en partageant leurs compétences professionnelles et les valeurs de La Maison Bleue
- Elle est basée à Elancourt dans les Yvelines et se situe à proximité immédiate de la crèche que la Maison Bleue gère sur la ville.



## UN CAMPUS DE FORMATION AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

**La Maison Bleue est le premier gestionnaire de crèche à avoir créé son propre Campus de formation.**

Elle a ainsi développé des partenariats avec les collectivités partenaires pour obtenir des salles municipales. De cette façon, les salariés peuvent être formés en région, ce qui facilite grandement les déplacements et l'organisation des sessions de formation.

Des formations  
dédiées pour chaque  
métier en crèche

Le campus permet :

- Des formations théoriques et pratiques
- Une relation directe avec des professionnels du métier
- La présence de centres de formation régionaux pour faciliter les déplacements

**Le Centre de Formation La Maison Bleue**

- Le Centre de Formation LMB c'est :
  - 44 formateurs internes,
  - 28 formateurs externes,
  - 450 sessions de formation annuelle,
  - taux de satisfaction clients de 90%.
- Des formations réalisées partout en France :

Villes où sont dispensées nos formations

La Maison Bleue  
Centre de formation

La Maison Bleue  
Réinventons la crèche

- **Un plan de formation adapté**

Depuis septembre 2016, notre pôle Formation a créé des **parcours de formation Métiers conçus sur-mesure** pour l'ensemble des métiers existants au sein des crèches.

## Objectifs

- **Développer les compétences** des professionnels de façon cohérente
- **Fournir un support aux directrices** pour les aider dans la conception du plan prévisionnel de formation annuel
- **Assurer une pleine réussite aux concours** des différents diplômes



## Outils

Le catalogue de formation La Maison Bleue, c'est...

- ➔ **55** formations
- ➔ **44** formateurs internes
- ➔ Des partenaires externes, **experts**

A disposition des équipes, les formations de notre catalogue sont regroupées par catégorie :

- La **pédagogie et l'accueil du jeune enfant** : basées sur les préceptes éducatifs suivis par La Maison Bleue ([socle pédagogique](#), [accompagnement du développement de l'enfant et éveil](#))
- **Normes sanitaires et sécuritaires du secteur**
- **Management pour les équipes de direction et EJE**

Sur la période de fin d'année scolaire, le Directeur de crèche fait un état des lieux des formations réalisées sur l'année et qualifie le besoin en compétences de ses collaborateurs, notamment en fonction des :

- Priorités de formation définies par l'entreprise et leurs déclinaisons par fonction,
- Projets de la crèche,
- Souhaits de formation indiqués lors des Entretiens Annuels d'Évaluation.

Pour réaliser cet état des lieux et qualifier son besoin en formation, le Directeur de crèche a à sa disposition le SIRH via le module Formation, rubrique Plan de formation : [Pas à pas SIRH Formation – Plan de formation prévisionnel](#)

Le SIRH permet de créer son Plan de formation prévisionnel sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet de chaque année, en ciblant automatiquement les formations indispensables au salarié (de priorité 1, cf ci-dessous « Tableau de priorisation des formations ») et en reprenant les formations identifiées lors des EAE (de priorité 5).

Le Directeur de crèche a à sa disposition plusieurs outils d'aide à la décision qui lui permettront de constituer le Plan de formation prévisionnel de sa crèche :

- Catalogue de formation LMB : il répertorie toutes les formations proposées par LMB et nécessaires à l'adaptation de leurs compétences dans leur métier et au sein de la crèche,
- Audits Pédagogiques : la restitution des Audits Pédagogiques et l'appui du Référent Pédagogique permet au Directeur de crèche d'identifier les formations souhaitées pour le salarié et l'équipe de crèche.
- Tableau de priorisation des formations par fonction : il précise les priorités de formation définies par l'entreprise et leurs déclinaisons par fonction. Il existe 5 niveaux de priorisation des formations :



## DÉFINITION DES PRIORITÉS

<b>P1</b> (avant 6 mois)	Les <b>indispensables</b> liés à la prise de poste	Inscription par le Directeur dès la prise de poste
→	Les fondamentaux pour accueillir l'enfant et sa famille	
→	Formations obligatoires liées à l'hygiène et la sécurité	
<b>P2</b> (avant 1 an)	Les <b>essentiels</b> en fonction du salarié et de la spécificité du poste sur la crèche	Inscription par le Directeur
→	En fonction de l'observation du salarié	
→	En fonction de la spécificité du poste sur la crèche	
<b>P3</b>	Le <b>projet d'établissement</b> de la crèche	Inscription par le Directeur
→	Les formations liées au projet éducatif et aux axes pédagogiques déployés	
<b>P4</b>	Les <b>formations liées à la satisfaction clients</b>	Inscription par le Directeur
→	Besoins de formation identifiés à l'occasion des audits Qualité et audits pédagogiques ou enquêtes de satisfaction Parents	
<b>P5</b>	Les <b>souhaits individuels</b>	Inscription par le Directeur
→	Besoins ou souhaits de formation identifiés au moment des entretiens d'évaluation	

Tous ces outils permettent d'aider le Directeur de crèche à recueillir les besoins en formation de ses collaborateurs et de les renseigner dans le Plan prévisionnel de formation du SIRH.

Le processus d'élaboration du Plan de formation des crèches est détaillé dans la procédure disponible dans la Base Documentaire Qualité.

- **Un outil d'accompagnement individualisé**

### ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

Les salariés qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une formation pour **développer et élargir leurs champs de compétences**.

**La VAE en augmentation à La Maison Bleue** : depuis 2019, nous avons mis en place les VAE EJE (session pilote). Puis en 2022, la VAE des AP. Les demandes concernent pour 10 personnes le diplôme d'Éducateur de jeunes enfants et pour le restant le diplôme d'Auxiliaire de puériculture. 8 validées et 8 diplômées EJE et 17 en cours d'accompagnement VAE EJE. 30 candidats en cours d'accompagnement VAE AP, en attente de l'oral.

Accompagner le salarié, c'est aussi créer une relation de proximité avec lui et **un soutien dans son projet professionnel**, nécessaire à sa motivation à rester dans l'entreprise.

### Objectifs

- L'enjeu est d'accompagner le salarié sur l'ensemble de la préparation à la VAE
- Fidéliser les salariés en leur proposant une VAE
- Informer les professionnels sur les enjeux et les étapes de la VAE

#### FORMAT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit d'un accompagnement méthodologique pour la rédaction du livret 2 et la préparation de l'entretien oral avec le jury.

D'une durée de 24 heures environ, l'accompagnement est réparti en plusieurs séances individuelles et/ou collectives d'environ 3 heures, réparties sur 6 à 12 mois.

Aussi, notre Responsable Formation organise des **réunions d'information bimensuelles sur site, d'une durée d'1h30**, à l'intention des professionnels désirant effectuer une VAE.

### LES FFAP (FORMATION DE FUTURS AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE)

Depuis fin 2021, La Maison Bleue propose un parcours de « **Formation de Futures Auxiliaires de Puériculture (FFAP)** » qui cible les Professionnels de crèche expérimentés ayant acquis, dans le cadre de leur expérience terrain en tant qu'Auxiliaire de Crèche, les compétences relevant du diplôme d'AP. La phase préparatoire du projet et le pilote de la première session FFAP ont été travaillés en partenariat avec la PMI du 92.

Nos professionnels sont sélectionnés pour intégrer ce parcours FFAP, qui prévoit, pendant 6 mois, un parcours de formation de 84h, une mise en pratique sur la crèche dans la posture d'AP et des évaluations de compétences écrites et en situation de travail.

A l'issue de leur remise de diplôme FFAP (diplôme interne FFAP La Maison Bleue), nos professionnels sont intégrés dans un dispositif d'accompagnement sur-mesure à la VAE d'AP, avec un consultant spécialisé, pour valider le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

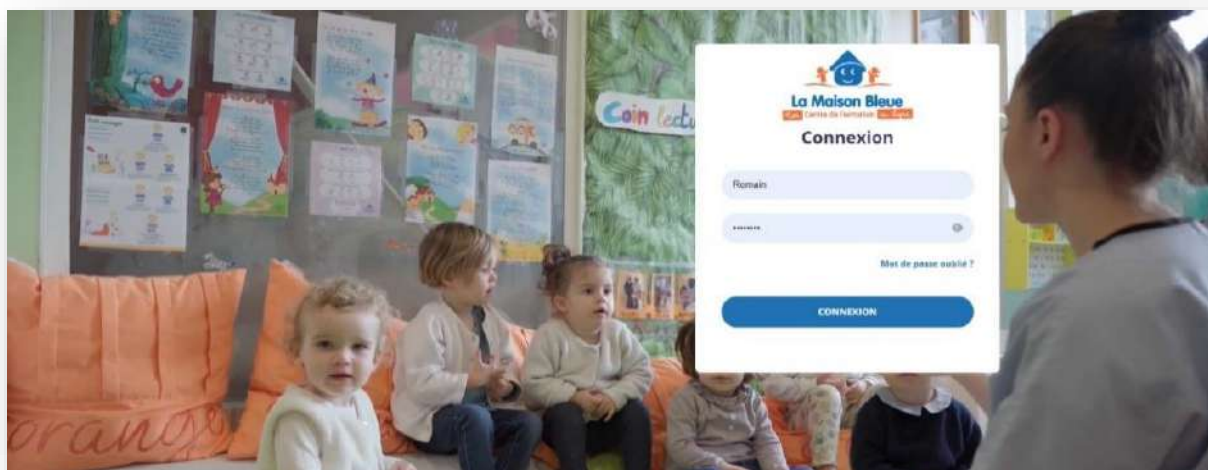
## LE TALENT REVIEW

Lancement d'une campagne pour que l'ensemble des directions régionales puissent présenter une liste de collaborateurs repérés comme « talents » du fait de leurs compétences et de leurs implications au sein de l'entreprise. Afin de leur permettre une accession à des formations ciblées pour renforcer leur expertise, à des VAE pour évoluer professionnellement. Un plan d'actions est mis en place par les Responsables de secteur pour inscrire les professionnels dans les différentes voies qui leur sont proposés et mesurer leur implication.

## LE E-LEARNING

Afin de pouvoir offrir à un plus grand nombre de nos collaborateurs l'accès à des formations, La Maison Bleue a décidé de développer la formation à distance (**e-learning**). La préparation des différents modules sont écrits, mis en forme, animés avec voix et fond musical, par certains membres de la **Direction Métier** (pour les fondamentaux de l'accueil), mais également par l'équipe du **Pôle Formation**. D'autres modules rejoindront bientôt les premiers déjà diffusés.

Pour avoir accès, des identifiants sont donnés à l'ensemble des professionnels de l'entreprise avec un lien transmis par mail. Ils peuvent suivre les différents modules à leur rythme. Toutes les formations ne sont pas transposables en ligne et nous souhaitons garder les formations en présence dans nos lieux dédiés.



## LE RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE

Nous disposons d'un **référentiel pédagogique** qui regroupe toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant, à l'accueil, aux activités, aux missions pédagogiques des professionnels, aux courants pédagogiques, etc. sous forme de fiches pédagogiques.

Cet **outil unique et propre à La Maison Bleue** assure la **cohérence des pratiques mises en place au sein des crèches**.



Chaque crèche dispose d'un exemplaire de ce référentiel, disponible donc en permanence pour l'ensemble des professionnels de l'équipe.

Trouver l'information rapidement !

**Disponible en ligne pour les professionnels de crèche**



## 1.6.2 Le calendrier de formation sur mesure

Formations et journées pédagogiques permettent aux salariés à la fois **d'approfondir leurs connaissances**, de **développer leurs compétences** et d'assurer la **cohésion des équipes** au sein des établissements.

### Avant ouverture/reprise

La totalité des équipes formées aux fondamentaux pédagogiques



#### FORMATION LIÉE À L'OUVERTURE OU A LA REPRISE DE LA CRECHE

Cette formation s'adresse à **toute l'équipe de crèche**

##### Objectifs :

- Permettre la cohésion du personnel en interne
- Revoir les fondamentaux éducatifs

##### Durée :

Reprise : 3 jours

Ouverture : 1 semaine

##### Lieu :



#### FORMATION D'INTÉGRATION DU DIRECTEUR

Cette formation unique en son genre permet aux directeurs de comprendre l'organisation de l'entreprise, d'identifier les interlocuteurs.

##### Objectifs :

- Présenter le fonctionnement de La Maison Bleue et les interlocuteurs du siège
- Permettre à la directrice de faire le lien entre le projet éducatif de La Maison Bleue et le fonctionnement de la crèche

##### Durée :

Reprise : 1 semaine

Ouverture : 2 semaines

##### Lieu :

## Les journées d'intégration



Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires

- **FOCUS sur la formation approfondie des directeurs de crèche**

Lors d'une reprise, les directrices de crèches participent à fédérer l'équipe autour du nouveau projet. Il est donc primordial de les accompagner dans ce sens. Elles doivent assurer le bon fonctionnement de la crèche, rassurer les équipes mais aussi les parents.

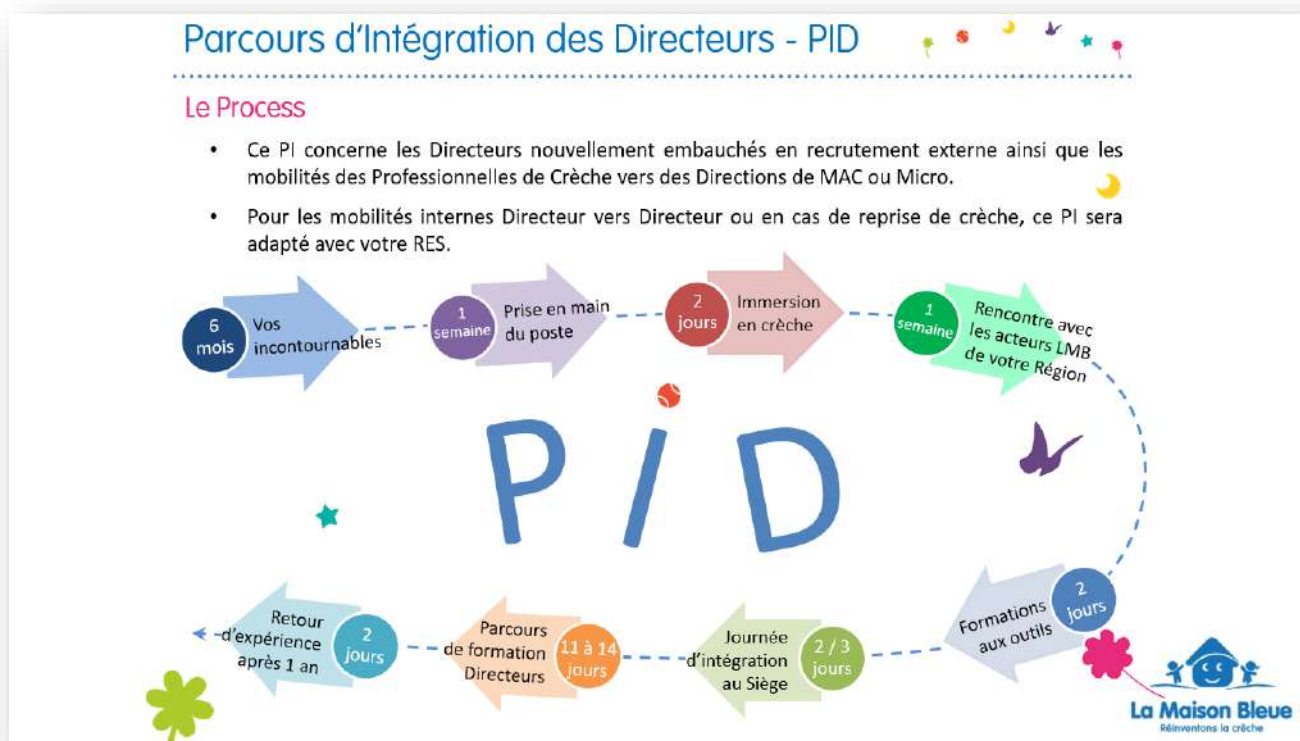
Outre une expertise de l'accueil, du bien-être et du développement du jeune enfant, les **directrices de structures doivent posséder des compétences pas toujours acquises lors de leur formation initiale** et qui sont indispensables pour assumer ses responsabilités managériales, organisationnelles, administratives et budgétaires.

Elles sont accompagnées dans leur prise de poste par **une marraine**, c'est-à-dire une directrice expérimentée dans l'utilisation des outils déployés par La Maison Bleue.

Parrainage  
des nouvelles  
directrices

## Objectif

Proposer une **formation résolument opérationnelle** permettant de **professionnaliser les directeurs**. Nous capitalisons beaucoup sur les équipes de direction, qui écrivent et portent les projets d'établissement. C'est pourquoi, nous les accompagnons à travers un programme de formation dédié...





# Projet d'établissement

Les Mirabelles Octobre 2025

## **PARTIE 3**

### **Le Projet Éducatif**



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

# SOMMAIRE



LE PROJET ÉDUCATIF.....	3
<b>1.1 La Charte éducative de La Maison Bleue.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Présentation des locaux de la crèche.....</b>	<b>5</b>
1.2.1 Les unités de vie.....	5
1.2.2 Les espaces communs (atrium, salle de jeux d'eau...) .....	6
1.2.3 Les espaces extérieurs .....	7
1.2.4 Les locaux techniques .....	8
<b>1.3 L'accueil de l'enfant et de sa famille.....</b>	<b>10</b>
1.3.1 La première rencontre.....	10
1.3.2 La première semaine d'accueil .....	11
1.3.3 Accueil au quotidien .....	13
<b>1.4 Les repères sécurisants.....</b>	<b>15</b>
1.4.1 Les repères de personne (la référence) .....	15
1.4.2 Les repères de temps.....	16
1.4.3 Les repères de lieux .....	19
1.4.4 Les repères visuels .....	19
<b>1.5 Aménagement de l'espace et propositions de jeux en libre accès.....</b>	<b>21</b>
1.5.1 L'aménagement de l'espace.....	21
1.5.2 Les propositions de jeux en libre accès.....	29
1.5.3 La classification ESAR.....	31
1.5.4 L'inventaire annuel.....	31
<b>1.6 Les soins.....</b>	<b>32</b>
1.6.1 L'accompagnement au repas .....	32
1.6.2 L'hydratation au quotidien .....	36
1.6.3 L'accompagnement au sommeil.....	36
1.6.4 Le change de la couche (Bébés, Moyens, Grands) .....	39
1.6.5 L'acquisition de la propreté sphinctérienne .....	40

<b>1.7</b>	<b>L'accompagnement au quotidien de l'enfant.....</b>	<b>43</b>
1.7.1	La communication au quotidien .....	43
1.7.2	La promotion de l'égalité filles et garçons .....	45
1.7.3	La motricité libre et le pied nu.....	47
1.7.4	Le « doudou » et la tétine.....	48
<b>1.8</b>	<b>Le jeu et les propositions d'éveil et d'activités .....</b>	<b>50</b>
1.8.1	Le jeu dans la construction du jeune enfant .....	50
1.8.2	Le positionnement du professionnel dans le jeu .....	50
<b>1.11</b>	<b>Les clés LMB et autres projets .....</b>	<b>54</b>
1.11.1	La communication et le langage.....	54
1.11.2	L'éveil artistique et culturel.....	59
1.11.3	La pédagogie verte : accompagner enfants et familles dans une démarche écocitoyenne .....	63
1.11.4	L'éveil sensoriel et corporel .....	65
<b>2</b>	<b>LES ANNEXES .....</b>	<b>67</b>



## LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif présenté est l'adaptation concrète de la Charte éducative de La Maison Bleue à la crèche.

Il est personnalisé et évolutif. Il part d'une réflexion sur la façon de répondre au mieux aux besoins des enfant et aboutit à la mise en place d'une organisation précise et stable.

Ce projet éducatif rédigé en amont de l'ouverture de la crèche décrit l'organisation pédagogique et les actions éducatives qui seront mises en place dans la crèche. Il sert d'ossature et d'engagement pour l'élaboration du projet éducatif de la crèche en fonctionnement qui sera rédigé par l'équipe au cours de la première année d'ouverture.

### 1.1 La Charte éducative de La Maison Bleue

---



# Charte éducative de La Maison Bleue

Évoluer ensemble dans un  
environnement sain et durable

- 1** Assurer à l'enfant une sécurité affective et physique.
- 2** Respecter les rythmes et repères de l'enfant.
- 3** Garantir à chacun des soins individualisés.
- 4** Favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant.
- 5** Soutenir l'enfant dans ses émotions et ses désirs.
- 6** Assurer une socialisation en douceur.
- 7** Situer les parents au centre de notre projet.

Toute reproduction ou communication est interdite sans accord préalable

## 1.2 Présentation des locaux de la crèche

---

### 1.2.1 Les unités de vie

La crèche est organisée en deux unités de vie distinctes :

- Les Petits / Moyens
- Les Moyens / Grands

#### Unité de vie des Koalas (Petits / Moyens)

Cette unité est structurée autour d'une **pièce de vie centrale**, pensée pour favoriser les interactions et les activités en petit groupes.

Elle comprend :

- **Une salle de change ouverte** sur la section, permettant une surveillance continue et un accompagnement sécurisant des enfants.
- **Deux dortoirs ouverts et vitrés**, équipés de **lits cocon**, favorisant un endormissement apaisé et une observation discrète sans perturber le sommeil des enfants.
- **Une biberonnerie**, fermée par une porte, dédiée à la préparation des biberons dans un espace respectant les règles d'hygiène.



## Unité de vie des Moyens / Grands

L'espace dédié aux Moyens / Grands est composé de **deux unités accolées**. L'équipe a fait le choix d'utiliser ces deux pièces conjointement afin de proposer **plusieurs pôles de jeu différenciés**, permettant aux enfants de se déplacer librement et d'explorer diverses activités selon leurs besoins et leurs intérêts.

Cet espace comprend :

- **Deux dortoirs**, permettant d'adapter les temps de repos selon l'âge et le rythme des enfants.
- **Deux salles de change**, facilitant l'autonomie progressive et la fluidité des soins quotidiens.



### 1.2.2 Les espaces communs (atrium, salle de jeux d'eau...)

La crèche dispose de **deux espaces communs** pensés pour répondre aux besoins moteurs, sensoriels et exploratoires des enfants, tout en offrant des environnements adaptés à chaque étape de leur développement.

#### • 1. L'Atrium – Espace moteur

L'atrium est un vaste espace dédié à la motricité. Il comprend :

- Une **structure motrice** sécurisée et adaptée aux enfants de 6 mois à 3 ans révolus,
- Du matériel permettant de créer des **parcours moteurs variés**,
- Des **briques de construction** favorisant la créativité, l'équilibre, la coordination et la coopération.

Cet espace permet aux enfants de se dépenser, d'explorer leurs capacités corporelles et de développer leur motricité globale en toute sécurité.



- **2. L'Espace d'éveil aux sens**

En cours de transformation pour devenir un véritable **espace Snoezelen**, cet espace sensoriel offre un environnement apaisant et cocooning.

Il permet :

- La détente et le recentrage,
- La stimulation douce des sens,
- L'exploration de lumières, textures, sons et ambiances relaxantes.

Cet espace constitue un véritable refuge sensoriel, favorisant le bien-être, la régulation des émotions et la relaxation.



### 1.2.3 Les espaces extérieurs

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

- **Le Jardin pédagogique**

Situé à l'avant de l'atrium et de l'unité de vie des Moyens/Grands, le jardin constitue un espace extérieur polyvalent où les enfants peuvent :

- Courir, se défouler et profiter du plein air,
- Observer la nature au quotidien,
- Participer activement à la création et à l'entretien d'un **potager**, grâce aux bacs spécialement installés à cet effet.

Le jardin est un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants à la nature, au respect de l'environnement et au rythme des saisons, tout en développant leur motricité et leur autonomie.

## 1.2.4 Les locaux techniques

La crèche dispose de plusieurs espaces dédiés au bon fonctionnement de la structure et au bien-être de l'équipe, permettant d'assurer un accueil de qualité tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

- **La salle de pause et le vestiaire du personnel**

Un espace de pause, comprenant un vestiaire, est mis à disposition des professionnelles afin qu'elles puissent se détendre, se restaurer et profiter d'un temps de repos dans de bonnes conditions. Il contribue au bien-être de l'équipe et à la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

- **La buanderie**

La crèche est équipée d'une buanderie comprenant :

- **Deux machines à laver,**
- **Deux sèche-linges.**  
Cet espace permet l'entretien quotidien du linge de la structure, garantissant une hygiène conforme aux exigences de la petite enfance.
- **3. L'office alimentaire**

L'office sert à la **réchauffe des plats**, la crèche fonctionnant en liaison froide.

L'agent de service y prépare et envoie les chariots repas en appliquant rigoureusement les protocoles de la méthode **HACCP**, assurant la sécurité et la qualité alimentaire des repas servis aux enfants.

- **Le local de rangement**

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025

Ce local permet le stockage du matériel nécessaire au quotidien :

- Couches,
- Lait en poudre,
- Fournitures diverses,
- Jeux et matériel pédagogique.

Il comprend également le **local électrique**, indispensable au fonctionnement technique de l'établissement.

- **Le local ménage et le local poubelles**

Un local est dédié au rangement des **produits ménagers** et du matériel d'entretien, afin d'assurer la propreté quotidienne des espaces de vie.

Un **local poubelle distinct** permet la gestion et l'évacuation des déchets dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.



## 1.3 L'accueil de l'enfant et de sa famille



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



#### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache

### 1.3.1 La première rencontre

En amont de la première semaine d'accueil, le premier contact (souvent téléphonique) est important, c'est le premier lien.

Le directeur répond aux premières questions des familles, et propose un rendez-vous pour la première rencontre.

Il est important de bien définir ce qui doit être abordé à l'occasion de cette première rencontre.

Le directeur se rend disponible pour expliquer à la famille l'organisation de l'accueil, il présente le projet d'établissement de la crèche et fait souvent visiter l'établissement.

Dès que la famille est informée de l'attribution de sa place, elle contacte le directeur pour :

- Constituer le **dossier administratif et le dossier santé de l'enfant**,
- **Rencontrer le référent** et l'équipe,
- Programmer la **première semaine d'accueil**.



### 1.3.2 La première semaine d'accueil

Il s'agit d'une phase d'intégration progressive permettant de créer une **relation de confiance** avec l'enfant et la famille.

La première semaine d'accueil va permettre que se construise pour l'enfant, le ou les parents, un véritable « espace transitionnel » entre le monde de la maison et le monde de la crèche.

#### LES ENJEUX POUR L'ENFANT

- Se familiariser avec le lieu d'accueil
- Créer un lien de confiance avec le professionnel
- Être présenté au groupe d'enfants et lui présenter les autres enfants...

#### LES ENJEUX POUR LES PARENTS

- Essayer d'apaiser ses craintes inhérentes au fait de confier son enfant à d'autres personnes
- Se faire une idée de ce qu'est la vie en collectivité
- Connaître l'équipe qui va s'occuper de son enfant
- Transmettre les informations nécessaires à l'accueil (habitudes de vie de l'enfant)
- Laisser une place symbolique de sa présence dans le milieu d'accueil

#### LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS

- Faire connaissance avec les parents
- Faire connaissance avec l'enfant
- Créer un lien avec l'enfant en présence de ses parents
- Rassurer les parents sur leur place de parents
- Connaître et reconnaître les besoins de l'enfant (feuille de rythme / observation) ...











**La première semaine d'accueil** est un moment privilégié, individualisé, préparé en amont avec l'équipe. Elle s'articule autour d'une trame réajustable et organisée sur 5 jours ouvrables en fonction de la disponibilité des parents et des contraintes liées à la collectivité.

Le directeur informe l'équipe du planning d'accueil de chaque enfant. Un professionnel référent de l'enfant est nommé. Il rencontre la famille et des échanges de plus en plus individualisés s'instaurent et une relation de confiance réciproque se crée entre les parents, le référent et l'équipe élargie.

Au cours de la première semaine d'accueil, le professionnel s'appuie sur un questionnaire pour mieux connaître les habitudes de l'enfant. Pour permettre une **écoute** et une **observation** optimale, **le référent ne prend aucune note en présence des parents**, mais il doit avoir une parfaite connaissance de la Fiche des « habitudes de vie à la maison » pour la compléter à l'issue des différentes rencontres de la semaine. **Un accueil progressif et réfléchi est garant d'une bonne intégration et assurera des moments de bien-être et de plaisir de l'enfant, et une certaine tranquillité à ses parents.**



## DÉROULÉ TYPE D'UNE PREMIÈRE SEMAINE D'ACCUEIL

Jour 1 45min à 1h	Jour 2 1h à 1h30	Jour 3 2h à 2h30	Jour 4 4h	Jour 5 6h max
Mise en relation Faire connaissance Observation	Retour sur la journée précédente Présentation d'une journée à la crèche	Retour sur la journée précédente <b>1<sup>ère</sup> séparation (45min)</b> Transmissions	Retour sur la journée précédente <b>Séparation (1h min.)</b>	Retour sur la journée précédente <b>Petite journée d'accueil</b>
				
A l'écart des autres enfants pour préserver l'intimité des échanges	Après un premier temps à l'écart du groupe, présentation des enfants de l'unité de vie	Repas à la crèche avec son parent et sa référente	Repas à la crèche avec sa référente Temps de repas Transmissions	Temps de jeux Déjeuner avec sa référente Temps de repos Goûter Transmissions
				
L'enfant évolue avec son parent et sa référente	L'enfant évolue avec son parent et sa référente Présentation des professionnels relais	L'enfant évolue avec les autres enfants dans l'unité de vie	L'enfant évolue avec les autres enfants dans l'unité de vie	L'enfant évolue avec sa référente, son relais et les autres enfants dans l'unité de vie

### 1.3.3 Accueil au quotidien

#### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'enfant est accueilli dans son lieu de vie ou dans le lieu de regroupement du matin (dans l'idéal les bébés sont accueillis dans leur unité).

A l'entrée de l'unité de vie, les horaires des professionnels sont affichés permettant aux parents de verbaliser à l'enfant qui va l'accueillir aujourd'hui.

L'emplacement dédié au suivi « Maison-Crèche » avec les familles est stable et réfléchi, il est identifié sur le plan de l'aménagement de l'espace.

Le professionnel doit avoir une bonne visibilité de l'ensemble de l'unité de vie.

Il est assis à hauteur d'enfant ; si cela n'est pas possible ou que les enfants sont grands, il limite ses déplacements pour éviter les mouvements qui peuvent déstabiliser les enfants déjà là.

Les outils d'informations (fiche de suivi « Maison-Crèche », Fiche de développement psychomoteur, ... sont à proximités et accessibles.



#### UN PROFESSIONNEL DISPONIBLE

Il est important de déterminer quel professionnel se rend disponible pour les accueils et les retrouvailles.

Les enfants ne seront pas forcément accueillis tous les jours par leur référent même s'il est présent dans l'unité de vie.

Un professionnel se rend disponible pour tous les accueils, les autres professionnels accompagnent le groupe d'enfants. Cette organisation permet d'assurer la sécurité affective des enfants. Tous les professionnels n'étant pas sollicités en même temps par les familles, cela évite l'excitation, l'agressivité des enfants déjà présents qui se sentiront plus sécurisés, regardés, accompagnés dans la continuité.

## L'ACCUEIL DU MATIN

L'enfant n'est pas « déposé » à la crèche mais « **confié** » aux professionnels.

**Le professionnel d'accueil** est assis à hauteur d'enfant, les parents sont invités à s'asseoir également. Il est suggéré au parent de prendre le temps nécessaire pour se séparer dans les meilleures conditions. Le parent échange avec le professionnel sur les moments forts de la veille, de la nuit, du week-end, des vacances : repas, endormissement, qualité du sommeil, réveil, évènements exceptionnels, état de santé, nouvelle acquisition (ramper, se mettre assis, marche, premiers mots...).

Le parent peut confier l'enfant dans les bras du professionnel, peut choisir de l'installer sur le tapis ou encore de l'accompagner vers des jeux mis à disposition.

Le professionnel complète les outils d'informations (fiche de suivi « Maison-Crèche », Fiche de développement psychomoteur, ...

## LES RETROUVAILLES

**Ce moment est pensé comme un temps d'échanges, d'écoute et de partage.**

Temps fondamental pour l'enfant et le parent pour permettre une continuité entre la crèche et la maison et remplir pour le parent le vide qu'a représenté la séparation. L'enfant sera inclus dans les échanges. Le professionnel identifié et disponible raconte aux parents l'histoire de la journée de l'enfant pour qu'ils puissent se la représenter et être rassurés si nécessaire. Il communique aux familles le déroulement de la journée, les repas, les soins effectués, les temps de sommeil, les activités, les anecdotes en s'appuyant sur les informations écrites et orales de ses collègues. Le classeur avec les fiches de suivi « Maison-Crèche » n'est qu'un outil.

Le professionnel écoute les questions des parents et y répond sans aucun jugement. Chaque parent a ses besoins propres. Les échanges sont « personnalisés ». Il est nécessaire d'avoir recueilli en amont (transmissions écrites et orales des professionnels, cahier d'équipe) les éléments indispensables à ces échanges. L'enfant est inclus dans les échanges.



## 1.4 Les repères sécurisants

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir

Les repères sont nécessaires pour que, malgré la discontinuité inhérente à la vie en collectivité (séparation du matin, retrouvailles du soir, présence en discontinue des enfants, heures d'arrivées échelonnées des professionnels), l'enfant puisse trouver à la crèche un lieu pour grandir.

Accueillir un enfant, c'est créer pour lui un environnement où il va pouvoir vivre en toute sécurité et trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin, soit un cadre stable et fiable.

Un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit au cours de sa journée à la crèche.

Les repères assurent à l'enfant permanence, stabilité et régularité. Les repères, parce qu'ils permettent de situer la vie de l'enfant à la crèche dans une régularité, vont favoriser le développement de son autonomie.

### 1.4.1 Les repères de personne (la référence)

Pour favoriser la sécurité affective de chaque enfant, ainsi que la continuité dans la relation avec les parents, notre projet privilégie l'**accueil individualisé des enfants**.

Dans cet objectif, l'organisation de l'accueil s'articule autour de la notion de **Référence**.

La référence est une fonction déléguée par le directeur à un professionnel désigné ; celui-ci est alors chargé de l'accueil privilégié d'un enfant (notamment au moment de la première semaine d'accueil) afin d'établir un lien d'attachement sécurisé et de faciliter son intégration au sein de la structure (et, bien entendu, celle de ses parents).

La référence est une méthode de pensée avec, notamment la réflexion autour de la **continuité des soins de qualité** et la prise en compte **individualisée de chaque enfant au sein de la crèche**.

Le référent observe, soutient l'enfant dans les moments forts du quotidien (soins, découverte, repas, sommeil...), il privilégie des soins individualisés. Il veille à sa sécurité affective pour lui permettre de gagner en confiance et de s'ouvrir aux autres.

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

Au quotidien, le référent connaît particulièrement bien les habitudes de l'enfant. Sauf quand il est absent, c'est lui qui dispense les soins à l'enfant (comme les changes, les repas, l'endormissement). Il est chargé du suivi quotidien de chaque enfant dont il est référent. À travers ses observations régulières et étoffées, il adapte, en concertation avec l'équipe, l'environnement et les soins en fonction du développement et des capacités de chaque enfant. Il tient à jour les outils de suivi : fiche de suivi du développement, fiche des habitudes de vie à la crèche...

Compte tenu de l'amplitude des horaires et des absences, le référent ne sera pas toujours présent. L'ensemble de l'équipe connaît les enfants, tous les professionnels pourront être amenés à accueillir tous les enfants, mais dans **une organisation anticipée, planifiée et expliquée à l'enfant et aux parents.**

Le professionnel relais est la personne désignée au sein de l'équipe pour s'occuper en priorité de l'enfant quand le référent n'est pas là (absence, coupure du déjeuner, planning).

## 1.4.2 Les repères de temps

Les repères temporels sont fondamentaux pour **structurer la journée des enfants.**

Ils sont formalisés dans le déroulé de journée, document écrit décrivant de façon chronologique et détaillée l'organisation des moments forts de la journée.

Avoir des repères de temps clairement définis présente plusieurs intérêts :

- Proposer à l'enfant une organisation de **journée stable** (accueil, activités, soins retrouvailles) pour le rassurer,
- Permettre aux professionnels d'**anticiper** leurs positionnements auprès des enfants,
- **Assurer le relais**, faire le lien entre professionnels, dans des conditions optimales pour maintenir les repères des enfants.

### LE DÉROULÉ DE JOURNÉE (JOURNÉE TYPE)

Un déroulé de journée adapté et cohérent doit prendre en compte l'environnement global de la structure : les locaux, le nombre d'enfants accueillis, les heures d'ouverture, le nombre de professionnels par unité de vie, l'organisation de l'accueil et des retrouvailles, l'organisation des activités et des soins...

Le déroulement de journée est un **document écrit** qui présente de façon chronologique et **DÉTAILLÉ** l'organisation de la journée de l'enfant.

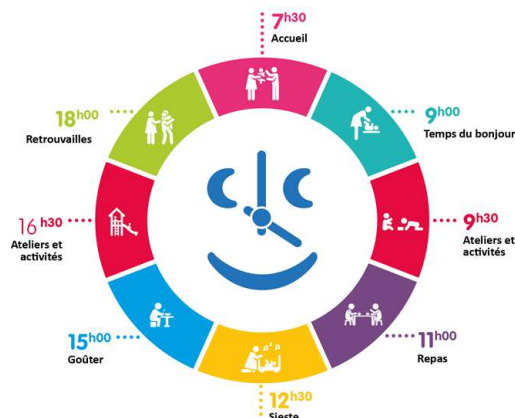
Il s'articule d'une part autour de l'arrivée des **professionnels** et des **enfants** et d'autre part sur les moments forts de la journée.

En parallèle, seront portés sur ce document ou sur un document annexe, différents éléments complétant ce déroulement de journée :

- Les activités journalières des professionnels : pour assurer le bon fonctionnement de la structure,
- L'organisation spatio-temporel du repas,
- L'organisation des ateliers.

Le déroulé de journée est à disposition des professionnels dans l'unité de vie.  
Il y a autant de déroulés de journée que d'unités de vie.  
Il est actualisé aussi souvent que nécessaire pour assurer continuité, stabilité, relais et repères.

## Les temps forts de la journée (accueil, repas, sommeil, jeux...)



## LES RITUELS

Le rituel est un moment prévisible qui permet à l'enfant d'anticiper la venue d'un événement. Le rituel permet au jeune enfant de se séparer dans le temps et l'espace et de s'y sentir acteur. La journée à la crèche est rythmée par des temps importants comme l'accueil du matin, les repas, la sieste...ou des temps moins quotidiens mais répétitifs comme les sorties à l'extérieur (boulangerie, bibliothèque...). Ces différents moments constituent des repères pour les enfants.

Les rituels concourent à un but précis : **permettre aux enfants d'avoir des points de repères pour suivre le déroulé de journée puisque rappelons qu'à cet âge, l'enfant n'a pas la notion de l'heure.**

Les rituels permettent aux enfants d'avoir des points de repères pour suivre la marche du temps. S'ils savent quand et à quoi ils peuvent s'attendre, nous leur épargnons des attentes incompréhensibles, des tensions, des agitations et des inquiétudes superflues.

**Les rituels servent à structurer l'enfant en lui donnant des repères.**

Choisir de mettre en place un rituel n'est pas une décision anodine. Les rituels doivent être réfléchis en équipe. C'est l'observation des enfants qui va permettre aux professionnels d'évaluer la nécessité ou non d'instaurer un rituel.

### Un rituel doit s'inscrire dans la durée.

Pour la majorité des rituels, il va s'agir d'un temps collectif, souvent porter par des comptines :

- Le temps du : « Bonjour »,
- Le temps du « Bon appétit », présentation du menu du jour,
- Le lavage des mains avant l'installation à table,
- Le temps qui précède l'accompagnement à la sieste : histoires, relaxation,
- Les temps de rangement / réinstallation : « pour remettre les jeux à leur place » ...



### 1.4.3 Les repères de lieux

Ces repères sont très importants parce qu'ils permettent à l'enfant de repérer son corps dans l'espace et de développer au mieux sa motricité libre. En outre, un espace régulier dans lequel les mêmes objets sont toujours à la même place permet à l'enfant de s'inscrire dans une dynamique de choix, d'anticipation et d'autonomie. C'est-à-dire de trouver seul les objets dont il a besoin pour jouer, rêver, satisfaire ces besoins.

### 1.4.4 Les repères visuels

Ce sont des repères que les enfants acquièrent très vite et qui sont déjà pour eux l'amorce de la représentation psychique d'un « objet absent »

Les photos des enfants pour signifier le tour de rôle de chacun ou leur présence/absence à la crèche, les photos des professionnels et celles des jouets sur les caisses servant à leur rangement sont autant d'excellents supports qui permettent aux enfants de se repérer.





Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025

## 1.5 Aménagement de l'espace et propositions de jeux en libre accès

### 1.5.1 L'aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace consiste à équiper, à agencer, à organiser un espace de vie pour répondre aux différents besoins des enfants accueillis.

Au-delà de l'agencement du mobilier (cloisons basses, meubles bas, tapis...), ce sont également les propositions d'éveil qui doivent être pensées.

Les différents espaces, zones, propositions de jeux en libre accès sont réfléchis en équipe : **Quels équipements, jouets, jeux proposer aux enfants ? Pourquoi ? Comment ? Où ?**

Un aménagement adapté de l'espace des unités de vie est basé :

- sur la connaissance du développement psychomoteur de l'enfant,
- sur les observations des professionnels (besoins des enfants, évolutions psychomotrices).

La place des professionnels est prise en compte dans l'aménagement de l'espace. L'adulte doit pouvoir voir les enfants pour garantir leur **sécurité physique** et il doit pouvoir être vu des enfants pour garantir leur **sécurité affective** (attention à la hauteur des meubles).

Aménager l'espace nécessite de se mettre à la place de l'enfant, à sa hauteur, voir ce qu'il voit.... Dans la salle de vie, prévoir des espaces pour que l'enfant puisse se cacher, ne pas être vu, l'enfant peut avoir besoin de ne pas être tout le temps sous le regard de l'adulte (cachette).

Une fois l'unité de vie aménagée, il est important de se questionner régulièrement sur la pertinence de ce qui est proposé aux enfants. Les besoins de l'enfant et du groupe peuvent évoluer, des temps d'observation réguliers sont nécessaires afin de réajuster, modifier si besoin l'aménagement de l'espace : agencement du mobilier, organisation des zones d'activités.


Mais attention à ne pas changer l'aménagement trop souvent au risque de déstabiliser les enfants et de les priver d'un repère sécurisant.


**L'aménagement de l'espace doit rester stable pour permettre aux enfants de conserver les repères qu'ils se sont construits. Le plan d'aménagement de l'espace est affiché dans l'unité de vie.**


## L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR REpondre AUX BESOINS DES BEBES (2 MOIS ½ - 12 MOIS)


L'aménagement de l'espace doit être pensé pour que les bébés puissent explorer l'unité en fonction de leurs capacités motrices en toute sécurité.

Il est important de proposer un espace sécurisant, rassurant et protégé pour les tous petits installés au sol et qui ne se déplacent pas. Le matériel sensoriel constitue la base des propositions des jouets (découverte des matières, des couleurs, des sons, des formes). D'autres enfants du groupe peuvent néanmoins commencer à se déplacer. Il faut aussi penser un espace contenant pour leur permettre de se mouvoir et découvrir d'autres positions, des objets, sans mettre en insécurité les plus petits.

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Un espace pour les Petits Bébé : enfants qui ne se déplacent pas</b></p> 	Cloisons basses modulables, portillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la tranquillité des bébés qui ne se déplacent pas.</li> <li>Créer un espace délimité, contenant, sécurisant.</li> </ul>
	Tapis de sol semi-fermes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter un soutien dans les premiers mouvements pour les enfants qui commencent à ramper.</li> </ul>
	Coussins molletonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bébés peuvent s'y lover, se sentir contenu, en sécurité.</li> </ul>
	Jouets adaptés aux plus petits : hochets, tissus...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à disposition des bébés des jeux légers et faciles à attraper pour que les plus petits aient envie de découvrir les objets qui les entourent.</li> </ul>

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Espace calme, cocooning</b></p> 	Eléments doux : grosses poires, gros coussins, peluches douces...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des éléments contenant pour que les bébés se sentent enveloppés, sécurisés... L'adulte confortablement installé peut proposer des temps de lecture, comptines, jeux de doigts...</li> </ul>

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Espace moteur</b></p> 	<p>Blocs de mousses modulables, structure motrice, piscine à balle, tapis semi-ferme</p> <p>Meuble bas, table, barre fixée au mur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En toute sécurité l'enfant peut grimper, explorer...</li> <li>• Constituer des points d'appui pour les enfants et favoriser leur développement moteur</li> </ul>


Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Espace manipulation, construction, découverte</b></p> 	<p>Petit meuble bas, tapis semi-fermes, jeux à dispositions (balles, cubes tissus, cuvette, bouteilles sensorielles, carrés de tissus...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux enfants de choisir, découvrir des jouets qui leur conviennent sous le regard bienveillant de l'adulte.</li> </ul>


Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Espace repas</b></p>	<p>Fauteuil d'allaitement</p> <p>Petite table et petite chaise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confortable, il est positionné dans la pièce de manière à ce que le professionnel puisse proposer les repas dans les bras en toute tranquillité et être présente dans le champ visuel des bébés allongés sur le tapis afin qu'ils se sentent en sécurité.</li> <li>• Quand il est capable de s'asseoir seul et si il en manifeste le besoin, le professionnel propose à l'enfant de</li> </ul>

manger en individuel sur une petite table  
et une petite chaise adaptées à son âge.

### L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR REpondre AUX BESOINS DES MOYENS (12- 24 MOIS)

Les enfants de cet âge ont besoin de découvrir, de faire de multiples expériences, ils s'intéressent à vider, jeter, remplir, grimper, courir... Des jeux à construire et déconstruire, des caisses à disposition de différentes contenances, une structure motrice ou des blocs moteurs mais aussi un espace calme, contenant sont les éléments indispensables à l'aménagement d'une unité de vie accueillant des enfants d'âge Moyens.

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<b>Zone motrice</b> 	Blocs de mousses modulables, structure motrice	Permettre aux enfants de grimper, prendre de la hauteur en toute sécurité

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<b>Espace calme, regroupement</b> 	Tapis, banquette, coussins	<ul style="list-style-type: none"><li>Bien délimité, à l'opposé de l'espace moteur pour créer un espace de rassemblement le matin pour se dire bonjour, boire un verre d'eau, chanter une chanson. Cet espace servira également aux enfants qui ont besoin d'être plus en retrait du groupe, de s'allonger sur un gros coussin pour rêver, observer...</li></ul>

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
--------------	------------------	--------------------------

### Jeux symboliques :

#### Des zones de jeux en accès libre



- Espace Dînette : meuble dînette (Four, évier...), dînette (cuillère, assiettes, verres, fruits, légumes....).
- Espace poupée : poupées souples, vêtements.

#### Constructions, manipulations :

- Meuble bas à étagères, bacs identifiés (étiquettes des jeux), légos, anneaux, animaux magnétiques, véhicules...

- Favoriser les jeux spontanés et le plaisir de découvrir par soi-même.

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
--------------	------------------	--------------------------

#### Espace activités à table



Table et chaises

- Proposer, dès que cela est possible, des jeux sur table (dessins, pâte à modeler...) en individuel puis en petit groupe

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
--------------	------------------	--------------------------

#### Espace repas





Tables et chaises enfants, chaise adulte


- Espace bien délimité. Le professionnel propose le repas à un ou deux enfants. en respectant le tour de rôle.

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025

## L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES GRANDS (2- 3 ANS)

Les Grands apprécient de jouer en petits groupes constitués de deux ou trois enfants. Il faut réfléchir à un aménagement de la pièce en petits espaces avec différentes propositions de jeux répondant à leur développement. Une zone avec des jeux d'imitation (dinette, poupées...), un espace livres, un espace repos, un espace jeu de construction sont des propositions de jeux adaptées. Les espaces sont délimités par des tapis, du mobilier, une barrière symbolique (marquage au sol). Les caisses, bacs sont étiquetés pour faciliter : découverte, exploration, rangement

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Zone motrice modulable</b></p> 	<p>Blocs de mousses</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux enfants de maîtriser leurs gestes, découvrir de nouvelles sensations dans leurs corps, s'inventer des histoires autour de la structure</li> </ul>
<p><b>Espace calme, regroupement, lecture</b></p> 	<p>Tapis, banquette, coussins, livre à disposition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter le rythme de chacun (besoin de repos, d'être en retrait du groupe).</li> <li>Créer un espace possible de rassemblement du groupe : le matin pour se dire bonjour, boire un verre d'eau, en anticipant le déroulement de la journée.</li> <li>Découvrir les livres à dispositions.</li> </ul>

Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<p><b>Des zones de jeux en accès libre</b></p> 	<p><b>Jeux symboliques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Espace Dînette : meuble dînette (Four, évier, machine à laver...), table, chaises, dînette (cuillère, assiettes, verres, fruits, légumes....)</li> <li>▪ Espace poupée : poupées, vêtements</li> <li>▪ Espace garage : tapis, garage, véhicules</li> <li>▪ Et / ou ferme : ferme, animaux</li> <li>▪ Déguisements</li> </ul> <p><b>Constructions, manipulations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tapis, meuble bas étagères, Bacs identifiés (étiquettes des jeux), légos, clipos, anneaux, tolo, animaux magnétiques, balles...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les jeux spontanés et le plaisir de découvrir par soi-même.</li> <li>• Favoriser la spontanéité.</li> <li>• Amorcer la construction de liens sociaux.</li> </ul>

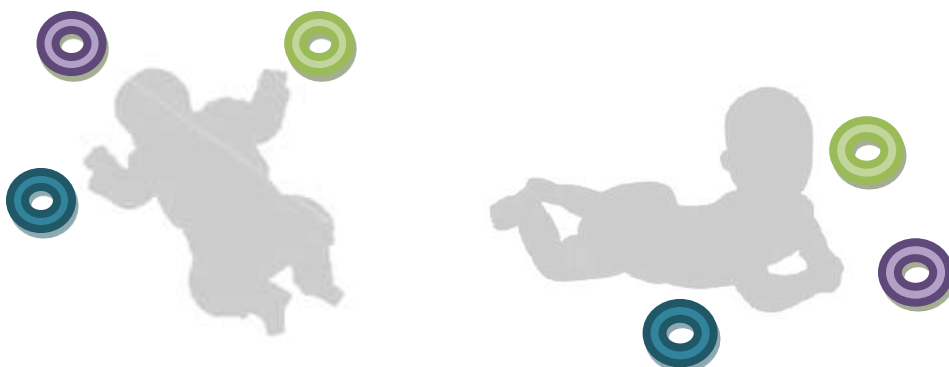
Zone, espace	Type de matériel	Intérêt pour les enfants
<b>Espace activités à table</b>	Table et chaises, meubles étagères, jeux à dispositions : abaqes, encastrement, grosses perles, colorédo, boîte à forme...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer tout au long de la journée des jeux plus solitaires</li> <li>• L'adulte peut proposer des activités sur table (mémo, loto, domino...) pour développer également le plaisir de jouer ensemble.</li> </ul>
<b>Espace repas</b>	Tables et chaises enfants, chaise adulte, miroir à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace bien délimité. Le professionnel propose le repas en petit groupe (4 enfants max) en respectant le tour de rôle.</li> <li>• Grace au miroir, l'enfant peut se nettoyer le visage seul à l'aide d'un gant (autonomie)</li> </ul>

## 1.5.2 Les propositions de jeux en libre accès

### LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL POUR LE PETIT BÉBÉ QUI NE SE DÉPLACE PAS

Le professionnel veille à aménager un espace d'exploration autour du bébé installé sur un tapis semi-ferme. Les jeux sont choisis en fonction du développement moteur et des capacités de préhension de l'enfant : jeux légers (20-30 grammes, préhension facile).

La disposition des jeux en arc de cercle autour de l'enfant va également accompagner ses explorations motrices.



Dans une petite panier, petit sac, le professionnel référent identifie les trois jeux qui seront proposés à l'enfant (repères).



#### Pour le bébé qui se déplace

L'enfant est invité à explorer son environnement, sortir de l'espace « tapis des petits-bébé » : jeux à disposition, images au sol...

Se mettre à la hauteur de l'enfant, voir ce qu'il voit...

#### L'aménagement et les propositions d'éveil accompagnent le développement moteur :

- Se déplacer en rampant et à 4 pattes sans difficulté / sans obstacle
- Se hisser : points d'appuis (meuble bas, barre)
- Cabotage : avancer en se tenant le long d'un meuble ....

### LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL POUR L'ENFANT QUI EXPLORE SON ENVIRONNEMENT

Les propositions de jeux en libre accès sont pensées pour répondre aux besoins des enfants, l'enfant doit pouvoir trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin. L'observation des professionnels est indispensable pour réajuster les propositions en fonction de l'intérêt des enfants et de leurs acquisitions.

#### ❖ Satisfaire les besoins sensoriels

- Eveil sensoriel sonore : activité de jeu associé aux bruits, aux sons, aux rythmes...
- Eveil sensoriel visuel: activité de jeu avec les couleurs, les formes...

- Eveil sensoriel tactile : activité de jeu à la découverte de sensations tactiles : lisses, rugueuses, douces, rêches, chaudes, froides, dures, molles ...
- Eveil olfactif : activité de jeu avec des odeurs, des arômes, des parfums...

Exemples : hochets, œufs sonores maracas, cloches, bâton de pluie, bouteilles sensorielles, dalles / plaques sensorielles...

Éléments naturels : terre, feuilles, mousse, coquillage...

Tissus, carton, papiers divers...

#### ❖ Satisfaire les besoins moteurs

Activité de jeu avec des mouvements locomoteurs : marcher, courir, sauter, grimper, ramper, lancer, pousser, tirer, attraper, pédaler...

Exemples : Porteurs, moto, jeux à tirer, à pousser, ballons, cerceaux, parcours moteur modulable, , tunnels...

#### ❖ Satisfaire les besoins d'expérimentation

##### • Jeu de manipulation

Activité de jeu répétés avec des mouvements de préhension : saisir, serrer, vider, remplir, taper, viser, enfiler, lacer...

Exemples : Circuit « Tape-balle », boulier, abaque, toupies, transvasement (bouchons, sable, eau...)

Pâte à sel, à modeler

Atelier jardinage

Jeux d'eau...

##### • Jeu de construction

Jeu d'assemblage pour réaliser un ensemble en 3 dimensions : empiler, emboîter, superposer, clipage, vissage...

Exemples : cubes, boîtes gigognes, clipo, duplo, lego, magnético, Kapla, briques géantes...

##### • Jeu d'agencement

Jeu d'assemblage linéaire réalisé par emboîtement, encastrement, juxtaposition de pièces côte à côte, par enfilage, piquage, tressage...

Exemples : encastrement, puzzle, coloredo

#### ❖ Répondre aux besoins relationnels

##### • Jeu symbolique : jeu de rôle

Jeu de faire semblant. L'enfant est acteur, il imite des actions, des gestes, des paroles...

Exemples : dînette, mallette docteur, poupées, déguisements...

##### • Jeu symbolique : Jeu de mise en scène

Jeu de faire semblant dans lequel l'enfant est le metteur en scène. Il réalise des scénarios dans le but de reproduire des scènes précises, des événements...

Exemples : ferme + animaux, garage + véhicules, rails + trains, figurines, marionnettes...

### 1.5.3 La classification ESAR

Pour faciliter la planification des activités et répondre à l'ensemble des besoins des enfants, La Maison Bleue propose aux équipes d'utiliser le système **ESAR** comme guide de classification des activités ludiques proposées. Ce système de référence est utilisé dans de nombreuses ludothèques comme grille d'analyse, de classification et d'organisation.

**E : Les jeux d'Exercice** : Exercice sensoriel et moteur répété pour le plaisir des effets produits et des résultats immédiats.

**S : Les jeux Symboliques** : Jeu permettant de faire semblant, d'imiter les objets et les autres, de jouer des rôles, de créer des scénarios et de représenter la réalité au moyen d'images ou de symboles.

**A : Les jeux d'Assemblage** : Jeu qui consiste à réunir, à combiner, à construire, à agencer et à monter plusieurs éléments pour former un tout, en vue d'atteindre un but précis.

**R : Les jeux à Règles** : Jeu comportant un code précis à respecter et des règles acceptées par tous les joueurs.

### 1.5.4 L'inventaire annuel

L'inventaire annuel permet à l'équipe de la crèche de connaître les ressources de la structure.

Les périodes de pré-fermeture sont souvent l'occasion d'établir cet inventaire.

L'inventaire est un process qui donne l'occasion :

- D'éliminer les jouets abimés ou incomplets,
- De « redécouvrir » des jouets peu mis à disposition,
- D'optimiser les priorités des prochaines commandes de matériel pédagogique,

## 1.6 Les soins

Le professionnel accompagne l'enfant dans tous les soins du quotidien. Par soins, on entend tous les moments où le professionnel entretient **une relation maternante directe** en interaction avec l'enfant : portage, changes et hygiène, repas, endormissement.

Le plaisir que l'enfant prend dans ces soins et **le bien-être** qui en découle est primordial et favorise la constitution d'une **sécurité de base**, la prise de **conscience de son corps** et son **désir d'autonomie**.

### 1.6.1 L'accompagnement au repas

Le temps de repas va permettre au professionnel référent de répondre aux besoins alimentaires de l'enfant et de partager avec lui un moment agréable, individualisé et privilégié.



#### AVANT LE REPAS

La totalité du matériel nécessaire est installé pour limiter le temps d'attente de l'enfant.

L'enfant est prévenu pour lui permettre d'anticiper le soin qui va être réalisé et stimuler sa participation.

Les enfants qui se déplacent sont invités à rejoindre l'adulte dans l'espace repas aménagé.



#### LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est proposé avant et après le repas, dans les bras au gant pour les plus petits, au lavabo pour les plus grands



### LE REPAS DANS LES BRAS

Pour les plus petits, **les biberons** sont proposés à la demande en respectant un intervalle d'au moins 3 heures.

Le biberon est toujours donné dans les bras du professionnel installé sur un fauteuil d'allaitement positionné toujours au même endroit dans l'unité de vie.

L'enfant doit être confortablement installé et doit pouvoir regarder le professionnel pour favoriser les échanges.

**Le repas à la cuillère** est présenté dans un bol à l'aide d'une petite cuillère souple. Les aliments sont nommés avant de les proposer à l'enfant.

Pour favoriser l'initiation au goût, la cuillère est essuyée entre chaque composante du repas.

La cuillère n'est jamais utilisée pour essuyer la bouche ou le menton de l'enfant mais l'adulte utilise une serviette ou un gant si l'enfant en manifeste le besoin.

Un biberon d'eau est proposé pendant le repas diversifié et dans la journée.

Le laitage est donné avant ou après la compote en fonction des habitudes de l'enfant.

Si un enfant a refusé une des composantes du repas (purée, laitage à la cuillère, biberon, compote), elle peut être reproposée en fin de repas.

Un gant humide est préparé pour nettoyer la bouche de l'enfant après le repas.



### LE TOUR DE ROLE DES REPAS : UN REPÈRE TEMPOREL ESSENTIEL

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

**Le tour de rôle des repas est l'ordre de succession dans lequel les enfants prennent leurs repas.**

L'enfant n'a pas de notion de l'heure, cependant la vue d'un biberon, du chariot des repas, des plateaux sont pour lui le signe qu'il va manger.

Si l'adulte accompagne en premier tantôt l'un, tantôt l'autre, l'incertitude de chacun et par la même la tension de l'ensemble du groupe ne fait qu'augmenter.

Il est donc nécessaire de donner à chaque enfant un signal précis qu'il va apprendre. Le signe le plus naturel est celui de l'enfant mangeant avant lui.

**Un tour de rôle des repas** est donc organisé pour l'enfant dès que son repas sera diversifié.

Le tour de rôle est décidé en équipe, il tient compte :

- du rythme naturel de l'enfant (sommeil),
- de son appétit,
- de sa capacité à patienter,
- de son heure d'arrivée (contrat).

Le tour de rôle se met en place grâce à la feuille de rythme qui permet de **repérer les temps de repas** et **les temps de sommeil** à la crèche et à la maison. Ce sont les rythmes de sommeil qui vont déterminer la plage horaire où l'enfant est réveillé et où son repas pourra lui être proposé. Le tour de rôle pour les Bébés s'établira progressivement, il faut compter environ 3 mois pour que le tour de rôle soit constitué dans son intégralité ; ce qui correspond au début de la diversification alimentaire des plus jeunes enfants entrés à la crèche.

## LE PASSAGE À TABLE

Le « passage » à table est décidé en équipe, en fonction de critères bien définis

- L'enfant doit en manifester le désir, il manifeste le désir de « faire seul »,
- Son développement moteur lui permet de partager ce moment en étant installé le plus confortablement possible.

Dans un premier temps le repas à table est toujours proposé en individuel.

## LE REPAS À TABLE EN INDIVIDUEL

Le repas à table est organisé dans l'espace repas aménagé, il est proposé par le professionnel référent ou son relais.

Le repas est servi **dans une assiette** avec **2 cuillères** une pour l'enfant l'autre pour que l'adulte puisse l'aider, le professionnel nomme les aliments.

Le repas sera servi dans **un plateau compartimenté** dès que l'enfant sera plus autonome (toujours avec deux cuillères). Le plateau est préparé par le professionnel et déposé sur la table. L'ensemble des composantes du repas est nommé (dans l'ordre conventionnel du repas). Le plateau compartimenté permet de proposer l'ensemble du menu à l'enfant qui peut choisir de manger dans l'ordre de son choix.



### L'eau est proposée dès le début du repas.

Le repas à table est servi mixé puis en fonction des informations transmises par la famille, en petits morceaux.

Un gant est à la disposition de l'enfant pour nettoyer sa bouche et ses mains après le repas, une petite corbeille à linge sale permet à l'enfant de déposer son gant et sa serviette avant de quitter l'espace repas.

### LE REPAS À TABLE À DEUX

Quand l'enfant est plus autonome dans ce moment de repas, un temps de repas à deux peut être organisé.

Les enfants sont installés l'un à côté de l'autre, puis en face à face pour favoriser les échanges. Les places sont fixes (repères).

### LE REPAS EN PETIT GROUPE

Pour les plus grands, le repas à table est proposé en petit groupe (3 à 4 enfants max). En cours d'année les repas pourront être présentés sous la forme **d'un mini-self**.

### AUTONOMIE PENDANT LE TEMPS DE REPAS

Le repas doit être vécu comme un moment agréable par l'enfant. C'est un moment privilégié entre le référent et l'enfant.

L'enfant qui se déplace est invité à rejoindre l'adulte dans l'espace repas  
L'enfant est encouragé à utiliser sa cuillère (double cuillère)

Les plus grands **mettent la table**. Les enfants s'installent **seuls à table** et enfilent une serviette (à élastique). Les enfants sont progressivement invités à se servir seul. Les enfants **mangent seuls**, l'adulte propose **son aide** si besoin.

Lorsque l'enfant a terminé son repas, il est invité :

- à vider son plateau à la poubelle,

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*



- à déposer son plateau, ses couverts et son verre sur dans la bassine.

Un gant humide et un miroir à disposition permettent à l'enfant de nettoyer son visage. L'enfant dépose son gant et sa serviette dans une panier à linge sale.

Un enfant peut nettoyer la table à l'aide d'une lavette pour le service suivant.

## APRÈS LE REPAS

- **Pour les plus petits**

L'enfant est réinstallé confortablement au même endroit dans l'idéal avec les mêmes jeux. L'adulte verbalise ses déplacements.

L'espace repas est nettoyé entre **chaque service** (sol, table, balayette, lavette) pour permettre à tous les enfants de manger dans un environnement propre et accueillant.

L'adulte effectue des transmissions orales et écrites.

## 1.6.2 L'hydratation au quotidien

Des temps d'hydratation sont proposés tout au long de la journée et intégrés dans le déroulé de journée.

Pour les plus grands, un espace est aménagé dans l'unité avec de l'eau à disposition.

## 1.6.3 L'accompagnement au sommeil

Un temps de repos peut être proposé tout au long de la journée (aussi souvent que nécessaire, respect du rythme de l'enfant).

### AVANT L'ACCOMPAGNEMENT AU SOMMEIL

L'espace repos est aménagé en fonction de l'âge et des capacités motrices : lits à barreaux hauts, lits cocon, matelas avec entourage mousse, couchettes. Les espaces de repos sont aérés autant que possible et au moins une fois par jour la salle de repos.

Vérifier la température de la salle de repos (entre 18 et 20°).

Les draps sont changés au minimum une fois par semaine, plus si nécessaire.

Le lit de l'enfant est toujours installé à la même place, une photo permet à l'enfant d'identifier facilement son lit (repère).

L'espace de repos est toujours aménagé à l'identique, quel que soit le nombre d'enfant présent.

La luminosité de la salle de repos doit permettre à l'enfant de voir son environnement et au professionnel une surveillance de la coloration et de la respiration de l'enfant.

L'adulte connaît et reconnaît les signes de fatigue. La feuille de rythme est un excellent outil pour guider les professionnels.

L'accompagnement au sommeil est proposé par le professionnel référent ou le professionnel relais c'est un moment privilégié et individualisé.



La surveillance des salles de repos est organisée (protocoles : surveillance toutes les 7 minutes).  
L'enfant est prévenu pour lui permettre d'anticiper le soin qui va être réalisé et stimuler sa participation.

Les enfants qui se déplacent sont invités à rejoindre l'adulte dans l'espace repos.

### DÉROULEMENT DU SOIN

#### ➤ Pour les plus petits

L'enfant est déshabillé dans la salle de change (si vêtements trop chaud ou trop serré). La couche de l'enfant est changée si nécessaire. L'enfant est accompagné dans l'espace de repos avec son doudou et sa tétine. Il est installé sur le dos, à plat dans sa turbulette, gigoteuse (pas de couverture). La turbulette peut être apportée par la famille. L'adulte accompagne l'enfant si besoin à l'endormissement (rituel d'endormissement respecté).

Une surveillance régulière du temps de repos de l'enfant est organisée (toutes les 7 minutes).

Il peut être proposé au bébé de s'endormir au sein même de l'unité de vie dans un lit cocon à proximité de l'adulte.

#### ➤ Pour les plus grands

Un temps de sieste est organisé en début d'après-midi.

Les enfants sont accompagnés de façon échelonnée en fonction des besoins de sommeil identifiés.

L'enfant se déshabille seul ou avec l'aide de l'adulte. Des paniers personnalisés (photos) sont à disposition pour que l'enfant dépose ses vêtements. Les lits bas permettent aux plus grands de se coucher et se lever seuls. Les doudous et les tétines sont à disposition.

Les enfants sont accompagnés à l'endormissement en favorisant un environnement calme.

Pendant le temps de sieste un professionnel est toujours présent dans l'espace de repos.

Si un enfant ne présente pas de signes de fatigue, un petit temps calme lui sera proposé (ex : livres).

### APRÈS LE TEMPS DE REPOS

L'enfant n'est pas réveillé par l'adulte sauf si son état de santé semble inquiétant.

L'enfant est levé dès qu'il en manifeste le besoin. Les plus grands se lèvent et s'habillent seuls ou avec l'aide du professionnel.

L'adulte effectue des transmissions orales et écrites.



## LES DIFFERENTS COUCHAGES



## 1.6.4 Le change de la couche (Bébés, Moyens, Grands)

La journée de l'enfant en crèche est rythmée par des temps de soins comme le change de la couche : avant les ateliers, avant ou après le repas, avant et après la sieste...

Le change de la couche permet d'assurer le confort de l'enfant tout au long de la journée, il est **anticipé, organisé**. L'organisation de ce temps de soin est pensée pour permettre au professionnel d'être complètement disponible auprès de l'enfant : relation individualisée et privilégiée, un autre professionnel accompagnant les autres enfants dans l'unité de vie.

**Pour les plus petits le change de la couche est proposé** en fonction du rythme de repas et de sommeil. Il est proposé dans la continuité d'un autre soin (avant ou après le repas, avant ou après l'accompagnement au sommeil). Des changes supplémentaires sont proposés aux plus petits comme aux plus grands aussi souvent que nécessaire (le plus souvent en cas de selles).

### AVANT LE CHANGE DE LA COUCHE

La totalité du matériel nécessaire est installé à proximité du plan de change.

L'enfant est prévenu pour lui permettre d'anticiper le soin qui va être réalisé et stimuler sa participation.

Les enfants qui se déplacent sont invités à rejoindre l'adulte dans la salle de change.

### PENDANT LE CHANGE DE LA COUCHE

Le change est un **moment privilégié et individualisé entre l'enfant et le professionnel**.

Pour les plus petits, **le change roulé / sur le côté** est proposé : le professionnel fait pivoter le bassin du bébé sur le côté en basculant sa cuisse. Dans un but d'harmonisation des pratiques tous les professionnels sont formés à cette technique qui présente plusieurs intérêts : participation de l'enfant, mouvements qui accompagnent le développement moteur de l'enfant.

Le professionnel associe ses gestes de paroles, pour que l'enfant puisse anticiper ce qu'il va se passer. L'observation fine de ce moment de soin met en évidence la participation de l'enfant dès son plus jeune âge :

- L'enfant qui amorce le retournement lorsque la main du professionnel se pose sur sa hanche,
- Une jambe ou un bras qui se fléchit pour faciliter le déshabillage...

La connaissance du développement psychomoteur, des compétences motrices et l'observation de l'enfant pendant le soin permettent au professionnel de placer l'enfant **en situation active, coopérative**.

Le plan de change est équipé de petits escaliers permettant aux enfants qui le désirent de monter et descendre seul (autonomie, lutte contre les TMS).

Pour les plus grands, **le change debout** est proposé ainsi que la participation active de l'enfant dans ce moment de soin.

L'intérêt du change debout est la place laissée à l'autonomie de l'enfant. Proposer le change debout sans participation de l'enfant perd de son intérêt premier.

Au cours du change debout, l'enfant peut participer activement :

- se déshabiller,
- retirer la couche,
- utiliser le gant (dans un premier temps double gant : un gant pour le professionnel, un gant pour l'enfant),
- s'essuyer avec la serviette,
- tenir la couche ou enfiler une « couche-culotte »,
- se rhabiller...



### APRES LE CHANGE DE LA COUCHE

Pour les plus petits, l'enfant est réinstallé confortablement au même endroit dans l'idéal avec les mêmes jeux. L'adulte verbalise ses déplacements.

L'adulte effectue des transmissions orales et écrites.

## 1.6.5 L'acquisition de la propreté sphinctérienne

Elle peut commencer à la période où le cerveau de l'enfant parvient à exercer une commande sur ses sphincters : rétention / expulsion (entre 18 et 30 mois en général). Avant, le système nerveux de l'enfant n'est pas encore assez mature, il urine automatiquement sans y penser.

L'acquisition de la propreté s'effectue en général au cours de la 2<sup>ème</sup> ou de la 3<sup>ème</sup> année pour la propreté de jour et entre 2 et 4 ans, pour la propreté nocturne. Elle varie d'un enfant à un autre et sera progressive.

**Cette autonomie est acquise de façon naturelle et spontanée vers l'âge de 3 ans.**

**L'acquisition de la propreté requiert deux facteurs conjugués :**

- Une maturité physique,
- Une maturité psycho-affective et intellectuelle

### MATURITÉ PHYSIQUE : NEUROMUSCULAIRE

- Marche acquise et parfait équilibre.
- L'enfant se relève facilement quand il tombe.
- Il court / il marche sur la pointe des pieds.
- Il peut monter et descendre seul un escalier en alternant les pieds.
- Il reste au sec dans sa couche pendant plusieurs heures d'affilée ...

### MATURITÉ PSYCHO-AFFECTIVE ET INTELLECTUELLE

- Il apprécie les jeux de transvasement.
- Il aime les jeux d'imitation et faire comme les grands.

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

- Il apprécie d'être autonome, il est fier de ses nouvelles acquisitions.
- Il peut faire savoir quand il a besoin d'aller aux toilettes.
- Il connaît les mots « pipi », « caca », « pot », « toilette ».
- Il manifeste l'envie de retirer ses couches.
- Il est conscient de ce qu'il se passe dans son corps et le manifeste « j'ai fait pipi » ...

L'enfant est sorti de sa phase d'opposition, il comprend ce qu'on lui demande et y accède plutôt volontiers. L'enfant est capable de dire « moi », « je ».

Il désire « être propre », il accepte de grandir, être plus autonome. Mais il n'est pas si simple pour lui de renoncer définitivement aux couches et avec elles au moment du change, source de plaisir et d'échanges privilégiés avec ses parents ou la personne qui s'occupe de lui.

### EN PRATIQUE À LA CRÈCHE

Une communication de qualité avec les parents est nécessaire, transmissions des habitudes à la maison : papa / maman ont-ils commencé à en parler, à proposer le pot ou les toilettes ?

Il est important de rappeler aux parents que même si l'enfant ne porte plus de couche à la maison, il peut encore en avoir besoin à la crèche. Sensibiliser les parents sur l'intérêt d'habiller l'enfant de manière qu'il soit autonome pour se déshabiller (vêtements faciles à ôter par lui-même, retirer les bodies et préférer culotte ou slip...).

#### **A la crèche l'enfant est accompagné par étape dans cette nouvelle acquisition.**

Par imitation, en voyant les autres enfants utiliser les toilettes, l'enfant peut exprimer l'envie d'y aller, il est souhaitable de répondre à sa demande sur le moment même si cela n'a pas encore été initié à la maison. Cette information sera transmise aux parents le soir.

Des temps de changes sont proposés régulièrement (repères) et aussi souvent que nécessaire... Dès que les parents ont initié l'utilisation du pot ou des toilettes à la maison, à chaque change il est proposé à l'enfant d'aller aux toilettes. L'enfant a la possibilité d'accepter ou de refuser, aucun forcing... L'enfant est accompagné aux toilettes à sa demande.

Pour l'enfant, l'acquisition de la propreté est en lien avec le plaisir qu'il ressent à offrir ses selles comme un « cadeau », faire plaisir aux parents, satisfaire les attentes des adultes mais ce « cadeau » est ensuite jeté par l'adulte... L'attitude de l'adulte peut être vécue comme paradoxale par l'enfant.

Il faut noter que durant cette acquisition l'enfant change de rapport avec l'adulte, il perd ce moment de proximité et d'intimité qu'il avait durant les temps de change.

L'accompagnement proposé favorise l'autonomie. Pendant l'acquisition de la propreté **nous privilégions le change debout**, permettant à l'enfant d'être acteur pendant ce moment de change. L'enfant qui utilise les toilettes est encouragé à faire seul, toujours sous le regard bienveillant d'un professionnel. Il se déshabille, retire sa couche « seul », s'assoit seul sur les toilettes. Il s'essuie avec le papier à disposition. L'aide d'un adulte reste souvent nécessaire surtout après une selle jusqu'à l'âge

préscolaire (3/5 ans). Après chaque passage aux toilettes, l'enfant se lave systématiquement les mains, lavabo à hauteur d'enfant, savon et serviette à disposition.

Toute la journée les professionnels sont à l'écoute des enfants. Ils respectent le souhait de l'enfant de porter ou non une couche.

- En cas « d'incident », l'enfant ne sera jamais grondé, ni puni. Il sera accompagné par le professionnel et des mots seront posés sur cet événement « Tu sais que tu peux demander à aller aux toilettes quand tu en as l'envie » ...
- En cas d'incidents répétés et si l'enfant ne semble pas encore prêt, les professionnels peuvent demander à l'enfant s'il souhaite remettre une couche.

La propreté à la sieste se fera progressivement, l'équipe respecte le souhait de l'enfant de porter ou non une couche.

Les transmissions entre professionnels sont indispensables pour connaître les changements et répondre aux besoins de chaque enfant.

Des livres abordant le thème de l'acquisition de la propreté sphinctérienne (livres de la crèche ou empruntés à la bibliothèque) sont à la disposition des enfants.

L'acquisition de la propreté se fait progressivement avec parfois des retours en arrière, ce n'est pas un échec, cela fait partie de l'acquisition.

## 1.7 L'accompagnement au quotidien de l'enfant



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



#### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités

### 1.7.1 La communication au quotidien

Alors même qu'il est dans le ventre de sa mère, l'enfant baigne dans le langage. Dès les premières heures de vie, le nouveau-né est sensible à la voix humaine. Progressivement, l'enfant va puiser au cours de ses interactions avec son environnement les éléments de reproduction et d'élaboration des sons, des mots puis des phrases. A travers cet apprentissage, c'est la construction de sa pensée que l'enfant développe. L'attitude de l'adulte (parents, professionnels) et sa capacité à « dialoguer » jouent un rôle prédominant dans la qualité de l'acquisition du langage.

Le tout-petit est considéré comme un être « comprenant » et comme un « sujet » à part entière. Tout au long de la journée, le professionnel lui parle, lui explique ses gestes, commente ses réactions, met des mots sur ses émotions et ce quel que soit son âge.

Le nourrisson ne comprend pas les « mots » mais en saisit l'intention. Il s'exprime et communique avec son corps et ses vocalises. Parler rassure et reconforte l'enfant, le stimule, l'encourage à communiquer, éveille en lui le plaisir d'émettre des sons puis le désir de parler.

**La parole est toujours accompagnée d'une attitude bienveillante**, le professionnel se met à la hauteur de l'enfant et s'adresse à lui doucement et calmement.

Au quotidien, les professionnels s'emploient à **parler aux enfants dans un langage simple** pour les plus jeunes **puis de plus en plus élaboré**. Des mots sont posés sur les gestes quotidiens mais aussi sur les émotions. Une grande écoute de ce que l'enfant a envie de dire stimule l'envie de s'exprimer.

Une attention particulière est portée au choix du vocabulaire. L'utilisation de mot simple mais précis, et non de diminutifs par exemple, est primordiale pour enrichir et développer le langage. Les professionnels travaillent au quotidien la qualité de leur langage pour offrir un univers clair et sain aux enfants.



Pour accompagner ses équipes, le Centre de Formation La Maison Bleue, planifie chaque années plusieurs journées de formation, sur l'acquisition et l'éveil du langage, animées par une orthophoniste.



## Le développement du langage du jeune enfant

### Objectifs de la formation

- Connaître les différentes étapes de l'acquisition du langage du jeune enfant,
- Savoir identifier le stade de développement de l'enfant pour reconnaître un retard éventuel,
- Améliorer la qualité des transmissions verbales faites aux parents.

### Programme

#### 1. Les différentes étapes de développement du langage des 0-3 ans au travers de la phonologie, du vocabulaire et de la syntaxe :

- Introduction aux éléments nécessaires pour le bon développement du langage,
- 0-6 mois : cris, gazouillis et vocalises,
- 6-12 mois : le babillage dans tous ses états,
- 12-18 mois : l'éclosion des premiers mots,
- 2-3 ans : l'explosion du langage,
- 3 ans et plus : quel beau langage.

#### 2. La transmission auprès des parents

- Savoir informer le parent sur les compétences langagières de l'enfant,
- Réflexion autour des signaux d'alerte : un regard à tout âge,
- Le bégaiement : quelle conduite tenir avec l'enfant et la famille.

### Modalité d'animation et support pédagogique

- Méthode magistrale (Support Power Point)
- Méthode participative (Brainstorming, mise en situation, partage d'expérience, jeux de rôle...)
- Analyse de situation à partir de supports vidéo
- Remise du support à l'issue de la formation

### Modalité d'évaluation de compétences

- Validation séquentielle orale en cours de formation par le formateur
- Auto-évaluation d'atteinte des objectifs complétée à l'issue de la formation



**DURÉE :**  
1 jour (7 heures)



**PUBLIC :**  
Tout personnel de crèche



**FORMATEUR :**  
Orthophoniste



**INFORMATION & INSCRIPTION :**  
formation@la-maison-bleue.fr  
01 46 54 50 03



**PRÉREQUIS :** Aucun



**ACCÈS PMR ET ADAPTATION AU HANDICAP :**

Contactez notre Référent Handicap :  
formation@la-maison-bleue.fr

## 1.7.2 La promotion de l'égalité filles et garçons



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



#### La Maison Bleue met en œuvre les Dix grands principes pour grandir en toute confiance

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité

Dès sa naissance l'enfant évolue dans un environnement sexué : vêtements, aménagement de la chambre, mobilier, décoration, papier peint. La construction de l'identité sexuée de l'enfant est influencée par son environnement. Des recherches mettent en évidence que les stéréotypes sexuels peuvent être rapidement acquis par les enfants (vers 3 ans).

Tout comme l'égalité sociale, La Maison Bleue s'est engagée très tôt dans une politique de promotion de l'égalité filles/garçons. **La mixité en crèche se retrouve à travers l'accueil et l'éducation en commun des garçons et des filles dans des groupes mixtes. Une crèche s'engageant dans le respect de la mixité et de l'égalité filles/garçons aura pour mission de proposer des activités pédagogiques et éducatives complémentaires convenant mieux à certaines polarités sans qu'elles soient exclusives.**

Indépendamment des principes généraux mis en œuvre, la Direction Petite Enfance de La Maison Bleue s'est engagée dans un travail de réflexion autour de la question de l'égalité filles/garçons et la lutte contre les stéréotypes à partir notamment des travaux de Geneviève Cresson, auteure de *La Petite enfance : entre familles et crèches, entre sexe et genre*.

Nous pensons que l'éducation à l'égalité est nécessaire dès le plus jeune âge : dans les structures d'accueil de jeunes enfants si les soins proposés sont identiques, les transmissions sur les acquisitions et le développement des enfants sont souvent différenciées. Un petit garçon moins à l'aise dans son corps (maladroit) recevra plus de remarques qu'une petite fille, à l'inverse une petite fille sera représentée comme « agitée » si elle est plus attirée par des activités motrices que des activités calmes.

Notre action s'articule autour de quatre points :

- Promouvoir l'embauche de personnel masculin afin de favoriser pour les enfants une diversité de regard et une diversité de points de vue au sein des équipes (c'est par exemple le cas avec la présence d'un cuisinier qui pourra par exemple animer des ateliers cuisine). Au cours de la

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

formation initiale, une déconstruction de la tendance à la naturalisation des compétences sera présentée à l'équipe.

- Les professionnels sont sensibilisés à la question du genre par des actions de formation, notamment sur le choix des jouets, du matériel pédagogique, des livres...
- Une analyse des pratiques est possible à travers la mise en place de l'observation filmée d'un atelier par exemple. L'analyse des séquences permet aux équipes de comprendre que, sous prétexte de comportements naturels, les pratiques d'éducation vont être différentes et vont contribuer à produire de l'inégalité entre les sexes. La prise en charge des enfants pourra être ainsi mieux pensée afin de respecter une égalité.
- Dès le premier rendez-vous avec le directeur et tout au long de l'accueil de l'enfant à la crèche (temps d'échanges à l'accueil et aux retrouvailles, réunions de parents, temps d'échanges informels) l'équipe interprofessionnelle accompagne et sensibilise les parents.

### 1.7.3 La motricité libre et le pied nu

#### LA MOTRICITÉ LIBRE

Le concept de motricité libre ou spontanée est l'un des fondements de la théorie éducative d'Emmi Pikler (pédiatre). Elle a démontré que le développement moteur de l'enfant s'acquiert naturellement, et que les différentes positions inhérentes à ce développement apparaissent dans un ordre chronologique précis, lorsqu'on le laisse se mouvoir librement.

La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner. Elle se base sur l'idée que aussi bien les contraintes empêchant l'enfant de bouger, que les incitations trop précoces à accomplir des gestes non maîtrisés par l'enfant, retardent son développement et son autonomie.



Le nourrisson sera toujours posé sur le dos tant qu'il ne sait pas, de lui-même, se tourner sur le ventre.

La position sur le dos est celle qui permet :

- le plus de détente : absence de tension pour soutenir sa tête et
- le plus de possibilités d'activités propres à cet âge : tourner sa tête, mouvoir ses jambes, ses pieds, ses bras et ses mains, bouger son tronc.

Un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il ne sait déjà prendre de lui-même : on ne le mettra pas assis, ni debout avant qu'il ne le fasse de lui-même.

On n'apprend pas à l'enfant à acquérir des postures : il les découvre de lui-même, à partir de sa maturation neurologique et au gré de ses intérêts et de son désir d'expérimenter un nouveau mouvement. L'enfant essaie de nouveaux exercices, non pas poussé par un adulte qui attendrait de lui performances et précocité, mais parce qu'il se sent prêt à explorer une nouvelle possibilité, il en a envie et s'en perçoit capable.

La motricité libre s'accompagne, c'est-à-dire qu'on ne laisse pas l'enfant "se débrouiller", ou "se développer tout seul". L'adulte, par sa présence attentive et attentionnée à l'égard de l'enfant, par le regard qu'il va poser sur les efforts de ce dernier, va porter et soutenir l'enfant dans ses progressions, sans pour autant intervenir dans les différentes étapes

Il est aussi important de choisir des vêtements adaptés, qui n'entravent pas la motricité du bébé. Permettre à l'enfant d'être pieds nus (ou en chaussons/chaussures souples si c'est vraiment nécessaire)

## L'IMPORTANCE DU PIED-NU

Le pied de l'enfant continue à se former et à grandir jusqu'à ce qu'il atteigne sa taille définitive à l'adolescence. À 2 ans, il est à 50 % de sa croissance.

À la naissance les pieds des bébés sont mous et potelés car peu musclés et ossifiés à seulement 25 % Les structures cartilagineuses vont s'ossifier et la voûte plantaire se former, très progressivement, pendant plus d'une dizaine d'années.

### Le pied-nu POURQUOI ?

#### **Pour une bonne musculation du pied :**

Plus le pied est libre, plus les muscles et les ligaments peuvent travailler. Lorsque le bébé rampe, grimpe et marche, les muscles se constituent et la voûte plantaire se met en place. Ce mécanisme permet une bonne POSTURE. Le pied induit tout le positionnement du corps.

#### **Pour une bonne transmission des informations au cerveau :**

Le pied est notre seul contact avec le sol. S'il est nu, il perçoit mieux les informations tactiles (tapis mou, sol ferme, dénivelé...)

Toutes ces informations remontent au cerveau et aident le bébé à déterminer comment positionner son pied et où le poids du corps doit être réparti pour avoir un bon EQUILIBRE.

Evoluer pieds-nus dans un environnement adapté comme la crèche développe la proprioception, facilite l'équilibre par la mise en jeu des orteils, limite les chutes. L'enfant explore ses capacités à son rythme.

## 1.7.4 Le « doudou » et la tétine

### LE DOUDOU...OBJET TRANSITIONNEL

C'est à partir de 4 mois que l'enfant choisit son doudou, alors qu'il quitte progressivement sa période de totale dépendance à sa mère. Son odeur, sa texture, toutes deux acquises au fil des jours, en font un objet unique, en lien avec les compétences sensorielles du tout petit. Il est le lieu d'expression de tous les sentiments, parfois câliné, parfois malmené. Ce « doudou » n'est pas un simple jouet parmi d'autres.

Nous accueillons chaque enfant avec ses besoins et son rythme de développement. Le doudou en fait partie, qu'il soit choisi par l'enfant ou son parent.

Le « vrai doudou » est celui qui fait le trajet entre la maison et la crèche, comme l'enfant.

Au quotidien le doudou est laissé à la disposition de l'enfant : il contribue à proposer à l'enfant un environnement suffisamment bon. Il est dissocié, c'est-à-dire détaché si besoin de la tétine pour deux raisons :

- il ne répond pas au même besoin,
- son poids accentuerait une déformation de la mâchoire inférieure.

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

➤ **Pour le nourrisson**

Il n'est pas encore en capacité motrice « d'aller chercher son doudou » : c'est au professionnel de lui laisser à disposition, de lui présenter dès qu'il observe des signes d'angoisse, notamment lors des séparations et de l'endormissement. Il a sa propre façon de s'en servir à travers des gestes répétitifs qui l'apaisent.

➤ **Pour le jeune enfant**

Il se déplace et peut aller chercher son doudou, rangé dans la pochette murale, ou la panier dédiée. Il gère ainsi lui-même son mode de réassurance. Cet objet transitionnel lui permet d'être accompagné dans ses nouvelles explorations autonomes. La mise à disposition du doudou ne dispense pas d'une observation et d'une réflexion en équipe face au mal être d'un enfant, que le doudou ne suffit pas à apaiser.

## LA TÉTINE

La tétine est utilisée pour satisfaire le besoin de succion de l'enfant. Pour un bébé, la succion est un réflexe naturel, en place dès la vie intra-utérine. Le nourrisson conserve ce fort besoin de succion, besoin physiologique qui lui apporte plaisir et détente.

L'utilisation de la tétine est évoquée régulièrement avec les parents. L'attache tétine est interdite, pour des raisons de sécurité.



➤ **Pour le nourrisson**

Il n'est pas encore en capacité motrice « d'aller chercher sa tétine » : c'est au professionnel de lui laisser à disposition, de lui présenter dès qu'il observe un besoin de succion. Attention à la tétine imposée comme « stop » aux pleurs : les pleurs sont un moyen pour le nourrisson de communication ; il appartient à l'adulte de décoder ses pleurs, qui peuvent manifester la faim, la fatigue, mais aussi le besoin d'être rassuré, contenu, porté.

➤ **Pour le jeune enfant**

Il se déplace et peut aller chercher sa tétine, rangée dans la pochette murale, la boîte à tétines ou accrochée à l'arbre à tétines. Il appartient alors à l'adulte d'observer l'usage que l'enfant en fait (mouvements de succion), et de la poser s'il en fait un autre usage : la mordiller, la garder simplement en bouche.

➤ **La tétine et l'acquisition du langage**

Avec la tétine en bouche, l'enfant ne peut pas mouvoir de façon naturelle sa langue, ses lèvres ne sont pas fermées lorsqu'il veut émettre des sons. Ces troubles de l'articulation rendent la parole inintelligible, d'où l'importance d'inviter l'enfant à laisser sa tétine dès qu'il veut s'exprimer, voire lui enlever le temps de l'échange.

## 1.8 Le jeu et les propositions d'éveil et d'activités

### 1.8.1 Le jeu dans la construction du jeune enfant

Le jeu est au centre de nos préoccupations de professionnels de la petite enfance. Notre objectif est de créer, favoriser et préserver l'espace potentiel du jeu.

Le jeu a une importance fondamentale dans la construction physique, psychologique et sociale de l'enfant.

Le jeu est un besoin aussi vital que de manger et dormir :

- Il sous-tend le développement de l'intelligence et de la personnalité,
- Il ouvre l'enfant à la curiosité et au monde,
- Il est source de satisfaction et de plaisir,
- Il met en scène la relation avec autrui et permet de la tester, de la développer,
- Il est surface de projection des frustrations, besoins inassouvis, agressivité,
- Il est le lieu d'apprentissage des rôles sociaux.



#### LE JEU A UN ROLE DANS LA CONSTRUCTION DE LA PERSONNALITÉ

A travers le jeu, l'enfant construit au fur et à mesure sa personnalité et forge ainsi son identité.

#### LE JEU FAVORISE LA SOCIALISATION

Le jeu est un processus d'interaction entre l'enfant et son milieu.

#### LE JEU DÉVELOPPE L'APPÉTENCE AU SAVOIR

Le jeu mobilise les compétences nécessaires dans toutes les formes de travail intellectuel.

### 1.8.2 Le positionnement du professionnel dans le jeu

Le positionnement physique de l'adulte et sa place dans le jeu dépend d'abord du plaisir qu'il éprouve lui-même à jouer, de la manière dont il a joué dans son enfance et de sa conception théorico-pratique du jeu.

**Jean Epstein**, psychosociologue et auteur de nombreux livres sur le jeu définit quatre fonctions de l'adulte aux côtés de l'enfant.

L'adulte :

- Fait jouer
- Donne à jouer
- Laisse jouer
- Joue avec



### L'ADULTE « FAIT JOUER » L'ENFANT

Le professionnel mène le jeu. Il définit le cadre de jeu et ses règles. Ce positionnement est celui du professionnel dans les ateliers ou activités accompagnées voir dirigées (séance de motricité, mise en paire...)

**Avantages** : Permet d'offrir à l'enfant des expériences de jeu que nous ne pouvons lui proposer en libre accès (ex : atelier cuisine).

Permet à l'adulte d'animer un atelier où il prend du plaisir et où ses compétences sont mises en valeur.

### L'ADULTE « DONNE À JOUER » À L'ENFANT

Le professionnel met à disposition des jeux, jouets ou des outils qui n'obligent pas son intervention (éléments de construction, graphisme, espace symbolique, Legos). Ce positionnement est celui du professionnel dans le jeu en libre accès. C'est une position de non-intervention mais aussi d'observation.

**Avantages** : favorise l'autonomie de l'enfant, le rend acteur de sa vie, développe le champ de l'expérimentation, favorise les interactions avec ses pairs

### L'ADULTE « LAISSE JOUER » L'ENFANT

Le professionnel laisse ne « rien » faire. En fait l'enfant ne fait jamais rien : il s'évade quelquefois pour se ressourcer, observer, imaginer, inventer, s'ennuyer, trouver par lui-même de nouveaux centres d'intérêts.

**Avantages** : ne pas considérer que l'enfant doit toujours être occupé, qu'un jeu peut être interrompu et repris, que rêver est important et que, tout comme pour l'adulte, tout ne réside pas dans le faire et l'action.

### L'ADULTE « JOUE AVEC » L'ENFANT

Des moments de plaisir partagés entre l'enfant et le professionnel (livres et comptines, transvasements, jeux d'eau). On ne joue pas seulement avec ce que l'on sait mais avec ce que l'on est.

**Avantages** : Dimension essentielle du jeu, partage de plaisir et valorisation du plaisir, engagement de la totalité du corps dans le jeu, développement de la relation et du dialogue avec l'enfant.



Projet d'

et Partenaires

## Les propositions d'éveil et d'activités



En observant le développement psychomoteur de l'enfant, les membres de l'équipe peuvent répondre à ses besoins. En matière de jeu, l'observation permet de mettre à portée de l'enfant le matériel correspondant à son âge, respectant le rythme de ses acquisitions, favorisant l'activité autonome.

Le développement psychomoteur de l'enfant se fait par paliers successifs.







Il concerne cinq domaines :

- La motricité
- La préhension
- Le langage
- La compréhension
- Le développement affectif et social

### QUELS JEUX POUR LES PLUS PETITS ?

QUELS JEUX ?	POURQUOI ?	AVEC QUOI ?
Éveil sensori-moteur et motricité libre 	Manipuler, expérimenter, mettre en relation des objets, découvrir le toucher	Des bassines, des hochets, des peluches, des morceaux de tissu, des anneaux, des cubes...
 Éveil artistique et culturel	Ouvrir l'enfant aux relations médiatisées, découvrir les limites de son propre corps	Des jeux de doigts, de balancement, des comptines, des livres, des jeux qui font du bruit...

### QUELS JEUX POUR LES PLUS GRANDS ?

QUELS JEUX ?	POURQUOI ?	AVEC QUOI ?
Des jeux de manipulation 	Construire, transvaser, tester les qualités sensorielles des objets	Avec de grosses perles, des constructions, de la semoule, des ballons, de la pâte à sel...
Des jeux tactiles 	Vivre ses besoins d'approche de l'environnement pluri-sensoriel	Des parcours de découvertes avec des brosses, des tissus, des papiers
Des jeux symboliques 	Imiter, reproduire les adultes	Poupées, dînette, bricolage, déguisement
Des jeux d'éveil musical 	Développer la musicalité, en écho aux capacités motrices et prémisses aussi du plaisir du langage	Des jeux sonores fabriqués, d'autres achetés comme le xylophone...
Des jeux de langage 	Enrichir le vocabulaire et susciter le plaisir de la communication et donc de la rencontre	Des livres, des chansons, des comptines, des temps d'animation avec le Kamishibai...
Des jeux graphiques 	Expérimenter la prise en main d'outils graphiques, les différences de contrastes de couleurs	Crayons de couleurs, feutres, pastels, peinture avec les doigts, les pincesaux, les rouleaux...

## 1.11 Les clés LMB et autres projets



### 1.11.1 La communication et le langage

Notre clé « **Communication et Langage** » est un recueil de projets déjà initiés dans plusieurs crèches. Elle a pour but d'informer et d'accompagner la réflexion des équipes sur les moyens à mobiliser dans le cadre du déploiement de trois projets innovants.



**La communication gestuelle associée à la parole**



**L'éveil à l'anglais**



**La médiation animale**

### Parle@2mains : la communication gestuelle associée au langage



Activité destinée aux enfants pré verbaux ne parlant pas encore. Ce programme innovant est aujourd'hui décliné dans l'ensemble de nos crèches

- Il s'agit d'une **communication universelle et gestuelle**.
  - **Associée à la parole**, elle permet de tisser un lien privilégié avec l'enfant qui ne parle pas encore et de l'aider à se faire comprendre.
  - Les signes sont utilisés dans un but bienveillant, en respectant le **rythme, les capacités** d'apprentissage de l'enfant et son **développement psychomoteur**.
- La communication gestuelle donne le goût de parler. **Petit à petit, les gestes s'effaceront pour laisser place à l'oralité.**



A partir de **6-8 mois**, le bébé est attentif et développe son réflexe d'imitation.

Il faudra attendre **9-14 mois** pour que son développement physique et psychologique lui permette de reproduire ses premiers signes.

L'équipe introduira progressivement une vingtaine de signes qui seront utilisés chaque jour et **toujours associés à la parole** :

- Bonjour – au revoir
- Oui – non
- Manger – boire
- Encore – stop
- Froid – Chaud
- Dormir
- Câlin
- Changer la couche

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025



## L'éveil à l'anglais : My little nursery



Ce projet est basé sur les recherches menées au sein des Babylabs (Laboratoire de Sciences cognitives et psycholinguistiques / CNRS) et des nouvelles connaissances en neurosciences.

Une dizaine de babylabs en France font avancer la recherche sur l'apprentissage chez le nourrisson. Les expériences imaginées par les chercheurs mettent en lumière **les surprenantes capacités cognitives des bébés.**

On sait aujourd'hui :

- Que l'oreille interne achève son développement à la naissance mais que les voies et les centres auditifs vont se développer progressivement jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année.
- Que dès la naissance un bébé est capable de distinguer les différents accents d'une langue.
- Qu'éveiller l'enfant à une diversité de sonorité facilitera l'apprentissage des langues étrangères tout au long de sa vie (plasticité auditive).

Projet déjà  
déployé dans  
169 crèches

Notre projet en association avec l'école d'anglais LANGUAGE CONNEXION consiste à intégrer l'anglais dans le quotidien de la crèche pour donner à l'enfant l'opportunité d'être entourés par la sonorité de cette langue de façon informelle et naturelle.

L'éveil se fait par la « mise en oreille » pour habituer les enfants à l'accent et aux spécificités d'une langue étrangère.

L'éveil à l'anglais est proposé sous la forme d'un rituel de 5 à 10 minutes par jour : les enfants entendent les mots anglais dans le contexte d'une image (flashcard) et d'une chanson (CD).



Projet d'Établissement



### La médiation animale

L'activité de médiation animale correspond à la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle homme-animale dans les domaines éducatifs, thérapeutiques ou sociaux ». **Fondation Sommer, 2018**

Les séances sont animées par un intervenant extérieur, généralement un professionnel de la santé ou du secteur social qui a suivi une formation dédiée.

#### Intérêts :

- Favoriser l'éveil de l'enfant.
- Stimuler les sens.
- Diversifier les expériences ludiques.
- Stimuler la motricité.
- Révéler des émotions.
- Faire naître des sourires et des moments de complicité.



## 1.11.2 L'éveil artistique et culturel



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

### LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Maison Bleue met en œuvre les  
Dix grands principes pour grandir en toute confiance



5

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels

C'est au cours **des années 1970**, à l'initiative des personnels de la petite enfance et des artistes que des actions d'éveil artistique et culturel à l'attention des jeunes enfants se développent en France.

En **1989**, elles sont renforcées par le **protocole Culture-Enfance** signé entre le Ministère chargé de la Culture et le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille. Cette politique commune soutient les actions dans les lieux d'accueil des jeunes enfants et la formation des personnels des crèches.

Le **20 mars 2017**, Laurence ROSSIGNOL (Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes) et Audrey AZOULAY (Ministre de la Culture et de la Communication) suivent les préconisations du rapport de Sylviane GIAMPINO (9 mai 2016) en signant le **protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**.

Pour Laurence ROSSIGNOL « promouvoir les actions culturelles et artistiques dans les modes d'accueil des jeunes enfants, c'est contribuer, de manière humaniste, à leur développement. En intégrant cette ambition dans la formation des professionnels de la petite enfance et de la culture, nous enrichissons leur capacité à éveiller nos plus jeunes citoyens ».

Pour Audrey AZOULAY il s'agit « d'investir un nouveau champ d'action jusque-là peu présent dans les politiques culturelles, et de le faire de concert avec le ministère en charge de la petite enfance et tous les partenaires impliqués sur ces questions ».

Avec la signature de ce protocole, les deux ministères s'engagent à :

- « Développer un volet « éveil culturel et artistique » dans la politique d'accueil du jeune enfant du ministère en charge de la petite enfance ;

La Clé  
Éveil artistique  
et culturel

Raconte-moi  
une histoire  
Peinture  
Éveil musical, etc.



- Développer un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture et de la Communication ;
- Soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.) ;
- Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public. » (Source : culture.gouv.fr).

**Le 14 septembre 2017**, Françoise NYSSSEN (Ministre de la Culture) et Jean-Michel BLANQUER (Ministre de l'Éducation nationale) présentent en conseil des ministres une **communication sur l'Éducation Artistique et Culturelle** destinée également aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Cette communication confirme l'engagement du Président de la République Emmanuel MACRON de faire de la politique d'éducation artistique et culturelle une priorité de son quinquennat : « 100% des enfants auront accès aux actions d'éducation artistique et culturelle ».



À l'occasion de la rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, le 8 décembre 2017, premier temps fort de la mise en œuvre du protocole, les deux ministères ont souhaité transmettre aux professionnels de la petite enfance et aux professionnels de la culture une photographie nationale d'un certain nombre d'initiatives d'éveil artistique et culturel dans les territoires.

Dans la continuité du **protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, le 4 juin 2018 Sophie MARINOPOULOS (psychologue-psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille) remet son rapport « **Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle** » pour que la culture soit au cœur de l'accompagnement du lien parent/enfant et ce dans un esprit de prévention en lien avec le secteur social, de la santé, de la famille, de l'éducation et de l'écologie.





## L'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL PRECOCE EST UNE PRIORITE POUR LA MAISON BLEUE.

C'est en éveillant, dès leur plus jeune âge, les enfants à l'art et à la culture (livres, contes, éveil musical, chant, danse, activités manuelles, spectacles...) qu'ils prendront en grandissant du plaisir à fréquenter les lieux de diffusion culturelle (bibliothèques, concerts, théâtres, musées...).

La Maison Bleue favorise, dans ses structures d'accueil, les découvertes artistiques et culturelles au quotidien, les enfants sont libres de s'exprimer, de créer et de développer leur imagination.

La Maison Bleue a organisé un séminaire pour les directeurs en mars 2017 où l'éveil culturel et artistique en crèche a été abordé, avec la participation d'un intervenant d'Enfance et Musique, Annie Avenel. La seconde thématique était « le jeu de peindre » d'Arno Stern .

Dès le premier âge, les petites filles et les petits garçons sont d'emblée attirés par le visage humain, la musique, la danse, le mouvement, les images, les livres. L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde. Les modes d'accueil réaffirment le droit du jeune enfant d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistiques, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité.

En éveillant dès leur plus jeune âge, les jeunes enfants à la culture et à l'art (livres, musique, spectacles, rencontres avec des artistes...), ils auront plus facilement envie en grandissant de fréquenter les lieux de diffusion culturelle (théâtres, salles d'expositions, de concerts, bibliothèques, ...).

**Nous favorisons les découvertes artistiques et culturelles. Les enfants sont libres de s'exprimer, de créer et de développer leur imagination.**

Objectifs de notre projet d'éveil artistique et culturel :

- Soutenir l'émergence de la pensée, du langage chez le tout-petit ;
- Développer la créativité des enfants et des professionnels ;
- Lutter contre les inégalités sociales : rendre la culture accessible à tous ;
- Impliquer les parents au projet ;
- Créer des partenariats autour de projets communs.



## LE LIVRE, AU CŒUR DU PROJET

Ce projet ne vise pas l'apprentissage précoce de la lecture mais il s'agit d'amener les enfants **sur la voie de la communication verbale**. Les intérêts des livres pour les enfants sont nombreux :

- Éveiller les sens
- Développer le langage et l'imaginaire
- Favoriser la communication adulte-enfant dans un moment privilégié
- Développer la capacité d'attention, de concentration
- Développer la motricité et la manipulation, sensibiliser l'enfant à cet objet culturel



Stimuler  
l'imaginaire



Les bienfaits d'une proposition précoce ont été démontrés par la psychiatre *Marie Bonnafé*, fondatrice de l'association **ACCES** (*Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations*) et auteure du livre « Les livres c'est bon pour les Bébés ».

## LE LIVRE PROPOSE ... DEJA AUX TOUT-PETITS !

Présenté en individuel dans un premier temps, l'enfant découvre le livre **dans les bras** d'un professionnel référent puis **au sol** pour faciliter ensuite sa manipulation.

Le bébé découvre alors le livre par **le toucher** : il le manipule, le secoue, le porte à la bouche.

**Avant 6 mois**, il prend plaisir à toucher les matières, les textures et à découvrir les contrastes de couleurs lui sont proposés.

**À partir de 10 mois**, les livres imagés et les histoires courtes sont très appréciés.

## LE LIVRE POUR LES ENFANTS DE PLUS D'1 AN

**Entre 1 et 2 ans**, l'enfant prend du plaisir à regarder et écouter plusieurs fois de suite le même livre. Les livres avec des personnages et des objets du quotidien sont très appréciés.



**À partir de 2 ans**, des histoires plus longues, plus élaborées faisant appel aux notions de passé, de présent et de futur sont proposées.

À cet âge, l'enfant développe son imaginaire.

### 1.11.3 La pédagogie verte : accompagner enfants et familles dans une démarche écocitoyenne



Ministère des Familles, de l'Enfance  
et des Droits des femmes

## LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



La Maison Bleue met en œuvre les  
Dix grands principes pour grandir en toute confiance

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement



La Pédagogie verte est un programme d'actions innovantes au sein de la crèche qui intègre l'écologie, le Développement Durable et la place de la Nature dans le projet éducatif.

Ce programme accompagne l'enfant et le rend acteur de ses apprentissages. La Pédagogie Verte renforce ainsi le projet d'accueil et d'accompagnement du jeune l'enfant et sa famille.

#### Les objectifs :

- Favoriser l'éveil des sens des enfants
- Faire de l'espace extérieur **une pièce de vie à part entière** de la crèche
- Faire **découvrir la nature** aux enfants et observer les saisons
- Faire le **lien entre l'intérieur et l'extérieur** de la crèche par des activités pédagogiques complémentaires



Les 4 thématiques déployées dans les crèches dans le cadre de ce projet d'établissement :

### S'engager pour une alimentation durable

- **Atelier cuisine** en lien avec le projet plantation et les saisons
- **Accompagnement au repas** (présentation des aliments, quantité adaptée...),
- **Jeux d'identification, d'association légumes et fruits de saison** (goût, odeur, couleur ...),
- **Sortie au marché** en lien avec les produits de saison ....



Activités  
artisanales



### Permettre à l'enfant d'explorer librement tout son environnement

- **Lien intérieur/extérieur** comme espace de « jeu complet » (activités d'éveil, accueil en extérieur, projet sieste ...),
- **Portes ouvertes** intérieur/extérieur,
- Faire rentrer la **nature dans la crèche**,
- Jeux sensoriels intérieur/extérieur ...

### Lutter contre le gaspillage et promouvoir le recyclage

- Activités de transvasement avec les **éléments de la nature** et non l'alimentaire,
- Utilisation de **contenants recyclés** pour les activités,
- Création d'objets type bouteilles sensorielles, boîtes sensorielles, cabanes en carton, igloo en boîtes de lait ...  
**(voir Annexe 1)**
- Activités ludiques autour du **tri et du recyclage**



Jeux  
matériaux  
recyclés

### 1.11.4 L'éveil sensoriel et corporel



Les activités d'éveil corporel participent au bon développement psychomoteur de l'enfant.



Le développement psychomoteur est le développement de l'activité motrice relié étroitement au développement du psychisme (c'est-à-dire affectivité, intelligence et langage).

Toute activité d'éveil et notamment d'éveil corporel implique une **démarche globalisante** intégrant :

- La connaissance des compétences attendues à chaque tranche d'âge,
- Une réflexion sur l'environnement qui sous-tend l'activité d'éveil (matériel ou non, organisation, sécurité, sollicitations recherchées...)

#### Objectifs :

- Prendre **confiance en soi**
- **Mobiliser et développer** : son équilibre, sa souplesse, mais aussi ses repères.
- Apprendre à **mieux connaître l'environnement** dans lequel on vit
- Exercer sa **capacité d'adaptation** aux situations nouvelles
- Construire sa **relation avec les autres**,



L'acquisition de la marche est une étape essentielle. L'enfant construit plusieurs compétences avant d'atteindre cet objectif. (Maintien de la tête, stabilisation de l'équilibre, renforcement musculaire, repérage du corps dans l'espace, construction du schéma corporel).

**À 2 ans**, courir, monter les escaliers, lancer une balle constituent de nouvelles conquêtes. La motricité manuelle s'affine pour gribouiller, enfiler des perles, tourner les pages d'un livre.

**Vers 3 ans**, l'enfant gagne en équilibre. Courir droit, sauter à pieds joints, se déplacer sur un tricycle deviennent possible. Il commence à s'habiller seul. La coordination des mains et des doigts avec la vision permet le tracer des cercles et lignes. Le contrôle des sphincters, de nuit et de jour est normalement acquis.

Chaque activité de motricité est l'occasion pour les enfants d'expérimenter leurs compétences à s'adapter à l'environnement et construit ainsi la confiance en soi.

Les activités d'éveil corporel accompagnent le développement de l'enfant à la fois sur :

- La motricité globale
- La motricité fine
- La sensorialité

Ces ateliers impliquent de la bienveillance et une attitude sécurisante et contenante. L'équipe devra être capable de s'engager corporellement dans une observation constante de soi et des enfants. Il modulera son attitude ou sa démarche en tenant compte de leurs réactions émotionnelles tant positives que négatives.

**L'observation est indispensable** pour accompagner l'éveil corporel du jeune enfant.

- **L'observation à distance** : elle permet de soutenir les initiatives, d'encourager, rassurer, de déceler les difficultés ou les manques dans le savoir-faire, de se laisser surprendre par des compétences insoupçonnées et de s'en émerveiller...
- **L'observation dans l'action** : elle permet d'agir sur l'environnement quand il ne s'avère pas adapté, de soutenir les initiatives de l'enfant en l'aidant à trouver des solutions dans l'enchaînement de ses mouvements, dans la recherche d'appuis facilitant.



## 2 LES ANNEXES

**NOTE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES JOUETS  
« FAIT MAISON » NON-HOMOLOGUÉS**  
FT ACH 137 – 01  
Version 01 – 1<sup>er</sup> septembre 2021

**1**

**PRÉAMBULE**

La création de jouets et activités pédagogiques à partir d'objets de récupération, d'emballages ou d'éléments de la nature entre dans le cadre des **démarches RSE et Pédagogie Verte de La Maison Bleue**. Elles doivent être menées dans le respect strict des règles de sécurité et d'hygiène en EAJE pour garantir la santé des enfants et des professionnels.

Ce document établit les règles pour la **création, l'utilisation, le stockage, l'entretien et le recyclage de jouets « fait maison »**.

Il vise à s'assurer que :

- Le jouet créé ne présente aucun risque prévisible pour la santé et la sécurité
- Le jouet créé réponde à la Pédagogie de La Maison Bleue


Ces règles sont à partager à l'ensemble de l'équipe de la crèche.

Si la démarche de création de jouets « fait maison » dans la crèche implique les parents (atelier créatif en famille, collecte d'emballages, etc.), il faudra également les informer des règles énoncées ci-dessous

**Sélection des matériaux récupérés**

- Il est interdit de réutiliser les emballages de produits chimiques, produits d'entretien ou de médicaments (notamment pour les jeux symboliques).
- Nettoyer et désinfecter les contenants et objets récupérés avec un produit d'entretien pour les surfaces hautes avant de les stocker
- Stocker les contenants et objets récupérés hors de portée des enfants et à distance des sources de chaleur avant de les réutiliser (attendre plusieurs jours avant réemploi des cartons)
- Éviter les petits éléments pouvant se détacher (pompon, petit bouchon, ruban, aimant, etc.)
- L'utilisation de cordon ou ficelle long de plus de 22cm est interdite
- Pour toute activité liée au goût/toucher/odorat, respecter les règles concernant les allergènes
- Limiter l'utilisation d'huiles essentielles ou de parfums de synthèse pouvant contenir des allergènes ou composants toxiques pour l'enfant (par exemple : création de flacons senteur)
- La réutilisation de CD est interdite, car il contient du bisphénol A (perturbateur endocrinien)
- L'utilisation de déchets électriques et électroniques (pile, cartouche, ampoule, batterie) est interdite car ils contiennent des métaux lourds nocifs





Classeur Qualité - Toute reproduction ou communication est interdite sans accord préalable - Page 1 sur 4

 La Maison Bleue

## NOTE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES JOUETS « FAIT MAISON » NON-HOMOLOGUÉS

FT ACH 137 – 01  
Version 01 – 1<sup>er</sup> septembre 2021

- Dans la mesure du possible, vérifier le type de plastique réutilisé pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens, nocifs pour le développement de l'enfant et la qualité de l'air :
  1. Privilégier les contenants plastiques avec la mention « sans phtalates » ou « sans bisphénol A » (BPA)
  2. Vérifier en dessous du contenant s'il est indiqué le type de plastique utilisé. Les symboles suivants sont à éviter :

SIGLE	SIGNIFICATION	OU RETROUVE-T-ON CE TYPE DE PLASTIQUE ?
	Polyéthylène Téréphtalate	Bouteille en plastique, emballage jetable de toutes sortes, sac de cuisson, barquette alimentaire, emballage de cosmétique
	Polychlorure de vinyle	Emballage de viande ou fromage, tuyau en plastique, jouets en plastique
	Polystyrène	Barquette alimentaire à emporter, barquette de viande ou de poisson, gobelet, couvert et verre en plastique jetable, pot de yaourt
	« Autres »	Résine interne des boîtes de conserve, bombonne d'eau, récipient pour micro-ondes

### **Création et test du jouet « fait maison »**

- Il est conseillé d'utiliser le matériel créatif préconisé par La Maison Bleue. Bien respecter les temps de séchage de la colle et de la peinture
- La colle ne doit pas être accessible lors de la manipulation par l'enfant (par exemple, déposer la colle sur le contour intérieur du bouchon d'une bouteille sensorielle)
- Privilégier une peinture écolabellisée, à l'eau et qui ne s'écaille pas (la gratter une fois sèche)
- Pour chaque jouet créé, préciser dans une fiche ses conditions d'utilisation, et pour quelle tranche d'âge il est adapté. En cas de doute, questionner votre référente pédagogique.
  - Vérifier que la dimension du jouet et des éléments détachables soit suffisante pour empêcher leur ingestion ou leur inhalation ([voir gabarits en page 3](#)).
  - Vérifier que la taille et le poids du jouet soient adaptés à la préhension de l'enfant
- Tester la résistance du jouet avant de le proposer à l'enfant
- En cas de doute sur la solidité ou la présence de risque en cas d'utilisation, le retirer immédiatement des unités de vie
- Pour tout jouet manipulé par l'enfant, vérifier qu'il ne présente pas d'éléments coupants (verre, métal, bord saillant)
- Si le jeu doit accueillir un enfant, vérifier qu'il soit suffisamment résistant sous son poids et qu'il puisse en sortir facilement (cabane en carton par exemple)

## NOTE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES JOUETS « FAIT MAISON » NON-HOMOLOGUÉS

FT ACH 137 – 01  
Version 01 – 1<sup>er</sup> septembre 2021

- Pour tout jouet à fentes ou à trous, vérifier que la manipulation soit sécurisée pour le professionnel comme pour l'enfant
- Pour la réutilisation de palette ou cigarette en bois, poncer pour éviter tout risque d'écharde et si possible retirer les agrafes
- Pour tout jouet sonore, vérifier que le volume ne risque pas d'endommager l'ouïe de l'enfant

### Vigilance lors de l'utilisation, du stockage et de l'entretien

- Les jouets à partir de matériaux de récupération sont éphémères et nécessitent un contrôle régulier de l'état et de la solidité
- L'objet créé ne doit pas entrer en contact avec les denrées alimentaires
- Pour les boîtes sensorielles, s'assurer que le contenant est bien fermé
- Le périmètre de l'activité doit être défini pour éviter qu'une petite pièce ne soit attrapée par un enfant trop jeune
- Accompagner l'enfant dans l'utilisation du matériel pédagogique créé
- Laver les mains des enfants après la manipulation du jouet
- Appliquer le protocole de désinfection tracé des jouets
- En dehors du temps de l'activité, stocker le jouet hors de portée des enfants et à distance des sources de chaleur
- Un jouet aquatique doit flotter. En cas de perte de flottabilité, le retirer des jeux d'eau
- Les jouets en textile doivent être lavables en machine
- Pour tout mur d'activité, vérifier régulièrement la fixation pour éviter la chute d'objets

### Fin de vie du jouet créé

- Le jouet créé n'étant pas homologué selon les normes européennes de la Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil, il est déconseillé d'en faire don
- Avant de jeter le jouet « fait maison », dans la mesure du possible, séparer les matériaux pour respecter les règles de tri sélectif de la ville d'implantation de la crèche

## NOTE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES JOUETS « FAIT MAISON » NON-HOMOLOGUÉS

TT ACH 137 – 01  
Version 01 – 1<sup>er</sup> septembre 2021

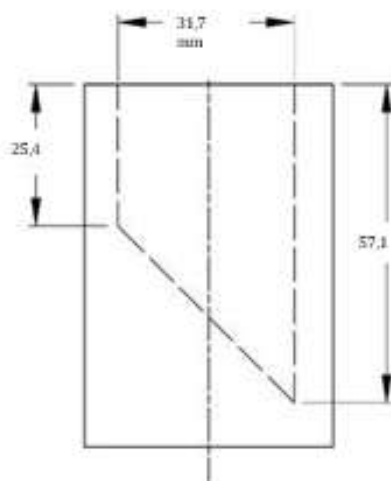
### ANNEXE : Dimensions du jouet et des petits éléments détachables

Pour éviter tout risque d'étranglement, d'ingestion, d'inhalation ou d'étouffement, le jouet créé et les petits éléments détachables doivent respecter une taille minimale. Les deux gabarits suivants permettent de vérifier la bonne dimension des éléments, avant de proposer le jouet aux enfants.

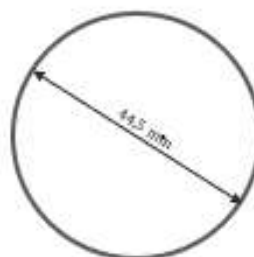
1. La longueur du lien, cordon ou ficelle d'un jouet ne doit pas excéder **22 cm de long** (norme EN 71-4:2011).
2. Tout objet qui entre entièrement dans le cylindre schématisé ci-dessous, sans être comprimé et dans toutes les orientations possibles, **ne doit pas être proposé à des enfants de moins de 36 mois** (norme EN 71.1).

Le gabarit du cylindre permettant de tester les petits éléments est de dimension : **57,1 mm d'un côté, 25,4 mm de l'autre et son diamètre est de 31,7 mm**.

Gabarit du cylindre :



Gabarit E :

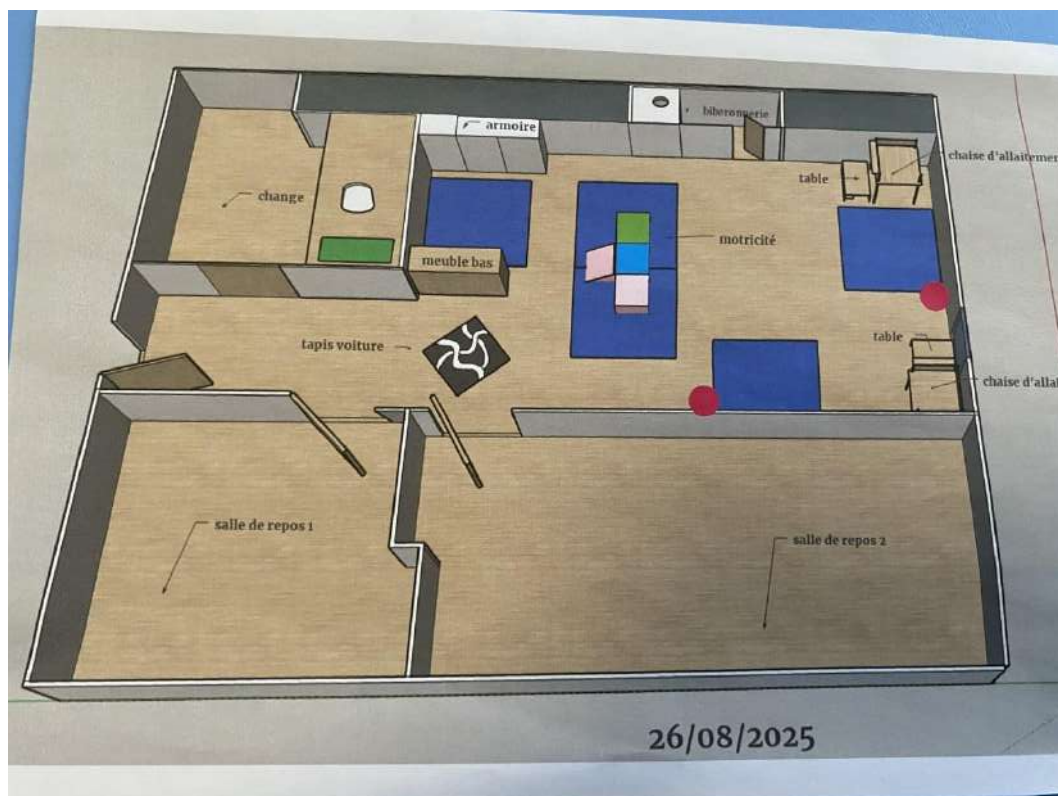


3. Toute petite balle entrant dans le gabarit E, sans être comprimée et dans toutes les orientations possibles, **ne doit pas être proposé à des enfants de moins de 36 mois** (norme EN 71.1).

Le gabarit E permettant de tester la balle est de dimension : **44,5 mm de diamètre** et 6,4 mm de hauteur.

Sources :  
Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil  
Document de presse « Sécurité des jouets » de la DGCCRF (2015)  
Décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets

Annexes 1 : plan de l'unité de vie des Bébé



Annexes 2 : Plan unité de vie des Moyens / Grands

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025



Annexes 3 : projet autour des Familles et leur place dans la crèche 2025.

*Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires*

## **Projet avec les Familles – Crèche 2025**

**La place des familles au cœur de la vie de la crèche**

---

### **Les festivités et événements avec les familles**

**Décembre 2024 – Fête de l'Hiver**

- Spectacle organisé par Nathalie Castille.

**Juin 2025 – Le FesTiF Parent**

- Une semaine dédiée aux familles.
- Les parents sont invités sur la crèche pour proposer des ateliers selon leurs hobbies et leurs envies.

**Juillet 2025 – Fête de fin d'année : Diversité culturelle**

- Les familles ont apporté des plats de chez elles.
- Certaines sont venues en tenues traditionnelles.
- Organisation d'une Kermesse du Monde.
- Projection d'un film rétrospectif de l'année (photos et vidéos des enfants).

**Décembre 2025 – Fête de l'Hiver**

- Invitation au spectacle "Mon sapin à chansons".
- 

### **Cafés & Goûters avec les familles**

**Mars 2025 – Journée mondiale de l'art**

- La crèche transformée en musée.
- Goûter artistique autour des œuvres des enfants.

**Septembre 2025 – Café Parent : Psychomotricité**

- Échanges autour de la motricité libre et de la psychomotricité.

**Octobre 2025 – Café Parent : Hygiène bucco-dentaire**

- En lien avec le projet de l'infirmière.
- Initiation au brossage de dents dans l'unité des Moyens-Grands.

#### Novembre 2025 – Journée internationale des droits des enfants

- Mini-jeux proposés aux parents :
  - Retrouver les **parties du corps** de leur enfant.
  - Reconnaître les **professionnels de la crèche** lorsqu'ils étaient enfants.

---

#### Ateliers Parent-Enfant

##### Septembre 2025

- Comptines signées, en lien avec le projet de **communication gestuelle associée à la parole**.
- Livret de chansons offert aux familles.

##### Octobre 2025

- Atelier **transvasement de bouchons**.
- Atelier **fruits et légumes signés**, pour clôturer la Semaine du Goût.
- **Dégustation** en fin de séance.

##### Décembre 2025

- Fabrication de **boules de Noël** pour le sapin.

Annexes 4 : fiche Projet sur le Yoga

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025



**FICHE PROJET**  
EN PDA 214-01

Version : 01  
22 juin 2016  
Reconduit en l'état  
le 2 août 2021



<b>NOM DU PROJET</b>	Yoga
<b>OBJECTIFS</b>	Développer la conscience corporelle (aider les enfants à découvrir leur corps) Favoriser la régulation émotionnelle Stimuler l'attention et la concentration Encourager l'autonomie (permettre à l'enfant de choisir une posture et de l'essayer) Renforcement lien Enfant – adulte
<b>INTÉRÊTS</b>	Apprentissage coordination Développement de la motricité Apaisement du stress Expression des émotions par le corps Jeux de respiration simple Posture simple et ludique inspirer des éléments naturels ou d'animaux
<b>MOYENS NÉCESSAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains : 1 professionnel (le)</li> <li>• Moyens matériels : Tapis Affichage avec les postures Musique douce (sur clé USB)</li> </ul>
<b>FRÉQUENCE / HORAIRES</b>	Deux séances par semaine, d'une durée de plus ou moins 15 minutes
<b>ÉTAPES DE PRÉPARATION</b>	Installation des tapis Mis en place de la musique douce
<b>DÉROULEMENT</b>	Placer les enfants sur le tapis avec un espace suffisant entre chaque enfant afin de pouvoir se mouvoir. La professionnelle se place face aux enfants, près de l'affiche des postures. La professionnelle montre dans 1 <sup>er</sup> temps la posture, puis par la suite tous le monde essaie de la faire. A leur tour, chaque enfant vient montrer la posture qu'il souhaite faire, et la montre aux autres enfants, ensuite tous ensemble il essaie de la faire Retour au calme et rangement.
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	

Annexes 5 : Fiche ateliers

Projet d'Établissement – Document interne & diffusion aux Parents et Partenaires

Projet d'Établissement  
Les Mirabelles  
2025



**FICHE ATELIER**  
EN PDA 503-01

Version : 01  
22 juin 2016

Reconduit en l'état  
le 2 août 2021



<b>NOM DE L'ATELIER</b>	Pâte Autodurcissante aux papier crépon
<b>INTÉRÊTS</b>	Fabriquer, créer, manipuler Travailler la motricité fine Laisser cours son imagination et sa créativité
<b>MATÉRIEL</b>	1 tasse de Farine, 1 demi-tasse de Maïzena, 1/2 demi-tasse de sel fin, et 1 demi-tasse d'eau Tiède Des petits morceaux de papier Crépon. Bol X nombre de couleur Cuillères Saladier Tasse
<b>NB D'ENFANTS</b>	8 à 10 enfants
<b>LIEU</b>	Unité de vie
<b>DURÉE</b>	30-à 40 minutes
<b>NB DE PROFESSIONNELS</b>	2
<b>DÉROULEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant :</li> </ul> <p>Préparer tous les ingrédients, et les différents ustensile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant :</li> </ul> <p>Mettre des morceaux de papier crépon dans un bol, et y ajouté un peu d'eau tiède. Mélanger la farine, le sel, et la maïzena dans le saladier, y ajouté un peu d'eau. Mettre un peu de se mélange dans les bols avec le papier crépon, et Malaxer jusqu'à 'à ce que cela forme une pate homogène. Utiliser la pate comme de la pâte à modeler, et laissez les enfants créer, utilisés les emporte pièce</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après :</li> </ul> <p>Laissez sécher, cela va durcir au bout de 24 à 48heures. Débarrasser les ustensiles, nettoyer les tables et les mains des enfants</p>
<b>CONSIGNES / INTERDITS (à l'adresse des enfants)</b>	Ne pas mettre à la bouche
<b>ATTITUDES DU PROFESSIONNEL</b>	La professionnelle, est présente pour aider les enfants à créer la pâte, par la suite elle est présente pour échanger avec l'enfants, l'accompagner si celui-ci en a besoin. Elle est dans l'observation, et le Partage
<b>TRANSMISSIONS ÉVALUATION</b>	L'évaluation permet de réajuster le déroulé de l'activité aux besoins.
<b>VARIANTES ET ÉVOLUTIONS</b>	

# PROJET D'ETABLISSEMENT Partie 4 :

## Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

### PRÉAMBULE

*Un projet d'évaluation de la qualité d'accueil, doit être établi sur le fondement des référentiels mentionnés au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ce projet décrit les modalités de suivi des résultats de l'évaluation et des actions correctives mises en œuvre.*

*Dans l'attente de la publication du décret d'application sur l'évaluation quinquennale, le présent projet d'évaluation de la qualité d'accueil reprend les principaux indicateurs d'évaluation de la qualité d'accueil mis en œuvre et les plans d'amélioration.*



# SOMMAIRE

- ✓ INTRODUCTION
- ✓ ENQUÊTE DE SATISFACTION
- ✓ AUDIT QUALITÉ
- ✓ AUDIT PÉDAGOGIQUE
- ✓ ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES
- ✓ RÉCLAMATIONS CLIENTS
- ✓ AUTODIAGNOSTIC BÂTIMENTAIRE
- ✓ ANNEXES



## INTRODUCTION :

Pour évaluer la qualité d'accueil, notre crèche se base sur des critères objectifs et vérifiables et élabore un plan d'amélioration pour rester dans une démarche d'amélioration continue.

### *Tableaux récapitulatifs des indicateurs :*

Items	Indicateurs	Résultats	Commentaires
Enquête de satisfaction parents	Taux de retour	68%	
	Note /10	8,7	
	NPS	47	
Audit Qualité	Taux de conformité	85,06%	
	% des actions terminées	78%	
Audit Pédagogique	Taux de conformité	78.6	
	% des actions terminées	0	
Evénements indésirables	Nbr EI (période)	22	
Réclamations	Nbr Récla (période)	3	



## 1- ENQUÊTE DE SATISFACTION :

L'enquête de satisfaction des parents en crèche est un outil stratégique essentiel pour garantir une qualité d'accueil optimale et renforcer la relation de confiance entre les familles et les professionnels.

L'enquête de satisfaction parents s'est déroulée sur le mois de 2 juin au 4 juillet 2025

*Nous avons eu un taux de retour de 68%*



*Un NPS de 47*



*Une note de satisfaction de 8.7/10*



Le rapport détaillé de l'enquête est en annexe 1




L'enquête a permis de recueillir des retours concrets sur :

- L'accueil des enfants,
- Les activités proposées,
- La communication avec les familles,
- L'adaptation aux besoins spécifiques (ex. : enfants en situation de handicap).

Ces retours orientent les **actions correctives** et les **améliorations continues**.

Les résultats par question et l'analyse des verbatims nous conduit à d'établir un plan d'amélioration :



## Merci pour votre confiance

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Afin de toujours **améliorer la qualité d'accueil de votre enfant**, vous avez répondu à :

### L'Enquete de satisfaction que nous avons analysé avec soin.

Nous vous en **remercions** et nous nous engageons au sein de la crèche à **mettre en place les actions suivantes** :

	Axe d'amélioration	suivi
<b>1</b>	Maintenir la communication avec les Famille par l'application	<input type="checkbox"/> planifié <input type="checkbox"/> <u>en cours</u> <input type="checkbox"/> <u>réalisé</u> le .....
<b>2</b>	Continuer à proposer des activités variées	<input type="checkbox"/> planifié <input type="checkbox"/> <u>en cours</u> <input type="checkbox"/> <u>réalisé</u> le .....
<b>3</b>	Mise en place d'une boite à idée afin d'être d'avantages à votre écoute	<input type="checkbox"/> planifié <input type="checkbox"/> en cours <input type="checkbox"/> <u>réalisé</u> le 15/07/25



## 2- AUDIT QUALITÉ

La qualité d'accueil au sein de la crèche est évaluée selon le référentiel « *Veriselect Petite Enfance* » de Bureau Veritas qui respecte le Référentiel National de Qualité de l'Accueil du jeune enfant qui définit les pratiques attendues dans l'ensemble des modes d'accueil.

La crèche est en cours de certification

La **certification VeriSelect Petite Enfance**, délivrée par **Bureau Veritas**, est une **certification de service** destinée aux structures d'accueil de jeunes enfants. Elle vise à garantir un **haut niveau de qualité** dans l'accueil des enfants de **2,5 mois à 4 ans révolus** (ou jusqu'à 5 ans pour les enfants en situation de handicap).

Le référentiel est construit sur 6 engagements :

Les 6 engagements évalués

1. ***Un accueil bienveillant*** favorisant l'éveil et le développement de l'enfant.
2. ***Une relation de confiance avec les familles*** et un accompagnement à la parentalité.
3. ***Un pilotage efficace*** de l'établissement pour une évolution pertinente.
4. ***Des professionnels qualifiés, formés et accompagnés*** dans leurs pratiques.
5. ***Des locaux aménagés et équipés*** pour le bien-être et la sécurité des enfants.
6. ***Un projet de restauration*** garantissant qualité et hygiène alimentaire.

Sur une année scolaire nous réalisons 2 audits qualité (une autoévaluation réalisée par la direction de la crèche et un audit interne réalisé par le référent métier).

Chaque audit donne lieu à un plan d'action.



# AUDITS QUALITÉ:

UNE ALTERNANCE ENTRE UN AUDIT INTERNE ET UNE AUTOÉVALUATION SUR L'ANNÉE « SCOLAIRE »  
(SELON LE PLANNING FOURNI PAR VOTRE RÉFÉRENT MÉTIER)

- AUDIT INTERNE RÉFÉRENT MÉTIER



- AUTOÉVALUATION DIRECTION DE CRÈCHE



SITUATION N°1

Auto-évaluation des Directions de crèche  
Et suivi du plan d'action sur la période 1  
(sept à janvier)



Audit interne référent métier  
Et suivi du plan d'action sur la période 2  
(février à juillet)

OU

Septembre

Période 1

Janvier

Période 2

Juillet

SITUATION N°2



Audit interne référent métier  
Et suivi du plan d'action sur période 1  
(sept à janvier)




Auto-évaluation des Directions de crèche  
Et suivi du plan d'action sur période 2  
(février à juillet)

Données en date du 20/11/25

*a) Résultat de l'audit interne :*

Date de l'audit	Taux de conformité	Nbr d'action	% d'action terminées
30 juillet 2025	85.06	27	78

 Le plan d'action  
d'audit est en annexe 2



PLAN D'ACTION  
Audit Interne Qualité CCRÉE 2025-2026  
FILLANGES 1 LES FARABODETS audité par Emille TATY le 19/11/2025 10:12:40

Numéro de suivi	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
50151	À faire	BVSE-6.5.1 Un document détaillant les attendus clients et engagements fournisseur est établi, indiquant des engagements sur le respect des règles d'hygiène, les délais et heures de livraison à respecter.	-Se rapprocher de Lermer afin d'obtenir les engagements contractuels	Moyen	10/12/2025
50150	À faire	BVSE-6.4.3 Un espace spécifique est réservé à la préparation des biberos : une zone de préparation et une zone de nettoyage des biberos sont clairement identifiées et séparées si possible des autres espaces de préparation d'alimentation. A défaut le respect de la marche en avant et auto-croisement sont organisés et contrôlés.	-Réaliser une marche en avant en tuberculose -Identifier les zones propres et sales	Important	20/11/2025
50149	À faire	BVSE-5.4.1 Le local de préparation des repas / de menuiserie est implémenté et séparé des autres pièces et inaccessible aux enfants et aux personnes qui n'assistent pas le service de restauration. La cuisine est organisée selon un circuit respectant les circuits propédeutiques ou à défaut les principes de marche en avant permettant l'acheminement des déchets et l'évacuation des déchets ou mise sécurité.	-Annexer les attestations de formation HACCP au PMS -Prévoir une zone de produit non conforme dans la cuisine avec l'étiquette HYG 292 -Réaliser la marche en avant dans le temps (REP: HYG 293) -Mettre en place le bon protocole de l'acheminement des déchets vers les bacs.	Important	20/11/2025

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



## 3-AUDIT PÉDAGOGIQUE

La démarche d'audit pédagogique constitue un outil central du projet d'évaluation de la qualité d'accueil, tel que défini par le Code de l'action sociale et des familles.

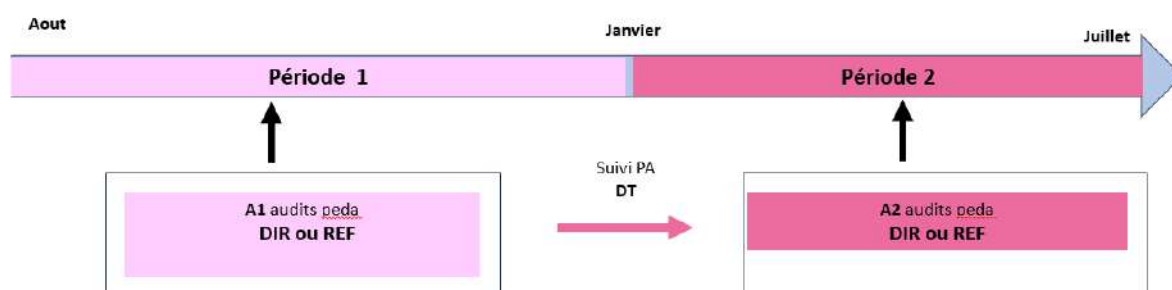
La grille d'audit mise en place à La Maison Bleue s'appuie sur la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant ainsi que sur le Référentiel national de qualité de l'accueil du jeune enfant, en vigueur depuis le 2 juillet 2025.

Elle permet d'évaluer la mise en œuvre effective du projet éducatif La Maison Bleue, en intégrant l'ensemble des préconisations nationales et internes. L'audit pédagogique garantit ainsi la qualité du service rendu à l'ensemble des parties prenantes : enfants, familles, réservataires et autorités de tutelle, en veillant à placer l'enfant au centre de l'accueil, répondre à ses besoins fondamentaux de soin, de sécurité, de bien-être, d'éveil et de développement, tout en favorisant l'égalité, l'inclusion, l'ouverture culturelle et la relation de confiance avec les familles.

Au-delà de cette fonction d'évaluation, l'audit pédagogique contribue à :

- Valoriser les bonnes pratiques et les projets innovants,
- Identifier les éventuels dysfonctionnements,
- Mettre en place des actions correctives et préventives,
- Améliorer en continu le fonctionnement des crèches, en veillant à ce que les procédures, le projet éducatif et le référentiel pédagogique soient connus, compris et appliqués au service des besoins des enfants et des familles.

Le plan d'audit pédagogique ci-dessous s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, garante de la qualité éducative et de l'accompagnement proposé au quotidien par La Maison Bleue.



## Résultat de l'audit du 26/11/25

Date de l'audit	Taux de conformité	Nbr d'action	% d'action terminées
26 novembre 2025	78.6	16	0

Le plan d'action de l'audit est en annexe 3



### PLAN D'ACTION

Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-026  
BELLINGES Y LES FARRADEYS audité par Emine TATY le 19/11/2025 10:12:10

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
50151	À faire	BVSE-6.5.1 Un document détaillant les attendus clients et engagements fournisseur est établi, traitant des engagements sur le respect des règles d'hygiène, les délais et horaires de livraison à respecter	-Se rapprocher de Lerney afin d'obtenir les engagements contractuels	Moyen	10/12/2025
50150	À faire	BVSE-6.4.3 Un espace spécifique est réservé à la préparation des libérés - une zone de préparation et une zone de nettoyage des libérés sont clairement identifiées et séparées si possible des autres espaces de préparation d'alimentation. À défaut le respect de la marche en avant et nettoyage sont organisés et contrôlés	-Réaliser une marche en avant en libération -Identifier les zones propres et sales	Important	20/11/2025
50149	À faire	BVSE-6.4.1 Le local de préparation des repas / de service en restauration est séparé des autres pièces et inaccessible aux enfants et aux personnes qui n'assurent pas le service de restauration. La cuisine est organisée selon un circuit respectant les circuits prospectives ou à défaut les principes de marche en avant permettant l'acheminement des denrées et l'évacuation des déchets en toute sécurité	-Annexer les attestations de formation HACCP au PMS -Prévoir une zone de produit non conforme dans la cuisine avec l'attache HYG 292 -Réaliser la marche en avant dans le temps (REF: HYG 293) -Mettre en place le bon protocole de nettoyage de la cuisine avec les fiches	Important	20/11/2025

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



## 4- ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Un événement indésirable lié aux enfants et à leur famille est un événement non souhaité impactant le fonctionnement de la crèche et pouvant affecter la santé ou la sécurité du public qui la fréquente.

Les événements indésirables incluent :

- Les risques infectieux et médicamenteux,
- Les incidents et accidents,
- Les risques environnementaux,
- Les risques alimentaires,
- Les risques psychologiques et physiques.

Une déclaration et un traitement des événements indésirables est réalisé de manière systématique afin d'identifier les causes et mettre en œuvre les actions correctives et/ou préventives nécessaires pour empêcher la reproduction d'un dysfonctionnement.



**Déclaration**  
**DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES**

**1** Quand déclarer une FEI exploitation :

Tous les incidents survenus sur la crèche (y compris les incidents sans conséquence immédiate notable comme une morsure ou une chute) doivent faire l'objet d'une déclaration.

→ ON DÉCLARE ASAP, C'EST À DIRE QUAND IL Y A :

- A**ction sur l'enfant (poche de glace, soins, désinfection)
- S**urveillance (incident nécessitant une surveillance de l'enfant)
- A**ppel (dès qu'un appel aux parents et/ou au service d'urgence a été réalisé)
- P**révention (dès qu'un débrief avec l'équipe a eu lieu afin qu'un événement survenu ne se reproduise pas)

**2** Sous quel délai déclarer ? :

Dans les 2h et au plus tard dans les 24h  
A noter qu'en cas d'incident grave, votre FEI devra être complétée par un appel, mail ou texto à votre responsable

**3** Comment déclarer une FEI exploitation :

Pour les directions de crèches : sur Bluekango via la FEI exploitation

Pour les professionnelles auprès des enfants : via le formulaire QPR 301 qui est à transmettre à votre direction ou directeur de territoire

**BlueKanGo**

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



Données en date du 29/11/25 :

Date de création : Samedi 29 Novembre 2025

## Statistiques de «F.E.I. EXPLOITATION»

Filtre :

Recherche :

Date de la saisie cette année

Afficher toutes les versions :

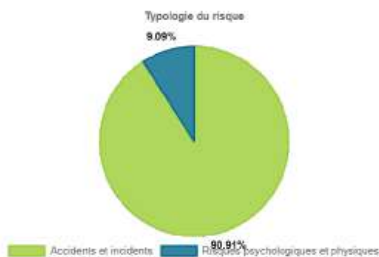
Non

Afficher l'ensemble des entités :

Non

Nombre d'enregistrements			
Items		Nb	%
<span style="color: green;">■</span>	Nombre d'enregistrements	22	100%
	total	22	100%
	nombre d'enregistrements concernés	22 / 22	100%

FEI grave			
Items		Nb	%
<span style="color: yellow;">■</span>	Non	20	90.91%
<span style="color: purple;">■</span>	Oui	2	9.09%
	total	22	100%
	nombre d'enregistrements concernés	22 / 22	100%



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

## RÉCLAMATIONS CLIENTS

Le **traitement des réclamations des parents en crèche** est un levier fondamental pour garantir la qualité de l'accueil, renforcer la confiance et améliorer les pratiques professionnelles.

Les réclamations sont des **indicateurs précieux** pour identifier les dysfonctionnements ou les attentes non satisfaites. Leur traitement permet :

- D'ajuster les pratiques pédagogiques,
- De renforcer la communication,
- D'améliorer les conditions d'accueil.

Toute réclamation clients (parents, réservataires, collectivités) fait l'objet d'une déclaration et d'un traitement.

Données en date du 29/11/25 :



## Statistiques de «RÉCLAMATIONS CLIENT»

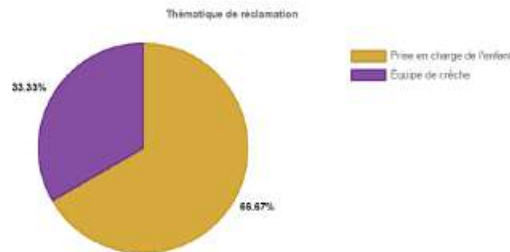
Filtre :  
 Recherche :                      Date de la saisie cette année                      Afficher toutes les versions :                      Non  
 Afficher l'ensemble des entités :                      Non

Nombre d'enregistrements		
Items	Nb	%
■	Nombre d'enregistrements	3 / 100%
	total	3 / 100%
	nombre d'enregistrements concernés	3 / 3 : 100%

Moyenne Délai de déclaration  
**0.00**

Moyenne Délai de prise en charge  
**30.58**

Moyenne Délai de traitement  
**36.00**



Accusé de réception en préfecture  
 095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
 Date de télétransmission : 04/05/2026  
 Date de réception préfecture : 04/05/2026

## 5-AUTODIAGNOSTIC BÂTIMENTAIRE

Pour être en conformité avec l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage, nous réalisons un diagnostic Bâtimентаire reprenant les points essentiels pour assurer une qualité d'accueil pour les enfants et les personnes accueillis.

### » 8 Items

- Accessibilité, sécurité et sûreté
- Eclairage et luminosité
- Température
- Sécurisation des espaces d'accueil
- Zone d'entrée
- Espace de change
- Espace extérieur
- Matériel et communication



26 questions

Auto-diagnostic				
Référentiel national relatif aux exigences applicables en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage au sein des établissements d'accueil du jeune enfant				
Arrêté du 31 août 2021				
	N° de la question	Question	Votre réponse	Commentaires
Accessibilité, sécurité et sûreté	Question n°1 Obligation	Votre établissement dispose-t-il d'une entrée équipée d'un dispositif de contrôle d'accès (type digicode, visiophone ou autre) permettant, le cas échéant, une réponse depuis les unités d'accueil ?		
	Question n°2 Obligation	Ce dispositif permet-il de contrôler et de déverrouiller l'établissement ?		
Eclairage et luminosité	Question n°3 Obligation	Les espaces de vie des enfants ont-ils une luminosité g <sub>a</sub> de 300 lux (lumière naturelle et éclairage artificiel combi		
	Question n°4 Obligation	Selon leur orientation et en fonction des protections naturelles existantes, vos espaces d'accueil sont-ils dotés de dispositifs ou de protection solaire permettant d'éviter un réchauffement excessif des espaces d'accueil ?		



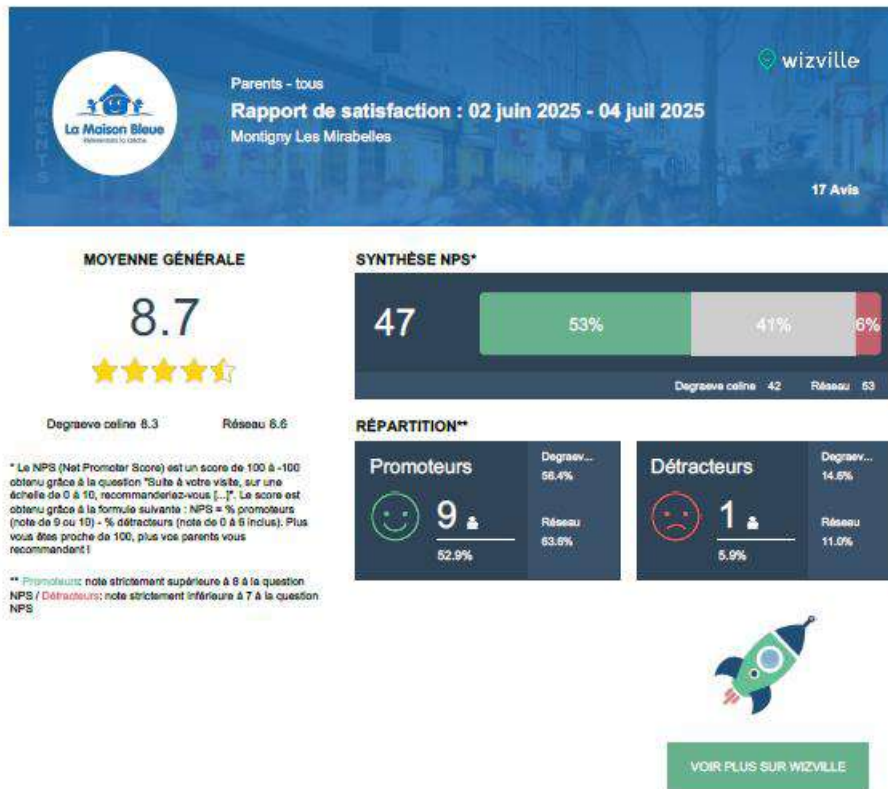
Le diagnostic est en annexe 5

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



# ANNEXES

## ANNEXES 1 : ENQUÊTE SATISFACTION PARENTS

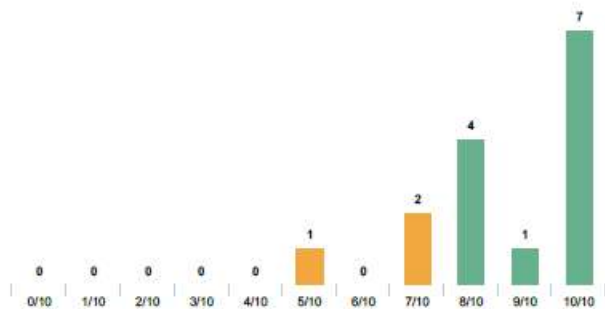


### MES CRÈCHES VS LE RÉSEAU

	Montigny Les Mirabelles	Réseau
Note de satisfaction globale	8.7	8.6
NPS	47	53
Nombre d'avis	17	6753 à 6753

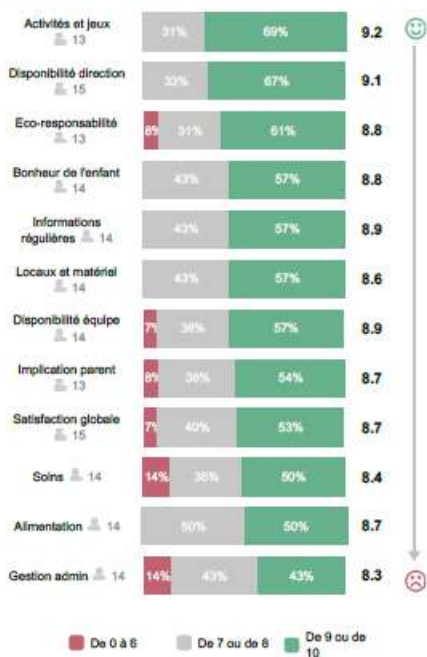


**SATISFACTION GLOBALE (Q.3)**



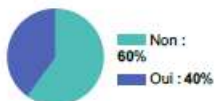
**RÉPARTITION DES SENTIMENTS PAR SUJETS**

Trié par sentiments les plus positifs



**RESTITUTION DES QUESTIONS QCM**

**Q5. Avez-vous connaissance des différents contacts pour nous faire part d'une situation spécifique ?** (n= 15)

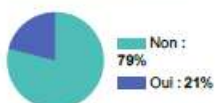


**Q6. Parmi les suivants, lesquels connaissez-vous ?** (n= 5)

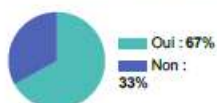


Cette question s'affiche pour :  
Les 40%\* (n= 6) des parents ayant répondu "Oui" à la question "Q5: Avez-vous connaissance des différents contacts pour nous faire part d'une situation spécifique ?"

**Q7. Avez-vous vécu une situation spécifique avec votre enfant au sein de la crèche ?** (n= 14)



**Q8. Est-ce que les actions mises en place par La Maison Bleue vous ont donné satisfaction ?** (n= 3)



Cette question s'affiche pour :  
Les 21%\* (n= 3) des parents ayant répondu "Oui" à la question "Q7: Avez-vous vécu une situation spécifique avec votre enfant au sein de la crèche ?"



## ANNEXES 2 : PLAN D'ACTION AUDIT QUALITÉ



**PLAN D'ACTION**  
Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-246  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par beatrice SERVA le 30/07/2025 17:27:09

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
44188	Terminée	BV6E-3.2.6 Le projet d'établissement est mis à disposition des familles des enfants accueillis selon les modalités définies par la direction de l'établissement conformément à la Réglementation (site internet, affichage, mise à disposition)	Mettre l'affichage de mise à disposition du projet d'établissement dans le hall d'accueil.	Moyen	01/09/2025
44185	Terminée	BV6E-2.6.3 Les résultats de l'enquête de satisfaction sont exploités afin d'identifier des actions d'amélioration	Mettre en place un plan d'action suite à l'enquête de satisfaction. Créer un dossier sur le bureau ou un classeur avec les différentes enquêtes+ leur plan d'action	Moyen	01/09/2025
44186	Terminée	BV6E-2.7.2 Les familles ont la possibilité de faire des suggestions ou des réclamations de manière anonyme	Mettre en place une boîte à idée dans le hall d'accueil pour permettre aux familles de faire des réclamations de manière anonyme	Moyen	01/09/2025
44187	Terminée	BV6E-3.2.5 Le projet d'établissement est actualisé tous les cinq ans, et révisé tous les ans si nécessaire	PE a actualiser	Moyen	15/12/2025
44183	En cours	BV6E-2.3.1 Les professionnels de l'établissement sont à l'écoute de la famille. Ils sont formés à les soutenir dans leur parentalité	formation à prévoir : accueillir l'enfant et sa famille mieux communiquer avec les parents	Moyen	28/11/2025
44184	Terminée	BV6E-2.5.5 L'établissement organise régulièrement des événements (p.ex. : ateliers, soirées thématiques, rencontres avec spécialistes de la petite enfance, activités et sorties etc.) invitant les familles d'enfants accueillis offrant ainsi des opportunités d'échanges	Conserver dans un lutin tous les affichages invitant les familles aux festivités de la crèche	Moyen	30/09/2025
44180	Terminée	BV6E-1.12.3 Des sessions de formations à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique sont organisées autant que nécessaire (présence d'enfants en situation de handicap...), permettant le développement des pratiques professionnelles	Formation à programmer	Moyen	31/10/2025



**PLAN D'ACTION**  
Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-246  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par beatrice SERVA le 30/07/2025 17:27:09

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
44181	Terminée	BV6E-1.12.4 Les professionnels de l'établissement sont capables de reconnaître la nécessité de passer le relais vers des professionnels externes. Ils reconnaissent le besoin de recours à un référent adéquat en cas de soupçon de handicap ou de maladie chronique. Des échanges entre les professionnels de l'établissement d'accueil, les familles et des professionnels externes de la santé sont organisés régulièrement.	Afficher dans le bureau le tableau avec les contacts des intervenants pluridisciplinaires extérieurs	Faible	30/09/2025
44182	Terminée	BV6E-2.1.4 Un suivi et des ajustements en cours de période de familiarisation sont réalisés et un bilan à la fin de la période est présenté aux familles	mettre en place un RDV de fin de période de familiarisation avec les parents et en assurer la traçabilité	Moyen	30/08/2025
44178	En cours	BV6E-1.7.1 Les professionnels interrogent l'enfant sur ses émotions en l'aidant à les verbaliser, afin de l'accompagner dans la reconnaissance et la compréhension de celles-ci	mettre en place des dispositifs permettant aux enfants de verbaliser leurs émotions (roue des émotions, livre sur les émotions, coussin des émotions etc)	Moyen	30/09/2025
44179	Terminée	BV6E-1.10.2 La conduite à tenir en cas de situation mettant en danger la santé de l'enfant (fièvre, diarrhée, convulsion, accident, malaise, etc.) et en cas de maladie contagieuse est définie et formalisée	Signer les protocoles médicaux par la directrice	Moyen	01/09/2025
44175	En cours	BV6E-6.4.2 La cuisine est équipée des ustensiles et du matériel indispensables, ainsi que de plans de travail suffisamment grands pour assurer la préparation de nourriture / la remise en température en respectant les règles et les principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (HACCP). Un réfrigérateur pour entreposer les produits alimentaires et un espace de stockage pour les denrées non périssables sont identifiés et régulièrement nettoyés	Se référer à Hyg 256 pour le contrôle de bon fonctionnement des thermomètres	Moyen	29/08/2025
44176	Terminée	BV6E-1.3.2 Toutes les sorties extérieures à	Imprimer le protocole de sortie URG 311, y	Moyen	01/09/2025

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



**PLAN D'ACTION**  
Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-246  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par beatrice SERVA le 30/07/2025 17:27:09

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
		de jouets non-homologués			
44164	Terminée	BV6E-4.2.3 Les descriptions de fonction, et les éventuelles délégations, sont établies pour les fonctions de direction, de Référent Santé et Accueil Inclusif et d'infirmier au minimum	Demander la fiche de mission du RSAI	Moyen	01/08/2025
44165	Terminée	BV6E-4.4.2 Un plan de formation est établi en adéquation avec les besoins de la structure d'accueil, et de son projet d'établissement, de l'évolution des professions, et des envies et Un plan de formation est établi en adéquation avec les besoins de la structure d'accueil, et de son projet d'établissement, de l'évolution des professions, et des envies et besoins exprimés par les professionnels	Finaliser le plan de formation	Moyen	30/09/2025
44166	Terminée	BV6E-4.7.1 Les risques professionnels, auxquels les professionnels de l'établissement sont exposés ont fait l'objet d'une évaluation. Les actions de prévention et de protection qui en découlent sont identifiées. Ces éléments sont transposés dans un document unique d'évaluation des risques professionnels	Revoir avec les équipes le port de chaussures défini au DUERP et au RI	Moyen	01/09/2025
44162	Terminée	BV6E-4.1.3 Des dispositifs sont définis pour pallier les absences non programmées des professionnels. Ils sont respectés par l'établissement	Mettre en place un planning en situation dégradée		31/12/2025
44163	En cours	BV6E-4.1.5 Le planning des professionnels prévoit des temps de travail en équipe et des temps dédiés aux formations	mettre à disposition des équipes leur planning en y faisant figurer les temps de pause, les temps de réunion et de formation	Moyen	01/09/2025

**PLAN D'ACTION**  
Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-246  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par beatrice SERVA le 30/07/2025 17:27:09

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
			decontamination des vegetaux		
44170	En cours	BV6E-5.9.3 Des jouets restent néanmoins accessibles à tout instant directement par les enfants dans le cadre des activités libres	Mettre à disposition des enfants des caisses de jeux places dans les étagères à tout moment de la journée dans UV BB	Moyen	15/09/2025
44171	En cours	BV6E-5.10.1 L'espace de jeux extérieurs est facilement accessible. Il est clos, facile à surveiller et à entretenir. Il ne doit pas présenter de danger pour les enfants	Revoir le filet dans le jardin. Les mailles laissent passer différents objets lancés par les habitants du haut Pas d'entretien de l'espace extérieur. Relancer pour un contrat d'entretien	Important	31/10/2025
44167	Terminée	BV6E-5.2.1 La législation pour les établissements recevant du public (ERP de type R) est connue et appliquée (p.ex. : signalétique et accessibilité des issues de secours, système d'alarme, plan d'évacuation, formation à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie, vérification annuelle des extincteurs, suivi des exercices d'évacuation, règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les enfants et les parents etc.) sauf demande spécifique contraire de la Commission Communale de Sécurité	demande à eco sécurité de passer entre sept et dec 2025 (dernier passage en aout 2024 Programmer pour les équipes les sessions e-learning sensibilisation incendie	Moyen	28/11/2025
44168	Terminée	BV6E-5.3.1 Une analyse de conformité des locaux vis à vis de la Réglementation est réalisée selon l'actualité réglementaire. Elle identifie les points à améliorer vis à vis de la Réglementation, et les actions mises en œuvre en conséquence. Ses actions font l'objet d'un suivi régulier quant à leur mise en œuvre efficace	Remplir URG 305-02, l'auto diagnostic afficher RSE 211 en salle du personnel et dans le hall d'accueil		
44169	Terminée	BV6E-5.9.1 Les jouets sont homologués selon les normes européennes de la Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil. A défaut, une note de sécurité doit être rédigée pour l'utilisation	Faire une fiche jouets pour les jouets faits maison (PDA 560)		31/12/2025



**PLAN D'ACTION**  
Audit Interne Qualité n°CERTIF-2025-246  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par beatrice SERVA le 30/07/2025 17:27:09

Numéro de saisie	Statut de l'action	Question en lien	Action à mener	Priorité	Date d'échéance
		l'établissement sont effectuées en suivant une procédure de sécurité appliquant des mesures spécifiques en fonction de la distance à parcourir et de la durée de la sortie (p.ex. : accompagnement des enfants par un nombre suffisant de professionnels ; utilisation de mesure de sécurité etc.)	former les professionnelles (avec émargement) et l'afficher devant la porte du jardin		
44177	Terminée	BV6E-1.4.4 Certains jouets, pouvant être utilisés sans supervision par les professionnels, sont rangés à des endroits accessibles aux enfants afin de leur permettre d'être autonome dans le choix des activités	Mettre des jeux a disposition des enfants a tout moment de la journée dans la section des bebes. Eviter les étagères vides	Moyen	01/09/2025
44172	Terminée	BV6E-5.12.3 Un espace de stockage du linge propre est aménagé pour répondre aux besoins de l'établissement fonctionnant à pleine charge. Les flux propres et sales du linge sont séparés et clairement identifiés	Identifier l'espace propre. Afficher Hyg 108: protocole lavage drap	Moyen	15/09/2025
44173	Terminée	BV6E-6.2.4 Il est également possible de poursuivre l'allaitement maternel en définissant un protocole	Protocole a mettre en place	Moyen	
44174	Terminée	BV6E-6.3.1 La législation sur les règles sanitaires en vigueur concernant la restauration collective est connue et appliquée au sein de l'établissement d'accueil (Arrêté ministériel du 21 décembre 2009, notes de service du 21 mai 2011 et du 22 octobre 2012 ; p.ex. : refroidissement rapide, remise en température, durée de vie des préparations culinaires élaborées à l'avance, plats témoins, procédure en cas de suspicion de toxi-infection alimentaire collective, gestion des excédents, etc.)	A revoir ; - stockage des produits pour pâtisserie dans des boites fermés . - Décartonner tous les produits rangés dans le placard - Mettre a disposition l'affiche produit non conforme Hyg 292 - Faire un tableau de suivi des préemptions du stock tampon. - Afficher sur la porte de cuisine et biberonnerie: Hyg 291: acces restreint et Hyg 106: precaution standard personnel travaillant en cuisine - Remplir la partie temperature sur Hyg 250 - Afficher Hyg 235 le protocole de	Important	29/08/2025



## ANNEXES 3 : PLAN AUDIT PÉDAGOGIQUE :



**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
51356	28/11/2025 16:38:40	Pilier 4 - Favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant	PDA MOTRICITÉ LIBRE ET PIEDS NUS	À faire	PDAC-20.18.1 Promouvoir la motricité libre. Assurer l'installation des enfants dans des positions non acquises et le pied nu est favorisé	Reprendre avec l'équipe des bébés le concept de la motricité libre	05/12/2025	PDAC-20.18.1 Les enfants ne sont pas installés dans des positions non acquises et le pied nu est favorisé
51355	28/11/2025 16:38:40	Pilier 3 - Garantir à chacun des soins individualisés	PDA LES SOINS GRANDS : le repas	À faire	PDAC-20.12.3 Fixer la place du repas et identifier celle-ci sur le visuel du tour de rôle (grand)	Réorganisation du repas:  Temps trop important entre le moment où l'enfant est installé à table et la proposition de repas  Rapprocher 2 tables/ référente et prévoir une place fixe à table pour la référente  S'assurer que les pieds de l'enfant touchent le sol  La continuité de soin est présente sans le repère de personne.  Garder la même organisation et faire en sorte que la référente accompagne son groupe	30/01/2026	PDAC-20.12.3 LE REPAS - GRANDS : La place à table de l'enfant est fixe (identifiée sur l'affichage du tour de rôle) / la place de l'adulte est fixe (identifiée sur l'affichage du tour de rôle)

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
						du lavage des mains jusqu'au dortoir.  Référente 1: Je prépare les assiettes de mon groupe Je lave les mains des enfants de mon groupe Je les invite à prendre leur bavoir et à s'installer Je leur donne leurs assiettes , je m'installe à ma place fixe Je les invite à débarrasser Je nettoie la table à chaque départ d'enfant de mon groupe J'accompagne au brossage de dents quand tous les enfants de mon groupe ont terminé Je les invite à se déshabiller (ou?); vérification des couches en individuel) Je les accompagne au dortoir.  Quand tous les enfants du premier tour sont au dortoir Le relai entre dans la salle avec le 2nd tour,		



Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
						switch sa place avec la ref 1et 2  Meme organisation ou chaque référente accompagne son groupe dans une continuité de soin.		
51354	28/11/2025 16:38:39	Pilier 3 - Garantir à chacun des soins individualisés	PDA LES SOINS BÉBÉS : l'accompagnement au sommeil	À faire	PDAC-20.7.5 Assurer la surveillance sommeil et la traçabilité conforme de celle-ci toute les 7 minutes (bébé)	Faire un point avec UV des bebes pour rappeler l'importance de la surveillance toutes les 7 min. Emangement de cette feuille Utiliser le repere visuel pour signifier la presence des enfants dans le dortoir Mettre la turbelleite a l'enfant et pas sur l'enfant Eviter de mettre le doudou a recouvert sur son visage Même en section, ne pas coucher l'enfant sur le ventre Eviter de surelever le nid pour l'endormissement	05/12/2025	PDAC-20.7.5 ACCOMPAGNEMENT AU SOMMEIL - BÉBÉS : La surveillance est régulière (toutes les 7 minutes), la traçabilité est complétée et affichée à l'intérieur de la salle de sommeil
51353	28/11/2025 16:38:39	Pilier 3 - Garantir à chacun des	PDA LES SOINS BÉBÉS : le repas	À faire	PDAC-20.6.1 Proposer le lavage	Instaurer le lavage des mains des enfants avant	19/12/2025	PDAC-20.6.1 LE REPAS - BÉBÉ : Le lavage des

**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
		soins individualisés			de mains au gant avant le repas (bébé)	le repas des bébés (au gant) mais aussi après un change debox ou passage au toilette (au lavabo). L'inscrire dans le déroulé de journée,		mains est proposé juste avant le repas (repère, rituel qui permet d'anticiper le début du repas)
51352	28/11/2025 16:38:38	Pilier 2 - Respecter les rythmes et les repères de l'enfant	PDA REPÈRES VISUELS	À faire	PDAC-20.4.25 Afficher et actualiser le support des enfants présents dans la salle de repos (noms + photos)		19/12/2025	PDAC-20.4.25 Le support des enfants présents dans la salle de repos est affiché et actualisé (noms + photos)
51351	28/11/2025 16:38:38	Pilier 2 - Respecter les rythmes et les repères de l'enfant	PDA REPÈRES DE LIEUX	À faire	PDAC-20.3.13 Développer la quantité et la qualité des jeux à disposition	Revoir les propositions de jeux fixes sur le meuble d'exploration UV grands  utiliser: -1ere étagère pour les jeux fixes, donc stables dans le temps et dans la durée.  2eme étagère: jeux de construction qui peuvent être changés respecter toutefois une stabilité d'au moins deux semaines  3eme étagères: gros camions  Pour une meilleure		PDAC-20.3.13 JEUX À DISPOSITION : Les jeux sont en quantité suffisante, en bon état et complets



**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédfcinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
						préhension par les enfants privilégiés des caisses moyennes (comme montré le jour de l'audit)		
51350	28/11/2025 16:38:38	Pilier 4 - Matériel pédagogique	PDA MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : fiches jouets	À faire	PDAC-14.3 Mettre en place les fiches jouets	a travailler a la prochaine JP les fiches jouets des UV	30/01/2025	PDAC-14.3 Les fiches jouets sont mises en place
51349	28/11/2025 16:38:37		PDA-10 L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE	À faire		Identifier un porteur de projet et mettre en place un plan d'action pour la mise a disposition des livres dans les UV	30/01/2025	
51348	28/11/2025 16:38:37	Pilier 4 - Clé éveil culturel et artistique	PDA LA CLÉ EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE	À faire	PDAM-11.1.7 Mettre à disposition une fiche atelier "Le Kamishibai" dans l'unité de vie où est proposé l'atelier	Faire une fiche atelier Kamishibai et impulser la création de planches a partir des livres	29/01/2025	PDAM-11.1.7 Une fiche atelier "Le Kamishibai" est disponible dans l'unité de vie où est proposé l'atelier
51347	28/11/2025 16:38:37	Pilier 4 - Clé communication et langage	PDA LA CLÉ COMMUNICATION ET LANGAGE	À faire	PDAC-9.13 Mettre à disposition une fiche atelier "My little nursery" dans l'unité de vie où est proposé le rituel	A faire une fiche atelier	30/01/2025	PDAC-9.13 Une fiche atelier "My little nursery" est disponible dans l'unité de vie où est proposé le rituel
51346	28/11/2025 16:38:36	Transverse - Travail institutionnel	PDA TRAVAIL INSTITUTIONNEL	À faire	PDAC-6.6.9 Rédiger le compte-rendu des formations et le mettre à disposition des équipes	Faire un CR des formations faites par les équipes en y mettant les points forts. Créer un lutins fiche formation a dispo en salle de pause	29/01/2025	PDAC-6.6.9 Le compte-rendu des formations est à disposition des équipes
51345	28/11/2025	Transverse -	PDA	À faire	PDAC-6.3.1 Mettre	Mettre en place un	19/12/2025	PDAC-6.3.1 Le cahier

**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédfcinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
	16:38:36	Travail institutionnel	COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE / OUTILS DE SUIVI		un cahier d'équipe à disposition et assurer le suivi et l'actualisation quotidienne	cahier d'équipe et s'assurer de l'utilisation par l'équipe. Proscrire les échanges par whatsapp. Pas d'historique de la crèche et perte d'informations  Mettre en place un cahier de direction.		d'équipe est complété, actualisé et à disposition
51344	28/11/2025 16:38:35	Transverse - Travail institutionnel	PDA LES RÉUNIONS	À faire	PDAC-6.2.7 Utiliser les outils de suivi en réunion	Organiser les outils de suivi dans l'UV: - Un classeur par professionnelle référente avec une intercalaire par enfant (feuille de suivi maison-crèche, habitudes de vie à la crèche, développement psychomoteur et feuille de rythme pour les bébés et les moyens)  Insistez les pros a les remplir a chaque réunion pour assurer un suivi	17/12/2025	PDAC-6.2.7 Les outils de suivi (habitudes de vie à la crèche, suivi du développement psychomoteur, suivi des activités montessoriennes, feuille de rythme) sont utilisés lors des réunions (CR réunion)
51343	28/11/2025 16:38:35	Pilier 2 - Respecter les rythmes et les	PDA REPÈRES VISUELS	À faire	PDAC-4.4.1 Mettre en place les repères visuels	Compléter les repères visuels :	31/12/2025	PDAC-4.4.1 Les repères visuels et les affichages sont réalisés

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026





**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Béatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
51342	20/11/2025	Pilier 2 -	PDA REPÈRES	À faire	PDAC-4.2.1	<p>photo manquantes dans le présencier enfants, dans le tour de rôle des grands et des hébés</p> <p>Pour plus de lisibilité du tour de rôle, privilégiez une photo au réel des tours de rôle en spécifiant 1er tour, 2eme tour etc...</p> <p>Associer toujours le prénom plus la photo pour les adultes et les enfants</p> <p>Actualiser les repères visuels pour les pros en accueil et retrouvailles la présence des enfants dans le dortoir</p> <p>Si les enfants attendent leur tour dans une autre pièce comme la salle de motricité, mettre un visuel des tours de rôle de repas dans cet espace</p> <p>Sur les tours de rôle, préciser les relais</p>	19/12/2025	PDAC-4.2.1 LE



**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES audité par Béatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
	16:38:35	Respecter les rythmes et les repères de l'enfant	TEMPORELS		Rédiger un déroulement de journée détaillé, adapté et actualisé	<p>UV le déroulé de journée</p> <p>Détailler les temps de vie de l'enfant (accueil, repas, sommeil, soin activité, sortie).</p> <p>Pour l'accueil, expliquer le rôle de la place phare. Identifier qui accueille le matin et le soir et où elle se positionne.</p> <p>Expliquer les regroupements et quand ils ont lieu:</p> <p>Intégrer tous les rituels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rituel du bonjour avec le présencier (quel chanson? quand? où?)</li> <li>- rituel du rangement (chanson? quand?)</li> <li>-</li> <li>-rituel d'hydratation matin et aprem</li> <li>- Lavage des mains (par la pro référente avant le repas, après un change)</li> <li>-</li> </ul> <p>Préciser l'organisation des tours de rôle au</p>		DÉROULEMENT DE JOURNÉE : Le déroulement de journée de l'enfant est daté, écrit, détaillé, adapté, actualisé

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026





**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
						<p>repas(point fait avec le ref metier). préciser la place fixe du pro</p> <p>Préciser la continuité de soin , que la referme accompagne l'enfant du change, au repas et au sommeil</p> <p>Préciser l'organisation des activités et des sorties quotidiennes</p> <p>Préciser le qui fait quoi dans les tâches des professionnelles afin de limiter les déplacements (qui va chercher les verres d'eau, qui installe pour le repas..)</p> <p>Ecrire un déroulé de journée en cas d'absence donc à 3 professionnelles</p>		
51341	28/11/2025 16:38:34	Pilier 2 - Respecter les rythmes et les repères de l'enfant	PDA REPÈRES DE PERSONNE	À faire	PDAC-4.1.5 Garantir le repère de personne dans l'organisation de l'accueil , de la continuité de soin et du respect des besoins de l'enfant	Travailler la continuité de soin : La personne qui donne le repas est celle qui accompagne au change et/ou déshabillage puis au sommeil afin d'éviter les micro séparation et	31/12/2025	PDAC-4.1.5 LA RÉFÉRENCE : L'organisation de l'accueil de l'enfant et de sa famille, la continuité de soin et le respect des besoins sont organisés en lien avec le repère de



**PLAN D'ACTION**  
Audit Pédagogique Multi-accueil n°PDAC-2025-236  
MONTIGNY 1 LES MIRABELLES auditée par Beatrice SERVA le 26/11/2025 10:22:07

Numéro de saisie	Date de la saisie	Pilier	Section	Statut de l'action	Action prédéfinie	Action à mener	Date d'échéance	Question en lien
						d'apporter une stabilité pour l'enfant		personne

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



## ANNEXES 5 : AUTODIAGNOSTIC BÂTIMENTAIRE

### Auto-diagnostic

Référentiel national relatif aux exigences applicables en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage au sein des établissements d'accueil du jeune enfant

Arrêté du 31 août 2021

	N° de la question	Question	Votre réponse		Commentaires
Accessibilité, sécurité et sûreté	Question n°1 <i>Obligation</i>	Votre établissement dispose-t-il d'une entrée équipée d'un dispositif de contrôle d'accès (type digicode, visiophone ou autre) permettant, le cas échéant, une réponse depuis les unités d'accueil ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	En conformité avec l'article I.2.A de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°2 <i>Obligation</i>	Ce dispositif permet-il de contrôler et de déverrouiller l'entrée de l'établissement ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	En conformité avec l'article I.2.A de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
Eclairage et luminosité	Question n°3 <i>Obligation</i>	Les espaces de vie des enfants ont-ils une luminosité garantie de 300 lux (lumière naturelle et éclairage artificiel combinés) ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	En conformité avec l'article II.2.3 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti. Pour information, des variations de luminosité peuvent être organisées de façon temporaire dans un ou plusieurs espaces dans le cadre d'activités spécifiques encadrées, et en relation avec le projet éducatif.
	Question n°4 <i>Obligation</i>	Selon leur orientation et en fonction des protections naturelles existantes, vos espaces d'accueil sont-ils dotés de dispositifs ou de protection solaire permettant d'éviter un réchauffement excessif des espaces d'accueil ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	En conformité avec l'article II.2.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
Températures	Question n°5 <i>Recommandation</i>	La température ambiante dans les espaces d'accueil est-elle comprise entre 18 et 22° (Hors période de forte chaleur et canicules, définies par Météo France) ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une recommandation prévue à l'article II.4.1 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti. NB : En période de forte chaleur ou de canicule, la température intérieure ne doit pas être inférieure de plus de 5 à 7° par rapport à la température extérieure de l'établissement et le plan ORSEC de gestion sanitaire des vagues de chaleurs doit être mis en œuvre.



paces d'accueil	Question n°6 <i>Obligation</i>	Votre dispositif de chauffage (inclus les tuyaux d'alimentation ou d'évacuation) ont-ils une température de contact inférieure à 60°C ?	Oui	✔	En conformité avec l'article II.4.2 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°7 <i>Obligation</i>	Toutes les portes et les porillons donnant sur des espaces accessibles aux enfants sont-ils équipés de dispositifs <b>anti-pinces doigts de chaque côté avec une hauteur minimale de 110 cm</b> ?	Oui	✔	En conformité avec l'article II.6.3 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°8 <i>Obligation</i>	Toutes les portes ouvrant uniquement sur les espaces d'accueil des enfants sont-ils équipés d'oculus (soit un oculus grande hauteur, soit deux oculis vitrés dans le haut et le bas de la porte) ?	Oui	✔	En conformité avec l'article II.6.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°9 <i>Obligation</i>	Toutes les portes des espaces interdits aux enfants sont-elles équipées de poignées placées de préférence à une hauteur minimale de 130 cm ou à défaut de bouton moleté ?	Oui	✔	En conformité avec l'article II.6.5 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°10 <i>Obligation</i>	Les prises électriques sont-elles installées à une hauteur minimale de 130 cm ?	Oui	✔	En conformité avec l'article II.6.6 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.



Sécurisation des es	Question n°11 <i>Obligation</i>	Toutes les ouvertures des fenêtres à la française sont-elles équipées d'entrebâilleur dans les espaces d'accueil des enfants ?	Oui	✓	En conformité avec l'article II.6.8 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°12 <i>Obligation</i>	Toutes les fenêtres coulissantes sont-elles équipées d'un dispositif de blocage inaccessible aux enfants dans les espaces d'accueil des enfants ?	Oui	✓	En conformité avec l'article II.6.8 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°13 <i>Obligation</i>	Avez-vous des espaces comprenant des aspérités anguleuses ou des saillies (ex : clou, étagère, etc.) en deçà de 110 cm du sol ?	Non	✓	En conformité avec l'article II.6.9 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°14 <i>Obligation</i>	Vos surfaces vitrées (ex : miroir, fenêtre, etc.) à portée des enfants sont-elles sécurisées (ex : verre feuilleté) ou revêtues d'un film autocollant offrant les mêmes propriétés ?	Oui	✓	En conformité avec l'article II.6.10 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
Zone d'entrée	Question n°15 <i>Obligation</i>	La zone d'entrée et d'accueil des parents (ou représentants légaux) est-elle aménagée de sorte qu'ils puissent s'asseoir ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.1.1 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti. Pour information, il faut au minimum que l'un d'eux puisse s'asseoir.
	Question n°16 <i>Recommandation</i>	L'accès à l'espace d'accueil des enfants est-il équipé d'un plan de déshabillage ainsi que de rangements individuels pour les effets personnels des enfants ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.1.2 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti. Pour information, selon la configuration et la capacité des établissements les zones d'accueil des enfants et des parents peuvent être mutualisées.
Les espaces de change	Question n°17 <i>Obligation</i>	Chaque espace de change dispose-t-il au minimum d'un lavabo ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.2.2 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti. Pour information, ce lavabo doit être de préférence mais non obligatoirement à commande manuelle, à hauteur d'adulte et à proximité du plan de change.

Espace extérieur		Disposez-vous d'un espace extérieur privatif ?	Oui		Merci de remplir uniquement la question n°18 à 22, puis passer à la question n°24
	Question n°18 <i>Obligation</i>	Votre espace extérieur est-il entouré d'une clôture ou enceinte d'une hauteur minimale de 150 cm, sans points d'appui horizontaux ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.7.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°19 <i>Obligation</i>	Les barreaux de votre clôture (ou autres matériaux) sont-ils écartés d'au maximum 11 cm ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.7.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°20 <i>Obligation</i>	L'espace entre le bas de la barrière et le sol est-il au maximum de 11 cm ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.7.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°21 <i>Obligation</i>	Les portes ou portillons sont-ils équipés de fermeture que les enfants ne peuvent pas manipuler ?	Oui	✓	En conformité avec l'article III.7.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°22 <i>Obligation</i>	Avez-vous un dispositif de sécurité pour protéger l'espace extérieur contre la chute d'objet depuis les autres bâtiments ou	Oui	✓	En conformité avec l'article III.7.4 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260430-DEL26\_057-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026



	les étages supérieurs en surplomb ?			
	Question n°23 <i>Obligation</i>	Si vous ne disposez pas d'un espace extérieur privatif au sein de votre établissement, avez-vous précisé dans votre projet éducatif les modalités d'accès de l'ensemble des enfants accueillis à des activités de plein air ?		
Matériel de communication	Question n°24 <i>Obligation</i>	Chaque unité dispose-t-elle de liaisons interphoniques ou téléphoniques internes à l'établissement non accessibles aux enfants ?	Oui	✓ En conformité avec l'article IV.5.1 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°25 <i>Obligation</i>	Chaque unité dispose-t-elle d'un téléphone avec un accès extérieur direct ?	Oui	✓ En conformité avec l'article IV.5.2 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.
	Question n°26 <i>Obligation</i>	Chaque unité d'accueil a-t-elle un affichage des numéros d'urgence ?	Oui	✓ En conformité avec l'article IV.5.2 de l'arrêté du 31 août 2021 relatif au bâti.

